

# **Appui aux activités nationales REDD+**

## **Cadre du Programme global 2011-2015**

---

PROGRAMME ONU-REDD

---

**Adoptée le 9 août 2011**



Conformément à la décision du Conseil d'orientation, le présent document a été imprimé en nombre limité afin de réduire au minimum l'impact des processus du programme ONU-REDD sur l'environnement et de contribuer à leur neutralité climatique. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion. La plupart des documents de réunion du programme ONU-REDD sont disponibles sur Internet à l'adresse [www.unredd.net](http://www.unredd.net).

## Table des matières

<b>SIGLES</b> .....	<b>5</b>
<b>RESUME ANALYTIQUE</b> .....	<b>7</b>
<b>1. INTRODUCTION</b> .....	<b>9</b>
<b>2. ANALYSE DE LA SITUATION</b> .....	<b>11</b>
2.1. LES FORETS ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE .....	11
2.2. LA REDD+ DANS LES NEGOCIATIONS DE LA CCNUCC .....	12
2.3. DEFINITION DE LA REDD+ .....	12
2.4. FINANCEMENT DE LA REDD+ .....	14
<b>3. LE PROGRAMME GLOBAL</b> .....	<b>14</b>
3.1. CARACTERISTIQUES.....	14
3.2. DEVELOPPEMENT DES CAPACITES.....	15
3.3. ARTICULATION ENTRE LE PROGRAMME GLOBAL ET LES PROGRAMMES NATIONAUX ONU-REDD .....	15
3.4. UN SOUTIEN CIBLE.....	16
3.5. GARANTIES .....	17
3.6. COLLABORATION AVEC D'AUTRES INITIATIVES REDD+ .....	18
<b>4. ENSEIGNEMENTS</b> .....	<b>19</b>
<b>5. CADRE DE RESULTATS</b> .....	<b>20</b>
EFFETS.....	20
RESULTATS ET REALISATIONS .....	20
<b>PARTIE A : DOMAINES D'ACTIVITE</b> .....	<b>21</b>
RESULTAT 1 : LES PAYS REDD+ SONT DOTES DES SYSTEMES ET DES CAPACITES REQUIS POUR L'ELABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DU MRV ET DU SUIVI.....	21
<i>Réalisation 1.1 : Exigences d'information et de suivi pour la REDD+</i> .....	24
<i>Réalisation 1.2 : Outils et méthodes de MRV et de suivi</i> .....	25
<i>Réalisation 1.3 : Soutien technique à la mise en œuvre et au développement des capacités au niveau national</i> .....	27
RESULTAT 2 : DES SYSTEMES DE GOUVERNANCE NATIONALE CREDIBLES ET INTEGRATEURS SONT ELABORES EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA REDD+.....	30
<i>Réalisation 2.1 : Systèmes placés sous le contrôle des pays, crédibles et intégrateurs de collecte des données et d'évaluation de la gouvernance</i> .....	32
<i>Réalisation 2.2 : Cadres renforcés pour la mise en œuvre des politiques et mesures REDD+</i> .....	34
<i>Réalisation 2.3 : Renforcement des systèmes pour appliquer et observer les garanties</i> .....	36
<i>Réalisation 2.4 : Renforcement des capacités pour une gestion efficace des forêts</i> .....	38
<i>Réalisation 2.5. Le régime foncier au service de la REDD+</i> .....	38
RESULTAT 3 : RENFORCEMENT DES SYSTEMES NATIONAUX EN FAVEUR D'UNE GESTION TRANSPARENTE, EQUITABLE, CREDIBLE ET RESPONSABLE DU FINANCEMENT DE LA REDD+ .....	39
<i>Réalisation 3.1 : Systèmes fiduciaires nationaux fiables pour des paiements fondés sur les résultats</i> .....	40
<i>Réalisation 3.2 : Systèmes transparents, équitables et responsables de répartition des bénéfices</i> .....	42
<i>Réalisation 3.3 : Risques de corruption dans la REDD+</i> .....	43
<i>Réalisation 3.4 : Les bénéfices de la REDD+ renforcent l'égalité et réduisent la pauvreté</i> .....	47
<i>Réalisation 3.5 : Participation des femmes aux systèmes REDD+ nationaux</i> .....	48
RESULTAT 4: LES PEUPLES AUTOCHTONES, LES COMMUNAUTES LOCALES, LES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE ET LES AUTRES PARTIES PRENANTES PARTICIPENT EFFECTIVEMENT AUX DECISIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES REDD+, AINSI QU'A LA FORMULATION ET A LA MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES .....	50

<i>Réalisation 4.1 – Les peuples autochtones, les communautés locales, les organisations de la société civile et les autres parties prenantes intéressées sont informés des processus, politiques et activités nationaux et internationaux de la REDD+.</i>	52
<i>Réalisation 4.2 : Principes, lignes directrices et procédures relatifs à la participation des parties prenantes aux processus nationaux et internationaux de REDD+ élaborés dans le cadre de consultations ouvertes.</i>	54
<i>Réalisation 4.3 : Appui à la mise en œuvre des pratiques et lignes directrices concrètes relatives à l’engagement des acteurs dans les pays REDD+.</i>	55
<i>Réalisation 4.4 : Appui aux parties prenantes pour qu’elles participent aux processus nationaux et internationaux REDD+ et y pèsent de tout leur poids.</i>	56
<i>Réalisation 4.5: Appui aux processus multipartites élargis sur les aspects fondamentaux de la préparation à la REDD+ afin de parvenir à un consensus et de transformer les systèmes économiques.</i>	58
RESULTAT 5 : LES AVANTAGES MULTIPLES DES FORETS SONT REALISES ET GARANTIS GRACE AUX STRATEGIES ET ACTIONS DE LA REDD+.	60
<i>Réalisation 5.1: Élaboration des principes, critères et démarches environnementaux et sociaux afin de garantir les avantages multiples des forêts REDD+.</i>	62
<i>Réalisation 5.2: Démarches visant à élaborer des systèmes d’information sur les avantages multiples des forêts issus des écosystèmes dans le cadre de la REDD+.</i>	63
<i>Réalisation 5.3: Outils, méthodes et orientations pour faire connaître avantages multiples.</i>	64
<i>Réalisation 5.4: Renforcement des capacités, soutien technique et garanties des avantages multiples.</i>	66
RESULTAT 6 : REGROUPEMENT DES PROCESSUS DE TRANSFORMATION VERS UNE ECONOMIE VERTE GRACE AUX STRATEGIES ET INVESTISSEMENTS REDD+.	67
<i>Réalisation 6.1 : Défendre le rôle de catalyseur de la REDD+ dans la transformation vers une économie verte.</i>	70
<i>Réalisation 6.2 : Conseils techniques pour les options d’investissements de la REDD+.</i>	73
<i>Réalisation 6.4 : Appui technique et formation ciblée permettant de la faire de la REDD+ un catalyseur de l’économie verte.</i>	75
<b>PARTIE B. FONCTIONS D’APPUI</b>	<b>77</b>
RESULTAT 7 : DEVELOPPEMENT, GESTION, ANALYSE ET PARTAGE DES CONNAISSANCES RELATIVES AU PROGRAMME ONU-REDD EN VUE DE SOUTENIR LES EFFORTS DEPLOYES POUR LA REDD+ A TOUS LES NIVEAUX.	77
<i>Réalisation 7.1 : Les systèmes actuels de gestion des connaissances seront améliorés et de nouveaux systèmes seront établis.</i>	78
<i>Réalisation 7.2 : Les nouveaux outils de partage des connaissances et les échanges seront facilités, élaborés et coordonnés à plusieurs niveaux opérationnels.</i>	79
<i>Réalisation 7.3 : Les outils de partage des connaissances seront transmis en temps utile à la population afin de faciliter un apprentissage à la REDD+ et de faire du Programme une ressource inestimable dans le domaine de la REDD+.</i>	79
RESULTAT 8 : DES SERVICES DE SECRETARIAT REGULIERS ET EFFICACES POUR LE PROGRAMME ONU-REDD FOURNIS PAR LES PAYS PARTENAIRES D’ONU-REDD, LE CONSEIL D’ORIENTATION ET LES ORGANISMES DES NATIONS UNIES PARTICIPANTS	80
<i>Réalisation 8.1 : Fourniture d’une coordination globale et d’une planification stratégique afin d’améliorer la collaboration entre les institutions et avec les partenaires.</i>	81
<i>Réalisation 8.2 : Coordination des Programmes nationaux afin de garantir une exécution efficace du Programme.</i>	81
<i>Réalisation 8.3 : Coordination du Programme global afin d’en garantir la réalisation efficace.</i>	81
<i>Réalisation 8.4 : Le Conseil d’orientation est doté de procédures et de compétences lui permettant de prendre efficacement des décisions.</i>	81
<i>Réalisation 8.5 : Le Programme ONU-REDD est suivi et évalué ; des ressources supplémentaires sont mobilisées pour atteindre l’objectif du financement quinquennal.</i>	81
<b>7. ARRANGEMENTS EN MATIERE DE GESTION ET DE COORDINATION</b>	<b>83</b>
<b>8. ARRANGEMENTS RELATIFS A LA GESTION DES FONDS</b>	<b>84</b>
<b>9. SUIVI, EVALUATION ET ETABLISSEMENT DES RAPPORTS</b>	<b>85</b>
<b>10. CADRE JURIDIQUE</b>	<b>87</b>
<b>ANNEXE 1. PRIORITES INSTITUTIONNELLES DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES PARTICIPANTS</b>	<b>88</b>
<b>ANNEXE 2. CADRE DE SUIVI DU PROGRAMME CONJOINT</b>	<b>90</b>

**ANNEXE 3. BUDGET (APERÇU, CADRE DE RESULTATS CONSOLIDES ET PROGRAMME DE TRAVAIL).....103**

## Sigles

AA – Agent administratif  
AFOLU – Agriculture, sylviculture et autres utilisations des terres  
AWG-LCA – Groupe de travail spécial sur une action de coopération à long terme  
BMD – Banques multilatérales de développement  
CBD – Convention sur la diversité biologique  
CBFF – Partenariat pour les forêts du bassin du Congo  
CCNUCC – Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques  
CG – Groupe de coordination du Programme ONU-REDD  
COMIFAC – Commission des Forêts d’Afrique Centrale  
COP – Conférence des parties, Convention des Nations Unies sur le changement climatique  
CPLCC – Consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause  
FAO – Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture  
FASM/MDTF – Fonds d’affectation spéciale multidonateurs  
FCPF – Fonds de Partenariat pour le carbone forestier  
FEM – Fonds pour l’environnement mondial  
FIP – Programme d’investissement pour la forêt  
FNUF – Forum des Nations Unies sur les forêts  
FRA – Évaluation des ressources forestières mondiales  
GES – Gaz à effet de serre  
GIEC – Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat  
GIZ – *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* (Société allemande pour la coopération internationale)  
IIASA – Institut international pour l’analyse des systèmes appliqués  
JICA – Agence japonaise de coopération internationale  
LECRDS – Stratégies de développement à faible émission de carbone et non tributaire des changements climatiques  
MoU – Protocole d’accord (*Memorandum of understanding*)  
MRV – Mesure, rapportage et vérification  
NAMA – Mesure d’atténuation adaptée au pays  
NFMA – Dispositifs nationaux d’évaluation des forêts  
NORAD – Agence norvégienne de coopération pour le développement  
OIBT – Organisation internationale des bois tropicaux  
ONUCD – Office des Nations Unies contre la drogue et le crime  
OP – Organismes des Nations Unies participants (FAO, PNUD et PNUE)  
OSC – Organisation de la société civile  
PACDE – Programme mondial anti-corruption du PNUD visant l’efficacité du développement  
PGA – Évaluation participative de la gouvernance  
PNUD – Programme des Nations Unies pour le développement  
PNUE – Programme des Nations Unies pour l’environnement

Programme ONU-REDD – Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts dans les pays en développement

REDD+ – Réduction des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts ; et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier dans les pays en développement

REL/RL – Niveaux d'émission de référence/Niveaux de référence

R-PP – Proposition de préparation à la REDD

SBSTA – Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

TEEB – Économie des écosystèmes et de la biodiversité

UNCAC – Convention des Nations Unies contre la corruption

UNDG – Groupe de développement des Nations Unies

UNDRIP – Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

UNPFII – Instance permanente de l'ONU sur les questions autochtones

WCMC - Centre mondial de surveillance de la conservation

## Résumé analytique

Les Programmes nationaux et le Programme global du Programme ONU-REDD ont pour objectif premier d'appuyer les efforts des pays partenaires en vue d'élaborer et de mettre en œuvre les stratégies REDD+. C'est au niveau des pays que le concept de REDD+ prend forme et progresse le plus concrètement.

Le Programme global ONU-REDD a pour vocation de bénéficier simultanément à tous les pays partenaires du Programme ONU-REDD en élaborant et en fournissant des services, des produits et un savoir-faire fondés sur les connaissances et destinés à aider les pays à mesure qu'ils franchissent les différentes phases de la REDD+, de la préparation initiale à la mise en œuvre complète et aux activités axées sur les résultats. L'effet attendu du Programme global consiste à aider les pays partenaires à se doter à tous les niveaux des capacités suffisantes pour concevoir et mettre en œuvre les activités de REDD+ axées sur les résultats, et à mettre à profit leurs propres ressources naturelles en optimisant la réduction de la pauvreté.

Lors de sa cinquième réunion en novembre 2010, le Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD a accueilli avec satisfaction le projet d'adopter un cadre de financement quinquennal (2011-2015) pour le nouveau Programme global. Ce nouveau cadre repose sur l'expérience acquise ces deux dernières années, le Programme apportant son soutien aux pays partenaires dans le cadre de ses fonctions internationales. Le cadre du Programme global traduit les résultats obtenus et les opportunités que présentent les accords de Cancún sur la REDD+, ainsi que la nécessité de renforcer les activités de REDD+ et leur financement.

Le cadre rendra opérationnelle la stratégie 2011-2015 du Programme ONU-REDD, grâce à l'appui technique fourni aux pays dans six domaines d'activité interdépendants :

1. Mesure, rapportage et vérification (MRV) et suivi
2. Gouvernance nationale de la REDD+
3. Gestion des fonds REDD+ guidée par des principes de transparence, d'équité et de responsabilité
4. Engagement des peuples autochtones, de la société civile et des autres parties prenantes
5. Garantie des avantages multiples des forêts et de la REDD+
6. La REDD+ comme catalyseur d'une transition vers une économie verte

Ces domaines d'activité concilient l'appui aux efforts menés par les pays en faveur de systèmes de gouvernance transparents, de droits de propriété plus clairs, de l'atténuation de la pauvreté et d'une plus grande sécurité alimentaire, de politiques durables d'aménagement du territoire et de gestion des forêts, d'un ralentissement de la diminution des forêts naturelles et de la biodiversité, de l'autonomisation des femmes, de rigoureuses activités de suivi de la REDD+, et, plus généralement, d'un changement sectoriel positif.

À cette fin, le cadre du Programme global ONU-REDD définit un certain nombre de réalisations concrètes consécutives de six résultats principaux (Partie A du document), ainsi que des réalisations pour les deux résultats relatifs aux fonctions d'appui liées à la gestion des connaissances et aux services de secrétariat qui incombent au Programme (Partie B du document). Le cadre propose également un plan d'action et un budget consolidés pour une période de deux ans, un budget indicatif pour la troisième année, et prévoit un maintien de tendance jusqu'à la fin de l'année 2015. Le cadre est un document évolutif qui sera réexaminé chaque année. Le Programme global fera aussi l'objet d'une évaluation périodique, conformément à la stratégie du Programme ONU-REDD.

**APERÇU :**

**Titre :** Cadre 2011-2015 du Programme global ONU-REDD

**Durée du programme :** 1<sup>er</sup> juillet 2011 – 31 décembre 2015

**Première demande de financement :** 1<sup>er</sup> juillet 2011 – 30 juin 2013 (deux ans)

**Gestion des fonds :** allocations canalisées (Fonds du Programme ONU-REDD)

**Agence gestionnaire :** Bureau du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs du PNUD pour les financements reçus du Fonds du Programme ONU-REDD

**Budget estimatif total :** 51 530 315 \$US



## 1. Introduction

Le Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts dans les pays en développement (Programme ONU-REDD) aide les pays en développement à renforcer leurs capacités en vue de réduire les émissions et à participer à un mécanisme REDD+ futur au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Le Programme ONU-REDD est mis en œuvre par le biais de deux modalités complémentaires : les Programmes nationaux et le Programme global. En ce qu'il appuie la conception et la mise en œuvre de la REDD+ au niveau national, le Programme global formule des approches, méthodologies, outils et recommandations communs qui peuvent constituer un socle unique pour concrétiser la REDD+. Le Programme global a pour vocation de bénéficier simultanément à tous ses pays partenaires en élaborant et en fournissant des services, des produits et des compétences fondés sur les connaissances et destinés à appuyer les pays à mesure qu'ils franchissent les différentes phases de la REDD+, depuis la préparation initiale jusqu'à la mise en œuvre complète et aux actions axées sur les résultats. Les activités du Programme global, guidées par les principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et le Programme d'action d'Accra, mettent l'accent sur le renforcement des capacités, la conjonction des compétences, l'élaboration d'approches, recommandations, méthodologies et outils communs, et le recueil et la synthèse de données afin d'aider les pays dans leurs efforts de REDD+, tout en assurant les fonctions d'appui au Programme dans son ensemble. Ces activités ont été conçues de façon à promouvoir des initiatives visionnaires et innovantes, et ainsi contribuer à l'évolution constante du concept de REDD+ dans le contexte mondial.

Le Programme global est élaboré grâce à la planification concertée des trois organismes des Nations Unies participants (FAO, PNUD et PNUJ), sous la direction du Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD. Lors de sa cinquième réunion en novembre 2010, le Conseil d'orientation a accueilli avec satisfaction le projet d'adopter un nouveau cadre pour son Programme global. Ancré dans la stratégie 2010-2015<sup>1</sup> du Programme ONU-REDD, entérinée dans la même enceinte, le cadre a pour but d'en rendre les activités globales opérationnelles. Il s'articule donc autour des six domaines d'activité interdépendants définis dans la stratégie, qui prend acte du souhait des pays de bénéficier d'un appui technique avancé.

Dans chacun de ces domaines d'activité, le Programme identifie l'organisme le plus à même de faciliter l'exécution et la coordination interinstitutions de séries de réalisations de pointe (produits et services, par exemple) fondés sur un modèle de programmation combinée, tout en assurant des responsabilités organisationnelles claires. C'est ainsi que l'organisme chef de file procèdera à des examens de la planification et des progrès réalisés, et entretiendra des liens étroits avec le

---

<sup>1</sup> Stratégie 2011-2015 du Programme ONU-REDD, approuvée par le Conseil d'orientation en novembre 2010 [http://www.unredd.net/index.php?option=com\\_docman&task=doc\\_download&gid=4598&Itemid=53](http://www.unredd.net/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=4598&Itemid=53)

Secrétariat du Programme ONU-REDD. L'orientation et la surveillance du Programme global incombent au Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD.

La réalisation de ces résultats reposera sur une démarche systématique de planification, suivi, établissement de rapports et évaluation. Chaque organisme chef de file s'emploiera donc à ce que les résultats escomptés au titre des domaines d'activité respectifs soient réalisés, et que les résultats soient contrôlés et consignés sous la forme d'indicateurs, situations de référence, cibles, moyens de vérification, en tenant compte des risques/hypothèses (voir le cadre de suivi, en annexe 2).

Ces domaines d'activité seront conformes à l'accord de Cancún sur la REDD+ conclu lors de la 16<sup>e</sup> séance de la Conférence des parties (COP-16) de la CCNUCC à Cancún (Mexique), en décembre 2010. L'accord sur la REDD+ et tout accord futur conclu lors de la COP-17 (à Durban, en Afrique du Sud, décembre 2011) et ultérieurement guident les travaux de l'ensemble du Programme ONU-REDD, notamment ses fonctions d'appui international (voir le tableau 1 sur les liens entre le Programme global ONU-REDD et l'accord de Cancún sur la REDD+).

**Tableau 1. Domaines d'activité du Programme global ONU-REDD en relation à l'accord de Cancún sur la REDD+**

<b>Domaines d'activité du Programme global ONU-REDD</b>	<b>Paragrophes correspondants dans la décision 1/CP.16</b>
1. Mesure, rapportage et vérification (MRV) et suivi	69, 71b, 71c, 71d
2. Gouvernance nationale REDD+	69, 71a, 71d, 72
3. Gestion des fonds REDD+ guidée par des principes de transparence, d'équité et de responsabilité	72, 73
4. Engagement des peuples autochtones, des communautés locales et des autres parties prenantes concernées	69, 72
5. Garantie des avantages multiples des forêts et de la REDD+	69, 71d
6. La REDD+ comme catalyseur d'une transition vers une économie verte	71a, 73

Les accords de Cancún et le partenariat REDD+, conclus à la conférence d'Oslo sur la déforestation et le climat en mai 2010, reconnaissent que la réalisation de la REDD+ exige un renforcement marqué des activités et des financements. Partant, les pays REDD+ devront entreprendre toute une gamme d'activités, du comblement des lacunes de connaissances et technologies à l'établissement de nouvelles institutions ou à l'amélioration de celles existantes. Ces impératifs, la variété des contextes et besoins nationaux et les divers niveaux de progression ont été pris en compte dans la conception du cadre du Programme global. Sont également reconnus la nécessité d'associer et d'intégrer au niveau national les autres orientations et accords internationaux afin de prévenir les doublons dans les processus, et de garantir des activités intégrées à la sylviculture, la biodiversité, l'agriculture et au développement sobre en carbone afin de proposer des solutions et des orientations pour la préparation et la mise en œuvre de la REDD+ de façon rentable.

Le cadre est un document évolutif qui sera réexaminé chaque année à la lumière des derniers développements, conformément à la décision prise par le Conseil d'orientation lors de sa sixième réunion, stipulant qu'« après l'approbation du cadre pour les programmes de pays, le Conseil examinera ses implications pour les fonctions d'appui international et envisagera la révision du document cadre du Programme global » (décision 12/PB6). La première allocation budgétaire au titre du cadre du Programme global est demandée pour une période de deux ans (1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2013). Si de nouveaux événements l'exigent, le budget peut être révisé après la première année.

## 2. Analyse de la situation

### 2.1. Les forêts et le changement climatique

Ces dernières décennies, le climat mondial a connu un bouleversement sans précédent causé par les émissions de gaz à effet de serre provenant principalement de sources anthropiques. Le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC, 2007) montre que le secteur forestier (notamment à cause de la déforestation) responsable d'environ 17 pour cent des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le monde, en est la troisième source après le secteur de l'énergie. Entre 1990 et 2010, la superficie forestière dans le monde a diminué au rythme annuel de 0,2 pour cent (13 millions d'hectares par an en moyenne) (FAO, 2010). Les pertes les plus importantes ont été constatées en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Évolution nette du couvert forestier par pays, 2005-2010 (ha/an)

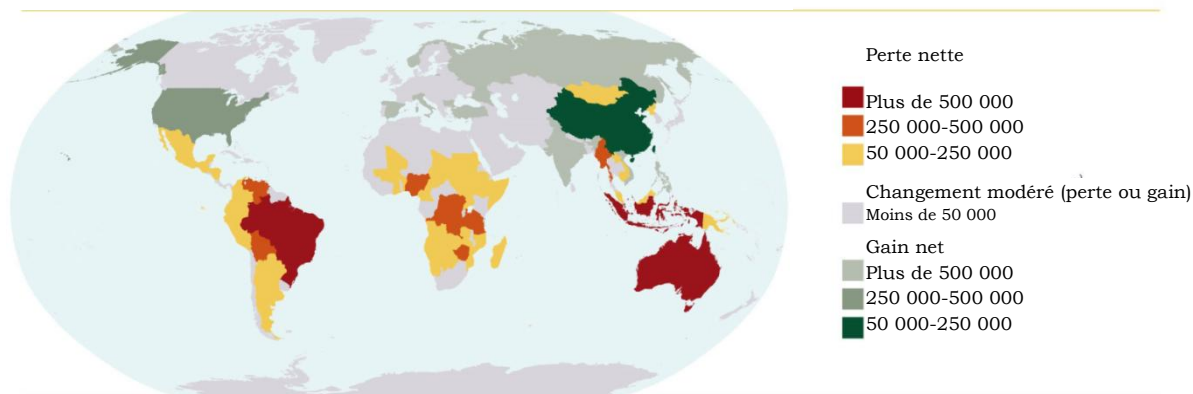
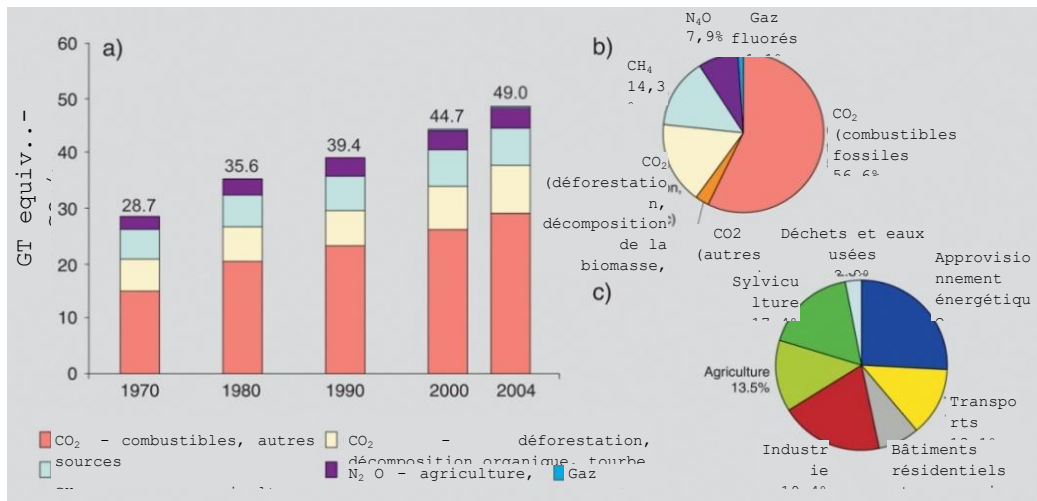


Figure 1 : Évolution nette dans le couvert forestier par pays, 2005–2010 (FAO, 2010)

La déforestation et la dégradation des forêts ont également de graves répercussions sur la biodiversité forestière, la disponibilité des produits forestiers ligneux et non ligneux, les ressources pédologiques et hydriques et les moyens de subsistance locaux. Une amélioration de l'utilisation des sols est donc essentielle, non seulement au succès de la REDD+, mais également à la progression vers la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement, en particulier la réduction de la pauvreté et l'assurance d'un environnement durable.



**Figure 2 : a) hausse des quantités de gaz à effet de serre entre 1970–2004 ; b) part des différents gaz à effet de serre ; c) part des gaz à effet de serre mondiaux par secteur (GIEC, 2007)**

## 2.2. La REDD+ dans les négociations de la CCNUCC

En 2005, lors de la 11<sup>e</sup> Conférence des parties (COP-11) de la CCNUCC, le Costa Rica et la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont demandé que soit envisagée « la réduction des émissions liées à la déforestation dans les pays en développement. » La question a été soumise à l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA). En 2007, à la COP-13 de la CCNUCC, un accord a été conclu sur « l'urgence de prendre de nouvelles mesures constructives pour réduire les émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts, » accord qui a été inclus dans le plan d'action de Bali lors de la COP-13. Il encourageait les parties à envisager une série d'actions, à identifier les solutions et à consentir des efforts pour combattre les moteurs de la déforestation. Il mettait au point un processus au titre du SBSTA pour aborder les questions méthodologiques liées à la notification des émissions pour la REDD+.

Lors de la COP-15 réunie à Copenhague (Danemark) en décembre 2009, les parties ont pris une décision sur les orientations méthodologiques concernant la REDD+, qui précise la définition du concept et l'étend de la déforestation et de la dégradation des forêts à la conservation, au renforcement des stocks de carbone et à la gestion durable des forêts. Les parties ont également pris note du caractère non contraignant de l'accord de Copenhague, qui soulignait le rôle de la REDD+ dans la lutte contre le changement climatique et reconnaissait la nécessité d'un financement important pour soutenir les travaux de préparation à la REDD+.

À Cancún (Mexique) en décembre 2010, la COP-16 a conclu un accord sur la REDD+ s'inscrivant dans un ensemble équilibré de décisions. Cet accord pose des bases permettant de concrétiser le concept de REDD+, et propose une orientation pour les travaux du Programme ONU-REDD.

## 2.3. Définition de la REDD+

La décision 1/CP.16 de la CCNUCC articule le champ de la REDD+ autour des activités suivantes :

- Réduction des émissions liées à la déforestation
- Réduction des émissions liées à la dégradation des forêts
- Conservation des stocks de carbone forestier
- Gestion durable des forêts
- Renforcement des stocks de carbons forestier

La décision établit les éléments suivants de la REDD+, à mettre en place par les pays en développement parties à la convention :

- **Plans** : stratégie ou plans d'action nationaux
- **Niveaux de référence** : Niveaux de référence des émissions forestières et/ou niveaux de référence forestiers
- **Suivi** : Un système national rigoureux et transparent de surveillance des forêts pour la surveillance et la notification des activités
- **Garanties** : Un système fournissant des informations sur la manière dont les garanties seront abordées et observées pendant toute la mise en œuvre des activités REDD+

Ces garanties, dont les parties ont affirmé qu'elles devaient être favorisées et appuyées, concernent : a) la cohérence entre les objectifs des programmes forestiers nationaux et les conventions et accords internationaux applicables, b) les structures de gouvernance, c) les savoirs et les droits des peuples autochtones et des membres des communautés locales, d) la participation pleine et effective des parties prenantes, e) la conservation des forêts naturelles et de la diversité biologique, f) les risques d'inversion, et g) le déplacement des émissions.

L'accord sur la REDD+ reconnaît également que la REDD+ devrait être mise en œuvre en trois phases :

- Phase 1 : élaboration de stratégies ou plans d'action, de politiques et de mesures et renforcement des capacités à l'échelon national
- Phase 2 : mise en œuvre de politiques et mesures nationales et de stratégies ou plans d'action nationaux
- Phase 3 : activités axées sur les résultats qui devront être pleinement mesurées, notifiées et vérifiées

Lorsqu'ils élaborent et mettent en œuvre leurs stratégies ou plan d'action national, les pays sont invités par les accords de Cancún à prendre en considération, entre autres choses, les facteurs du déboisement et de la dégradation des forêts, les problèmes fonciers, les questions de gouvernance des forêts, le souci d'égalité des sexes et les garanties identifiées, en assurant la participation pleine et entière des parties prenantes concernées, notamment des peuples autochtones et des communautés locales (décision 1/CP.16, §72 de la CCNUCC).

La décision 1/CP.16 sur la REDD+ dote également cette dernière d'une échelle. Le recensement des émissions fondé sur les niveaux d'émission de référence et/ou niveaux de référence devrait être effectué à l'échelon national ou, si une base intérimaire s'y prête, au niveau infranational. Le SBSTA a été prié de d'approfondir cette question.

Les domaines d'activité du Programme global ONU-REDD reflètent les composantes du concept de REDD+ et l'appui donné aux pays pour leur permettre d'amorcer la phase 3.

#### **2.4. Financement de la REDD+**

Un engagement international en faveur de la REDD+ se fait jour, comme en atteste le financement considérable affecté par les donateurs aux travaux de préparation de la REDD+ par le biais de circuits multilatéraux et bilatéraux. À la fin de l'année 2010, des contributions d'environ 4,3 milliards de dollars américains avaient été annoncées à l'appui d'une action rapide REDD+. Les financements nécessaires pour obtenir une réduction tangible des taux annuels de déforestation mondiale demeurent néanmoins insuffisants.

Le financement des phases 1 et 2 de la REDD+ se composera de subventions bilatérales et multilatérales. Ces fonds serviront à aider les pays à formuler leurs stratégies REDD+ nationales, à renforcer les capacités de MRV et de suivi et à entreprendre des activités de démonstration. Dans la deuxième phase (phase de *mise en œuvre*) un appui sous forme de subventions serait affecté à la poursuite du renforcement des capacités, alors que des paiements à grande échelle seraient destinés à l'établissement des infrastructures et des systèmes nécessaires. En ce qui concerne la phase 3, le financement devrait provenir des paiements axés sur les performances pour des résultats démontrés en matière de réduction des émissions jusqu'à un niveau de référence convenu.

Le Programme global ONU-REDD peut largement contribuer à renforcer les capacités nationales, notamment dans les deux premières phases. Le Programme global s'emploie, au travers de ses six domaines d'activité, à réduire le déficit de financement actuel et à préparer les pays à la REDD+ de façon que cette dernière s'intègre fermement dans les objectifs de développement national, dans le but de répondre à la nécessité d'accroître les activités REDD+.

### **3. Le Programme global**

#### **3.1. Caractéristiques**

En prodiguant son appui à la conception et la mise en œuvre de la REDD+ nationale, le Programme global élabore des approches, méthodologies, outils et orientations communs qui peuvent constituer un socle unique pour accomplir la REDD+. Il s'appuie sur les enseignements tirés pendant les deux premières années consacrées aux efforts de préparation et de mise en œuvre, tant par les Programmes nationaux que par le Programme global ONU-REDD. Afin de faciliter la gestion des connaissances et le partage des enseignements et des expériences, le Programme global recueille et synthétise les données, dresse des rapports et diffuse les informations pertinentes par le biais d'outils Internet, d'ateliers et d'autres moyens de sensibilisation, afin de soutenir les pays dans leurs

efforts de REDD+. En outre, le Programme global fournira un appui axé sur la demande aux pays dans ses six domaines d'activité (voir section 4.4).

### **3.2. Développement des capacités**

Le développement des capacités, y compris le renforcement de l'expertise aux échelons national et international, constitue un élément crucial du Programme global et figure dans chacun de ses domaines d'activité. L'un des domaines où le Programme ONU-REDD entend conserver un rôle important est la création, le partage et la gestion des connaissances sur la REDD+. L'échange des expériences Sud-Sud et au niveau régional continuera à être encouragé, pour permettre aux pays d'apprendre, et de partager leurs expériences tout en se faisant mieux entendre au plan international.

Le Programme joue un rôle direct et explicite dans le renforcement des capacités nationales et ce, afin d'obtenir les résultats suivants :

- Des systèmes de gouvernance ouverts, transparents et plus démocratiques
- La pleine application des politiques et des lois
- Régime foncier plus clair
- Respect et promotion des droits des populations autochtones et des autres communautés tributaires de la forêt
- Amélioration de la gestion forestière
- Réduction de la perte des forêts naturelles et, partant, réduction de la perte de biodiversité
- Application des autres garanties
- Politiques et pratiques d'utilisation des terres plus durables, notamment dans le domaine agricole, qui allègent la pression sur les forêts naturelles
- Gestion des fonds guidée par le principe de responsabilité
- Autonomisation des femmes dans le processus REDD+
- Influence positive sur le changement sectoriel
- Suivi rigoureux et transparent des activités, résultats et effets de la REDD+.

Les points indiqués ci-dessus sont, dans une large mesure, des préalables interdépendants au succès à long terme de la REDD+. Ils contribuent à ménager un environnement propice à la mise en œuvre de la REDD+ et à assurer un financement supplémentaire au secteur forestier. Ils fournissent en outre la plateforme nécessaire à un changement ultérieur, positif, durable et d'une plus ample portée en faveur de la REDD+.

### **3.3. Articulation entre le Programme global et les Programmes nationaux ONU-REDD**

Le Programme global est étroitement lié aux Programmes nationaux et entend appréhender et diffuser les enseignements et faciliter les avancées en vue de la concrétisation de la REDD+, en soutenant par exemple les ateliers régionaux et la coopération Sud-Sud. Ce faisant, le Programme global répond aux besoins des pays, et instaure dans la communauté internationale un climat de confiance, en promouvant une meilleure compréhension des aspects techniques et stratégiques de la REDD+, tant au niveau national qu'international.

Le Programme global fournit un appui aux Programmes nationaux en ce que le personnel s'emploie à combler les pénuries identifiées pendant la mise en œuvre des Programmes nationaux, et à répondre aux besoins supplémentaires liés aux six domaines d'activité du Programme.

### **3.4. Un soutien ciblé**

Le soutien ciblé est un appui spécifique, axé sur la demande, dans le cadre d'un ou plusieurs des six domaines d'activité du Programme ONU-REDD. Il fait le lien entre les Programmes nationaux et le Programme global. Tous les pays partenaires du Programme ONU-REDD peuvent prétendre à un soutien ciblé, dans la limite des fonds disponibles et des capacités des trois organismes. Concrètement, le soutien ciblé désigne des conseils techniques spécifiques et d'autres mesures de soutien au renforcement des capacités que sollicite un pays sur un aspect essentiel de la préparation REDD+ identifié par lui, qui n'est pas subventionné par d'autres initiatives multilatérales ou bilatérales et où l'intervention du Programme ONU-REDD présente un avantage comparé.

Par sa nature, le soutien ciblé est à petite échelle, axé sur la demande, et technique ou consultatif ; il est assuré par les organismes des Nations Unies participants en réponse aux besoins exprimés par le pays. Ce soutien peut être fourni sous la forme de services d'appui aux Programmes nationaux, ou d'un autre soutien technique spécifique dans le cadre du Programme global, portant sur un aspect essentiel de la préparation à la REDD+ dans un pays, et qui ne serait pas disponible dans le cadre des Programmes nationaux ou d'autres initiatives.

Le soutien ciblé visera par exemple à aider les pays à mettre à l'essai des méthodes et des approches convenues, ou à mettre en place et renforcer les systèmes et les structures liées, par exemple, au développement de systèmes de suivi et d'information, appliquer les garanties, gérer les paiements REDD+, intégrer les avantages multiples des forêts, et identifier les opportunités d'investissement supplémentaires. Déjà en cours de mise en œuvre, l'appui aux consultations initiales des parties prenantes préalablement à la réunion de validation dans les pays préparant un Programme national en offre un exemple concret.

Les pays désireux de bénéficier d'un soutien ciblé doivent avoir déjà élaboré une stratégie nationale REDD+, ou être en train d'y procéder, afin de pouvoir préciser les déficits que ce soutien spécifique supplémentaire est destiné à combler.

Les pays partenaires du Programme ONU-REDD peuvent solliciter ce soutien en s'adressant au secrétariat ou directement auprès des organismes. Le secrétariat facilitera l'acheminement de toutes les demandes de soutien ciblé adressées par les pays aux organismes responsables des domaines d'activité thématiques en question, et coordonnera la notification au Conseil d'orientation.

Enfin, conformément à la décision prise par le Conseil d'orientation à sa 6<sup>e</sup> réunion en mars 2011, un processus d'évaluation des besoins a débuté afin d'identifier les besoins dans les pays partenaires du Programme ONU-REDD pour les phases 1 et 2 de la REDD+ telles que les définissent les accords de Cancún. Il identifiera également les domaines d'activité et les actions où les éventuelles



contributions du Programme global ONU-REDD permettent de gagner en efficacité et en complémentarité, notamment des possibilités de soutien ciblé.

### 3.5. Garanties

Les dispositions des accords de Cancún concernant les garanties, compte tenu des demandes exprimées, invitent instamment le Programme global ONU-REDD à aider les pays à promouvoir et appuyer les garanties (paragr. 69) et à mettre en place un système permettant de suivre la manière dont les garanties sont abordées et observées (paragr. 71/d). À cette fin, les six domaines d'activité du Programme global évoquent de diverses manières les garanties répertoriées dans l'accord de Cancún<sup>2</sup> sur la REDD+, notamment :

- La garantie « a » dans l'accord de Cancún sur la REDD+, qui examine les méthodes permettant de garantir la complémentarité entre les activités REDD+ et les objectifs des programmes forestiers nationaux et les autres accords internationaux pertinents, est étayée, dans le cadre du Programme global, par la réalisation 2.3 sur la gestion effective des forêts, et les activités mises en place conjointement avec la CBD dans le résultat 5 et les activités destinées à promouvoir les droits définis par l'UNDRIP dans le résultat 4.
- La garantie « b » dans l'accord de Cancún sur la REDD+, sur les structures de gouvernance forestière transparentes et efficaces, s'exprime dans diverses activités en vertu des résultats 2 et 3 du cadre, telles que l'appui à l'élaboration de systèmes nationaux de gouvernance crédibles et ouverts pour la mise en œuvre de la REDD+ et l'application des considérations d'égalité des sexes.
- Les garanties « c » et « d » de l'accord de Cancún sur la REDD+ sur le respect des connaissances des peuples autochtones et des membres des communautés locales et leur participation pleine et effective, sont abordées dans le résultat 4 du cadre, dans l'élaboration de directives et d'appuis à la mise en œuvre de pratiques efficaces parmi les parties prenantes.
- La garantie « e » de l'accord de Cancún sur la REDD+, applicable à la conservation des forêts naturelles et de la diversité biologique, est étayée par le résultat 5 du cadre, grâce au renforcement des capacités et au soutien technique afin de valoriser les avantages écosystémiques et les approches de planification en faveur d'un usage durable des terres.
- La garantie « f » contre les risques d'inversion est appuyée par le résultat 1 du cadre, et reflétée dans les systèmes de bonne gouvernance appuyés par le résultat 2. La prévention des fuites (garantie « g ») est abordée par l'appui fourni au titre du résultat 1, par le biais, par exemple, d'outils et méthodes de MRV et d'un soutien technique à la mise en œuvre de systèmes de suivi et d'information au niveau des pays. La coordination régionale peut également prévenir les fuites transnationales – elle fait d'ailleurs l'objet d'un atelier parrainé par le Programme ONU-REDD au Viet Nam en novembre 2010.

---

<sup>2</sup> Annexe 1 de la décision 1/CP.16

- La réalisation 2.3 du cadre porte sur le soutien aux dispositions du paragraphe 71d de l'accord de Cancún sur la REDD+, relatif aux systèmes permettant de fournir des informations, et tenant compte de l'expérience et des résultats dégagés dans tous les domaines d'activité du Programme global ONU-REDD.
- Les « Principes et critères sociaux et environnementaux » du Programme ONU-REDD et les outils y afférents, décrits dans le résultat 5, esquissent un cadre garantissant que les activités appuyées par le Programme ONU-REDD contribuent à la promotion et à l'application des sept garanties définies dans l'accord de Cancún sur la REDD+.

Conscient des liens décrits ci-dessus, le Programme ONU-REDD mettra sur pied une petite équipe spéciale interinstitutions sur les garanties, chargée de faciliter la cohérence dans l'orientation et les apports aux travaux des pays en matière de garanties.

### **3.6. Collaboration avec d'autres initiatives REDD+**

Dans le cadre du processus d'établissement de relations stratégiques et pour améliorer l'exécution auprès des pays, le Programme ONU-REDD renforcera et améliorera sa collaboration avec un large éventail d'autres initiatives.

Une étroite collaboration a été instaurée avec les initiatives REDD+ de la Banque mondiale : le Fonds de Partenariat pour le carbone forestier (FCPF) et le Programme d'investissement pour la forêt (FIP)<sup>3</sup>. Pour des raisons d'efficacité et à la demande des organes directeurs respectifs du FCPF, du FIP et du Programme ONU-REDD, la coordination et la collaboration avec le FCPF et le FIP seront poursuivies tout au long de la mise en œuvre du Programme global. Parmi les domaines spécifiques de collaboration, citons l'harmonisation des normes sociales et environnementales, les principes d'engagement des parties prenantes et le renforcement des institutions et des politiques nécessaires à une transformation des économies vers des modèles pauvres en carbone. Les approches du soutien technique, comme celles en faveur du MRV, seront également rationalisées. Le pilotage des divers partenaires d'exécution pour le fonds de préparation du FCPF recèle également un champ de collaboration avec cet organisme. Chaque domaine d'activité du cadre explicitera les modalités de collaboration.

Le Programme ONU-REDD continuera également à renforcer sa collaboration avec d'autres initiatives comme le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (CBFF), la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF). Plusieurs modes de coopération ont aussi été établis avec d'autres initiatives bilatérales et internationales, comme celles financées par l'USAID, la JICA, le GIZ, la NORAD et la Coalition pour les nations de la forêt ombrophile. En outre, le Programme ONU-REDD entretient des relations de travail et collabore avec de nombreuses organisations techniques et scientifiques s'occupant du

---

<sup>3</sup> Pour en savoir plus, consulter la brochure conjointe FCPF-FIC-ONU-REDD « [Cœurer ensemble pour la REDD+](#) » .

suivi, des garanties sociales et environnementales, de la gouvernance et d'autres questions liées à la REDD+.

Le Programme global ONU-REDD favorisera également des liens étroits avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et le secrétariat de la CCNUCC, de façon à ce que ses travaux complètent et accompagnent la mise en œuvre des décisions de la CCNUCC dans ce domaine. L'équipe du Programme ONU-REDD continuera d'offrir ses services au partenariat REDD+, comme l'ont appelé de leurs vœux les pays partenaires.

## 4. Enseignements

Le Programme ONU-REDD a approuvé les premières allocations de fonds destinées au Programme global en mars 2009. Le Programme a depuis lors tiré plusieurs leçons préliminaires importantes, évoquées brièvement ci-dessous<sup>4</sup>.

Leçons dégagées par le Programme ONU-REDD :

- **L'exécution gagne en qualité lorsque les programmes des organismes sont élaborés conjointement.** En soutenant les efforts de REDD+, il importe de tirer parti des atouts et des capacités de chaque organisme. L'existence de solides composantes interconnectées entre plusieurs domaines d'activité du Programme ONU-REDD, comme les garanties, appelle une plus solide collaboration interinstitutions et des approches intégrées. Cette coordination est particulièrement cruciale pour le soutien ciblé au niveau des pays.
- **L'harmonisation des procédures, des méthodes, des outils et des cadres améliore l'efficacité.** L'évolution rapide de la REDD+ a suscité le besoin de normaliser et d'harmoniser les procédures. Les outils et directives fournis grâce au Programme global ONU-REDD ont été bien accueillis par les pays et les autres partenaires.
- **Les demandes d'appui technique aux efforts des pays se sont accrues.** Un nombre grandissant de pays a sollicité un soutien technique auprès du Programme global pour le suivi de la REDD+, l'engagement des parties prenantes et les avantages multiples.
- **Le Programme ONU-REDD offre des possibilités d'engagement pour les parties prenantes.** Le Programme global a offert aux peuples autochtones, à la société civile et aux autres parties prenantes davantage d'occasions de participer effectivement aux décisions nationales et internationales sur la REDD+. Les orientations applicables à l'engagement des parties prenantes et à l'application de la CPLCC et des mécanismes de recours ont été bien accueillies par les pays partenaires du Programme ONU-REDD, les parties prenantes et les initiatives partenaires.

D'autres enseignements d'ordre général tirés de la REDD+ :

---

<sup>4</sup> Voir aussi la stratégie 2010-2015 du Programme ONU-REDD.

- **Il est essentiel de mettre en œuvre une coordination nationale et des consultations, et de répondre aux attentes.** Le soutien à la REDD+ fourni par le Programme porte en grande partie sur l'établissement de mécanismes de coordination nationale et de calendriers réalistes pour les processus consultatifs, tout en accordant les attentes aux réalités du terrain.
- **Il est urgent de progresser vers l'adoption d'un cadre exhaustif de MRV et de suivi.** L'accord de Cancún sur la REDD+ et l'expérience sur le terrain ont mis en évidence cet impératif. Il est logique d'intégrer les exigences de suivi et les besoins d'information sur divers aspects de la REDD+, et d'améliorer les systèmes existants afin de satisfaire les vastes besoins des pays en matière de suivi.
- **Le partage des connaissances est une composante essentielle de la REDD+.** L'enrichissement rapide des connaissances et des expériences autour de la REDD+ nécessite une amélioration des systèmes de synthèse, de partage et de coordination, afin de prévenir leur fragmentation.

## 5. Cadre de résultats

Le cadre de financement est présenté dans ce chapitre et décrit les effets, résultats et réalisations du Programme global ONU-REDD. Élément du cadre général de résultats, ce chapitre présente aussi un plan de travail et un budget consolidés, comprenant une estimation indicative des ressources à affecter à chaque résultat sur une période de trois ans à partir de juillet 2011 (voir le cadre de résultats en annexe 3). Bien que la ventilation du budget soit à ce stade limitée à trois ans, une tendance similaire est prévue jusqu'à la fin de 2015. Ce cadre du Programme global sera révisé en 2013 pour finaliser la période de planification quinquennale et procéder aux ajustements nécessaires éventuels.

### Effets

Les effets attendus du Programme global sont les suivantes : ***des capacités suffisantes sont créées à tous les niveaux pour permettre aux pays de concevoir et de mettre en œuvre des activités REDD+ axées sur les résultats, et de mettre à profit leurs propres ressources naturelles par une démarche valorisant la réduction de la pauvreté.***

Une part significative des activités du Programme global peut être mise en œuvre dans le cadre du soutien ciblé, à la demande des pays. La section 4.5 sur les garanties (ci-dessus) présente les travaux du Programme ONU-REDD dans ce domaine, qui seront effectués conjointement par les trois organismes de l'ONU et couvriront divers résultats, le but étant de parvenir à une réalisation autonome.

### Résultats et réalisations

Sur la base de l'étude d'impact et s'inspirant de sa stratégie 2011-2015, le Programme ONU-REDD a identifié au niveau mondial les résultats stratégiques, décrits dans les parties A et B du présent cadre, susceptibles de soutenir le succès de l'objectif global du Programme ONU-REDD. S'appuyant

sur l'expérience et les enseignements acquis par le Programme global et sur les demandes de plus en plus nombreuses exprimées par les pays désireux d'un soutien spécifique, les résultats et activités proposés constituent un ensemble de priorités pour les deux prochaines années. Si d'autres financements étaient dégagés, des travaux supplémentaires seraient envisagés.

Les six premiers résultats sont directement tirés des domaines d'activité identifiés dans la stratégie 2011-2015 du Programme ONU-REDD. En outre, le cadre de résultats présente deux fonctions d'appui à la mise en œuvre de l'ensemble du Programme ONU-REDD : le travail du secrétariat, et la gestion et diffusion des connaissances. Les sections suivantes en précisent les domaines d'activité : **(a) la teneur et la raison d'être, (b) la démarche d'exécution et (c) le descriptif des réalisations**, y compris des activités mentionnées à titre indicatif. Le plan d'action et le budget respectifs figurent à l'annexe 3 du cadre de résultats.

## **PARTIE A : Domaines d'activité**

### ***Domaine d'activité 1. MRV et Suivi (organisme chef de file : FAO)***

#### **Résultat 1 : Les pays REDD+ sont dotés des systèmes et des capacités requis pour l'élaboration et la mise en œuvre du MRV et du suivi**

##### **Teneur et raison d'être**

Pour réduire de façon durable et dans les délais impartis les émissions de gaz à effet de serre liées aux forêts, et réaliser d'autres objectifs de la REDD+, il est indispensable de disposer de systèmes de suivi nationaux pleinement opérationnels et durables, conformément à ce qui a été stipulé et convenu par la CCNUCC dans les accords de Cancún. Ces systèmes de suivi devront être conformes aux exigences du MRV, et fournir les informations nécessaires à l'analyse et l'évaluation des politiques et mesures nationales REDD+. Le système national de surveillance des forêts (paragr. 71 (c) de la décision 1/CP.16) devra remplir les deux principales fonctions assignées au processus REDD+ : le suivi et le MRV.

Pour un pays, le suivi implique la surveillance de toutes les activités découlant de l'exécution de ses politiques et mesures nationales REDD+, et la collecte d'informations attestant leurs résultats. Ces activités doivent être liées, directement ou indirectement, à la stratégie nationale REDD+ du pays, et peuvent également englober des démarches qui ne sont pas liées directement à l'évaluation du carbone, comme l'application du droit forestier.

Les besoins en suivi peuvent changer dans le temps - dans le cas de la REDD+ en particulier, ils évolueront selon l'approche par étapes prévue au paragraphe 73 de la décision 1/CP.16 des accords de Cancún. Lors de la phase 1, les pays doivent élaborer et mettre en place un système de suivi. Dans la phase 2, la mise en œuvre des politiques et mesures nationales REDD+ s'articulera en activités de démonstration axées sur les résultats exigeant un suivi. Ce système contrôlera les

résultats obtenus par toutes les activités de démonstration et fournira également des renseignements sur l'usage des terres et leurs changements dans les zones où les activités de démonstration sont appliquées, afin de quantifier leurs résultats potentiels nets en termes d'atténuation. En phase 3, le système de suivi sera étendu à tout le territoire national afin de garantir que la mise en œuvre des politiques et mesures nationales est axée sur les résultats. Grâce à cette démarche, le pays pourra contrôler le succès de ses politiques et mesures et, le cas échéant, les ajuster. Ce système de suivi contribuera aussi largement au soutien et à la concrétisation des Programmes nationaux de distribution des subventions ou des paiements.

Le système national de MRV satisfait l'engagement de MRV de la CCNUCC (art. 4) et n'est rendu opérationnel qu'en phase 3. Ce système a pour objet de rendre compte des performances des politiques et mesures REDD+ à la CCNUCC sous forme d'émissions de CO<sup>2</sup>. Il doit employer les dernières approches méthodologiques adoptées ou promues par le GIEC (décision 4/CP.15). Le système de MRV constituera la référence pour toute éventuelle mesure d'atténuation adaptée au pays (NAMA) dans le secteur agricole, forestier et de l'utilisation des terres (AFOLU) (annexe II de la décision 1/CP.16).

La REDD+ prévoit une définition des garanties, et précise les principes fondamentaux liant la REDD+ aux efforts de développement au sens large. C'est ainsi que ce domaine d'activité est étroitement lié à d'autres domaines d'activité du Programme global. Selon la situation et les priorités du pays, les approches nationales d'information et de suivi devront contenir des renseignements sur les garanties sociales et environnementales décrites dans la décision 16/CP.1. Des synergies peuvent ainsi exister entre la réduction des émissions liées à la déforestation et une meilleure conservation de la diversité biologique. Des compromis sont parfois nécessaires, entre le revenu des produits forestiers et celui des activités REDD+ par exemple. Les efforts de suivi et les systèmes d'information prévus dans les accords de Cancún en rapport avec les autres systèmes nationaux d'information doivent générer des connaissances utiles au service des politiques et de la gestion des forêts, permettant aux pays de mieux appréhender les multiples objectifs et d'optimiser les avantages finaux, notamment les paiements REDD+. Le type de soutien donné aux systèmes nationaux de suivi et d'information vise dès lors à répondre aux besoins de suivi dans tous les domaines d'activité.

Bien que certains pays possèdent une longue expérience dans ce domaine, les capacités pour élaborer et mettre en œuvre des systèmes nationaux de suivi font défaut, surtout à l'échelle exigée par la REDD+. Le Programme global met l'accent sur le renforcement des capacités dans les systèmes de suivi et d'information conformément aux conditions fixées par la convention et ses organismes. Le Programme global prévoit des formations sur le suivi forestier et les inventaires de GES, et une évaluation ainsi que des consultations sur les besoins institutionnels. L'aide au développement des capacités prend en compte l'approche progressive de la REDD+ et la nécessité de mettre rapidement en œuvre de solides systèmes de suivi, afin de faciliter, conformément aux accords de la convention, les paiements axés sur les résultats à court ou moyen terme, tout en visant la mise en place de systèmes de suivi plus complets à moyen ou long terme. Le Programme global comprend des dispositions invitant les experts internationaux à conseiller directement les pays du Programme ONU-REDD dans l'élaboration de leurs systèmes nationaux de suivi.

## Démarche d'exécution

De nombreuses initiatives nationales et un grand nombre de techniques et de connaissances peuvent contribuer aux différentes exigences soulevées par le suivi de la REDD+. Néanmoins, la base de connaissances doit être améliorée et mise plus largement en commun. À cette fin, le Programme global continuera à instituer des partenariats stratégiques.

Le Programme global adaptera constamment son appui au MRV et au suivi en fonction de l'évolution de la REDD+ dans les négociations de la CCNUCC, en tenant compte des principes, des émissions et des garanties conformément aux textes de REDD+, des connaissances disponibles (méthodologies avérées, connaissances scientifiques, directives utiles et ouvrages de référence) et de l'expertise dans divers éléments à mesurer et à contrôler aux fins de la REDD+.

Le Programme invite en outre experts et scientifiques à appuyer les pays dans la mise en œuvre des systèmes de suivi et d'information conformément aux décisions de la COP et en tenant compte des autres systèmes nationaux de suivi liés à la REDD+.

Le Programme offrira des orientations pour guider la formulation et la mise en œuvre des dispositifs à long terme pour la REDD+, dans les pays où l'exécution de systèmes de suivi et d'information durables et performants nécessite des cadres juridiques, institutionnels et financiers. Pour le Programme, l'enseignement et la création de capacités sont des outils importants.

Le Programme ONU-REDD aide les pays à concevoir et mettre en œuvre le MRV et le suivi, dans le cadre des Programmes nationaux ainsi que du Programme global. Cette démarche se manifeste par une aide consultative et technique, dans les limites des ressources disponibles, à tous les pays participant au Programme ONU-REDD. Des dispositions sont prises pour mettre à la disposition des pays partenaires du Programme ONU-REDD, dans le cadre de son soutien ciblé, l'expertise disponible.

La FAO, l'organisme chef de file du Programme ONU-REDD dans ce domaine d'activité, possède une vaste expérience en matière de soutien à la conception et à la mise en œuvre des processus de dispositifs nationaux d'évaluation des forêts (NFMA) afin de dégager les informations forestières d'ordre biophysique et socioéconomique exigées par les décideurs nationaux. L'organisme possède aussi un savoir-faire dans la fourniture d'informations à l'échelon mondial sur les ressources forestières et la gestion durable des forêts, grâce aux évaluations des ressources forestières mondiales (FRA). La FAO possède une expérience de terrain dans ce domaine d'activité en matière d'agriculture, d'élevage, de régime foncier, d'économétrie, d'égalité des sexes dans la gestion des ressources naturelles et de compétences dans le domaine des sciences et des méthodes de mesure et de suivi. Les systèmes de suivi et d'information pour la REDD+ devront tirer profit des systèmes et méthodes élaborés dans ces évaluations et de l'expérience des pays, tout en s'adaptant afin de répondre aux exigences de la CCNUCC. Le PNUE, par le biais de son Centre mondial de surveillance de la conservation (WCMC), apporte ses compétences particulières pour le suivi des avantages écosystémiques. Les travaux conjoints de la FAO et du PNUD sur les systèmes d'information pour la REDD+ et sur le renforcement des capacités sont fondés sur l'expérience du Programme national de

soutien à la communication et d'autres initiatives, et appuie l'engagement des parties prenantes dans le MRV et le suivi pour la REDD+.

Afin d'optimiser l'efficacité du soutien aux pays, le Programme ONU-REDD collabore avec des partenaires internationaux qui apportent aussi un soutien financier et technique aux pays dans le domaine du MRV et du suivi, notamment : le FCPF de la Banque mondiale, Brésil/INPE, le service forestier de l'USDA, Chatham House, la Coalition pour les nations de la forêt ombrophile, la Collaboration for Environmental Evidence, le GEO, un grand nombre d'universités et d'instituts de recherche et Google, entre autres.

## **Description des réalisations**

### **Réalisation 1.1 : Exigences d'information et de suivi pour la REDD+**

Les exigences de suivi et d'information pour la REDD+ telles que les énoncent les accords de Cancún comprennent les activités relatives au carbone et aux émissions, l'environnement dans son ensemble, la gestion forestière et les services écosystémiques ainsi que les garanties. En se fondant sur les initiatives existantes menées par les pays, les universités, le secteur privé et les organisations internationales, le Programme global ONU-REDD contribuera à créer des capacités et à émettre des recommandations pour une meilleure compréhension de l'ensemble des exigences de suivi et d'information pour la mise en œuvre de la REDD+, et afin de faciliter le renforcement des capacités et les investissements en vue de créer des systèmes nationaux de suivi et d'information efficaces, solides et transparents. Cette réalisation tire profit des activités de l'ensemble du Programme global et réunira les exigences et les méthodes des systèmes de suivi et d'information. Elle tiendra compte des liens avec d'autres systèmes nationaux de suivi, stimulant ainsi les synergies et renforçant l'efficacité aux différentes phases et à différents niveaux.

#### *1.1.1. Intégration des enseignements tirés dans les pays pilotes REDD+ appliquant des systèmes de suivi et de MRV pour la REDD+*

Cette activité permettra de dégager une meilleure connaissance commune de la manière dont sont abordés les exigences et les besoins de suivi pour la REDD+. Elle analysera les méthodes d'exécution des décisions de la COP dans les pays, en synergie avec les autres systèmes nationaux de suivi et les initiatives et directives de suivi forestier applicables. Certaines approches, comme les systèmes de suivi participatif et les cas spécifiques d'échantillonnage, seront intégrés, tandis que la manière dont les exigences de suivi et d'information de la REDD+ sont actuellement abordées par les pays sera examinée et partagée. Les conclusions seront mises à profit pour conseiller les pays et les aider à renforcer leurs capacités.

#### *1.1.2. Intégration des exigences de suivi de la REDD+ à d'autres besoins de suivi plus généraux aux fins du développement durable*

Cette activité donnera lieu à un rapport sur les synergies avec d'autres systèmes de mesure et de suivi (également soulignées dans d'autres résultats). Elle contribue également à une meilleure sensibilisation et à la création d'une communauté de pratiques pour des approches intégrées des systèmes de suivi REDD+, qui gagneront en efficacité et en pertinence si elles sont élaborées dans le contexte d'objectifs de développement durable et de processus de prise de décision plus globaux. L'activité incitera les parties prenantes à examiner la manière dont les systèmes de suivi REDD+



peuvent bénéficier des synergies dans cette perspective plus large, et à formuler des recommandations à cet égard. Elle comprendra un examen méthodologique et institutionnel des aspects des systèmes de suivi qui intéressent, entre autres, la gestion des terres, la biodiversité, la sécurité alimentaire, l'agriculture, l'élevage et l'eau à la lumière des exigences d'information et de suivi pour la REDD+ énoncées par la COP, ainsi qu'une analyse des possibilités de synergie.

#### *1.1.3. Conseil technique à l'appui des dispositifs institutionnels pour les systèmes de suivi nationaux*

Un document d'orientation sera réalisé sur les méthodes permettant de renforcer les cadres institutionnels afin de garantir le développement de la mesure et du suivi à long terme. Les contraintes juridiques, administratives et financières seront analysées.

### **Réalisation 1.2 : Outils et méthodes de MRV et de suivi**

Cette réalisation tient compte des directives formulées dans les réalisations 1.1 et dans le domaine d'activité 4, et se propose de mettre en place des outils et des méthodes pour la création de systèmes de suivi accessibles aux pays.

#### *1.2.1. Fourniture de données de télédétection et d'applications pour le traitement et l'analyse des données*

Un ensemble d'applications sera produit pour fournir des informations par télédétection. Un portail et un logiciel seront également mis au point au service du système satellitaire national de surveillance des forêts pour les différents pays, à adapter aux conditions particulières de chacun.

Les investissements et les ressources exigées pour l'emploi des données de télédétection et des informations géographiques dégageront des économies d'échelle et réduiront le temps nécessaire à leur traitement et à l'analyse du déroulement de cette activité. La FAO collabore avec diverses institutions de recherche spatiale dans différents pays, comme l'Institut national brésilien pour la recherche spatiale (INPE). Pour les pays REDD+, cette collaboration offre l'occasion d'acquérir et de fournir des expériences sur la mise en place de systèmes nationaux autonomes de surveillance satellitaire des forêts, qui serviront aussi d'instrument de notification des émissions de GES, conformément aux directives et orientations du GIEC. Une collaboration avec des organismes du secteur privé comme Google est également en cours.

#### *1.2.2. Avancement des méthodologies pour la préparation d'inventaires forestiers nationaux et de surveillance des opérations forestières REDD+*

Grâce aux dernières recherches scientifiques publiées et aux enseignements acquis par les parties à l'annexe I dans l'adaptation de leurs inventaires forestiers aux nouvelles exigences de la CCNUCC en termes de notification, le Programme produira des directives sur les inventaires forestiers à l'appui des activités REDD+, ainsi qu'une plateforme de logiciels ouverts (en recourant à des outils nouveaux et préexistants) que les pays pourront exploiter afin d'élaborer des inventaires forestiers spécifiques, adaptés à leurs besoins et à leurs contextes.

L'inventaire forestier national est fondamental pour accéder aux inventaires au sol du carbone forestier, et à la validation sur le terrain des analyses de télédétection et des informations sur les garanties. Sur la base des méthodes utilisées auparavant pour dresser des inventaires forestiers

nationaux, la FAO renforcera les méthodes adaptées au contexte environnemental et socioéconomique de chaque pays, les données et méthodologies, les capacités et capabilités du pays, mettant à profit des décennies d'expérience dans le secteur forestier (NFMA, NAFORMA, FRA, ILUA etc.). Cela comprend notamment l'élaboration de méthodologies, de manuels, de bases de données et de logiciels (par exemple un logiciel gratuit de détection par Google visant à diffuser les conclusions des recherches technologiques et scientifiques forestières les plus récentes) afin d'évaluer les stocks de carbone et leur évolution dans les cinq bassins de carbone, en réponse aux besoins des pays et, notamment, la mise au point des données préconisées par les décisions de la CCNUCC et les directives et orientations du GIEC.

Cette réalisation prévoira aussi l'élaboration d'outils de soutien au suivi participatif pour la mise en œuvre des politiques et mesures nationales REDD+. Une étroite coopération sera ainsi poursuivie entre la réalisation 3.2.1 du PNUD et l'objectif consistant à renforcer la participation des communautés locales, des peuples autochtones et des autres communautés tributaires des forêts.

#### *1.2.3. Réalisation d'outils pour soutenir la compilation des communications nationales et des inventaires nationaux des GES*

Les communications nationales et les inventaires des GES constituent des éléments clés pour l'élaboration de rapports et l'évaluation des avancées d'un pays au titre de la CCNUCC. Les méthodologies et orientations de la CCNUCC et du GIEC sur les inventaires des GES sont encore relativement récentes et nécessitent des clarifications à plusieurs égards ou un soutien sous forme d'outils contribuant à la compilation des inventaires nationaux des GES par les pays. À cette fin, la FAO et le PNUD élaboreront, en étroite collaboration avec d'autres organisations internationales comme le GIEC, le PNUE et d'autres organisations nationales (notamment l'US-EPA et le GIZ), des outils qui peuvent aisément être adaptés au contexte environnemental et socioéconomique de chaque pays. Seront ainsi créés des méthodologies, des manuels, des bases de données et des logiciels permettant d'évaluer les stocks de carbone et leur évolution dans les cinq bassins de carbone, en réponse aux besoins du pays et tout particulièrement dans le recueil des données nécessaires, conformément aux décisions de la CCNUCC et aux directives et orientations du GIEC. Cette activité ira dans le sens de la réalisation 1.2

#### *1.2.4. Intégration d'outils de détection et de surveillance des avantages multiples dans les systèmes de suivi et d'information (y compris ceux liés aux normes environnementales)*

Pour satisfaire aux besoins d'information sur les pratiques et l'avancée de la REDD+, il conviendra de faire en sorte que l'information émanant des systèmes nationaux de suivi de la gestion et des flux d'avantages multiples découlant des forêts et de la REDD+ soient intégrés aux informations faisant état des avancées des autres composantes de la REDD+, afin de fournir un tableau complet pouvant servir aux processus nationaux de planification et de gestion adaptative. Cette activité vise à intégrer l'information produite par les outils, systèmes et approches élaborés dans le cadre du domaine d'activité 5, à l'information générée par d'autres activités au titre de cette réalisation, dans des systèmes d'information nationaux et mondiaux de la REDD+, ainsi que l'élaboration de directives, cadres et rapports témoins sur les aboutissements.

### **Réalisation 1.3 : Soutien technique à la mise en œuvre et au développement des capacités au niveau national**

Cette réalisation va dans le sens du renforcement des ressources institutionnelles, juridiques, administratives, financières et humaines nécessaires à la mise au point de systèmes efficaces de suivi et d'information dans les pays. Elle vise à fournir un soutien technique au niveau des pays individuels sur le MRV et le suivi, en tirant profit des réalisations 1.1 – 1.2 et à faciliter les échanges d'expériences entre les pays. Une équipe de base internationale formée de spécialistes du MRV en matière de REDD+ (couplée à l'expérience de la CCNUCC et du GIEC, aux inventaires forestiers, aux systèmes de suivi par satellite et aux inventaires des GES pour le secteur LULUCF) œuvrera directement avec les équipes nationales pour transférer les connaissances relatives au MRV et au suivi du niveau international (négociation technique, SBSTA, réunions d'experts et GIEC) au niveau des pays.

#### *1.3.1. Développement des capacités institutionnelles au niveau national et formation*

Cette activité appuiera le développement, selon les spécificités des pays (conformément à l'article 71 des accords de Cancún de l'AWG-LCA) :

- stratégies ou plans d'action nationaux REDD+
- niveaux de référence nationaux des émissions forestières et/ou niveaux de référence forestiers (REL/RL)
- systèmes robustes et transparents de surveillance des forêts pour le suivi et la notification des activités REDD+ nationales et infranationales
- systèmes permettant de fournir des informations sur la manière dont les garanties sont abordées et observées pendant toute la mise en œuvre des activités REDD+

Le soutien à ces activités exige des compétences relevant de disciplines diverses, notamment des spécialistes des inventaires forestiers (système de suivi), des économistes (plan d'action REDD+), des experts et sociologues experts du pays (contexte national pour l'adaptation des REL/RL), des experts en communication et des gestionnaires de bases de données (système d'information sur les garanties). Ces actions appuieront les pays partenaires du Programme ONU-REDD possédant un Programme national actif, ainsi que les pays partenaires du Programme ONU-REDD où des actions nationales bénéficient d'autres sources de financement.

Le Programme dispensera des cours de formation en matière d'élaboration des méthodes pour les inventaires forestiers nationaux, de bases de données pour les systèmes d'information sur les ressources forestières et des systèmes permettant de surveiller l'utilisation des terres et son évolution par imagerie satellitaire. Ces formations seront fondées sur les enseignements acquis par les parties à l'annexe I dans l'adaptation de leurs systèmes de suivi/inventaire forestiers aux nouvelles exigences fixées par la CCNUCC en matière de notification, ainsi que sur les enseignements dégagés par la FAO et les autres organismes de coopération technique dans leur soutien à l'élaboration d'activités de suivi/inventaire forestier dans les pays en développement. Cette activité sera accomplie en conjonction avec les autres projets et programmes de la FAO, comme le programme FAO-Finlande, la FRA et les NFMA.

Parmi les activités, citons :

- Tous les pays partenaires du Programme ONU-REDD disposant d'un Programme national bénéficieront d'un appui au développement des quatre composantes énumérées des rubriques (a) à (d) ci-dessus, ainsi qu'une formation des équipes chargées du suivi et de l'inventaire forestiers, notamment pour les capacités de gestion des données.
- Tous les autres pays partenaires du Programme ONU-REDD bénéficieront d'un appui au renforcement des capacités pour l'élaboration des éléments énumérés aux rubriques (a) à (d) ci-dessus, mais pas aux fins de la mise en œuvre ;
- Selon les prévisions du Programme, quelque 60 missions de soutien seront entreprises chaque année à cette fin, et les équipes de suivi et d'inventaire forestiers, auxquelles participent les peuples autochtones et les autres communautés locales concernées (avec le soutien du PNUD), seront formées dans tous les pays dont le Programme national a été approuvé, y compris sur les capacités de gestion des données. Environ 30 modules de formation seront dispensés chaque année, jusqu'à deux dans chaque pays disposant d'un Programme national.

### *1.3.2. Élaboration d'une méthodologie au niveau national*

Quinze pays bénéficieront d'un soutien de l'unité FAO-MRV pour l'élaboration de méthodologies et d'approches de suivi REDD+ adaptées à leur contexte national, de capacités et de capabilités, comme l'indique l'article 74 des accords de Cancún de l'AWG-LCA. L'élaboration de ces méthodologies sera conforme à la teneur de la décision 4/CP.15 de la CCNUCC sur les principes méthodologiques pour la REDD+. Cette activité sera poursuivie en consultation avec des experts nationaux pour chaque pays et des experts figurant sur le fichier de la CCNUCC. Cet objectif dépendra des résultats de la réalisation 1.4 sur l'élaboration de méthodologies et approches propres aux pays.

Parmi les activités, citons :

- Séminaires de formation des formateurs (deux par an)
- 30 missions de soutien seront entreprises chaque année

### *1.3.3. Assurer la masse critique et la cohérence méthodologique d'un pays à l'autre*

Cette activité aidera les pays partenaires du Programme ONU-REDD (environ 30 pays) à se doter de capacités techniques sur les concepts de MRV et de suivi, afin d'accompagner la bonne exécution du processus dans les pays.

L'équipe de base suivra et soutiendra la participation d'experts nationaux dans le processus technique international en vertu de la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques (SBSTA), et dans les travaux méthodologiques du GIEC sur le MRV pour la REDD+ et les NAMA. Cette activité facilitera aussi l'inscription des experts nationaux et des membres de l'équipe de base au fichier des experts de la CCNUCC et leur participation au comité éditorial de la base de données du GIEC sur les facteurs d'émissions (EFDB). Les activités appuieront aussi les initiatives de l'équipe spéciale pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre du GIEC (TFI). Ces efforts permettront à l'équipe de fournir un soutien technique aux pays partenaires du Programme ONU-REDD et d'améliorer leur capacité à participer aux processus de négociations internationales. Cette

activité facilitera également la cohérence méthodologique entre les pays partenaires du Programme ONU-REDD.

#### *1.3.4. Appui au processus CD-REDD en vue de dresser des inventaires des GES*

Le processus de développement des capacités REDD (CD-REDD) entend soutenir les pays dans le développement des inventaires des GES (GHGI) et la création de capacités dans les pays aux fins de la réalisation de la REDD+. Le Programme ONU-REDD, l'un des partenaires chefs de file dans ce processus, coopère avec d'autres organismes et initiatives au développement qui ont engagé des ressources et des formateurs afin d'aider les pays à procéder aux inventaire des GES et aux autres composantes importantes pour la REDD+.

Le Programme ONU-REDD soutiendra le processus CD-REDD en collaborant avec d'autres partenaires de façon coordonnée, afin de créer des capacités, de guider les pays dans le développement des inventaires de GES, s'ils le demandent, et d'en suivre l'évolution.

Des ateliers seront organisés qui comprendront des formations au niveau mondial et régional en Afrique, en Asie et en Amérique latine, et prévoiront un appui direct pour la participation des pays du Programme ONU-REDD.

#### *1.3.5. Renforcement des capacités pour aider les parties les parties à la CCNUCC non visées à l'annexe I à préparer leurs communications nationales et leur inventaire national des GES*

Cette activité permettra la formation d'équipes chargées des communications nationales et de l'inventaire des GES dans le domaine des exigences et procédures des NAMA et de la REDD+. Elle améliorera aussi la coordination avec les initiatives en matière de changement climatique aux niveaux national et régional.

La décision de Cancún sur l'AWG-LCA préconise la cohérence entre les besoins de reportage des NAMA et de la REDD+. Le PNUD et le PNUE disposent d'un programme destiné à soutenir les communications nationales, tandis que la FAO participe au programme de CD-REDD, qui associe plusieurs organisations internationales et nationales et qui vise à aider les pays dans la préparation de leurs inventaires nationaux de GES. Cette activité se propose de renforcer les deux programmes et d'accroître la coopération entre eux. Le Programme ONU-REDD s'emploiera à devenir l'un des partenaires chefs de file dans ces processus et organisera des initiatives destinées à produire des compétences et des capacités dans tous les pays partenaires ONU-REDD.

#### *1.3.6. Stages de formation à l'intention des responsables*

Le besoin de professionnels et de décideurs formés pour gérer les systèmes de suivi se fait plus que jamais sentir. Cette activité permettra de convertir le savoir généré par ce domaine d'activité en programmes de formation pour des cours sur le MRV et le suivi à l'intention du personnel d'encadrement et technique dans les pays. Le but poursuivi est de faire prendre connaissance des objectifs des systèmes de suivi et d'information pour la REDD+ tels que les définissent les accords de Cancún, et de créer des capacités en identifiant les variables pertinentes pour la REDD+. Trois cours ont ainsi été prévus par an, organisés en collaboration avec des universités et des centres de formation régionaux/locaux. Par exemple, une session a eu lieu en Tanzanie en juillet 2011.

## **Domaine d'activité 2. Gouvernance nationale de la REDD+ (organisme chef de file : PNUD)**

### **Résultat 2 : Des systèmes de gouvernance nationale crédibles et intégrateurs sont élaborés en vue de la mise en œuvre de la REDD+**

#### **Teneur et raison d'être**

Comme l'établit l'énoncé des travaux sur la gouvernance pour la REDD+, présenté pour la première fois au Conseil d'orientation en 2009, le Programme ONU-REDD part de la conviction que « *la bonne gouvernance favorise un environnement propice à la livraison de réductions d'émissions prévisible et durables, garantit que les politiques de REDD sont suffisamment incitatives et préviennent les répercussions sociales négatives, et promeut des structures d'exécution de services et des paiements orientés vers le développement durable et la réduction de la pauvreté.* »<sup>5</sup>

Dans leur ensemble, les résultats de ce domaine d'activité visent la promotion des systèmes de gouvernance démocratique et leur appui en faveur d'une amélioration des niveaux de responsabilité, de transparence et de participation pendant la planification et la mise en œuvre de stratégies REDD+ dans les pays partenaires du Programme ONU-REDD. En l'absence de tels systèmes, il est vraisemblable que la REDD+ échouera non seulement à réaliser des réductions durables et prévisibles des émissions, mais aussi à stimuler des résultats positifs en matière de développement pour les parties prenantes locales et à favoriser le respect et le renforcement de leurs droits et de leurs moyens de subsistance. L'hypothèse de base est ici qu'une gouvernance démocratique produit des résultats positifs.

D'autres éléments fondamentaux de systèmes de bonne gouvernance sont précisés dans les domaines d'activité suivants relatifs à l'engagement des parties prenantes et à la gestion des fonds REDD+ guidée par des principes de transparence, d'équité et de responsabilité. Dans leur ensemble, ces trois domaines d'activité visent à : 1) *Promouvoir la bonne gouvernance des systèmes et processus REDD+*, notamment la participation effective des parties prenantes dans la planification et la mise en œuvre de la REDD+, la coordination gouvernementale de la planification et de la mise en œuvre de la REDD+ dans les divers secteurs et aux différents niveaux gouvernementaux, des systèmes de gestion et de distribution des revenus et avantages de la REDD+ gouvernés par des principes de transparence et de responsabilité, et un contrôle transparent et efficace des activités REDD+ ; 2) *Appuyer certains aspects de la gouvernance déterminants pour la gestion des facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts*, consistant notamment à préciser et à formaliser les titres fonciers des terres et des forêts, à renforcer les capacités pour une gestion efficace des forêts et un renforcement de l'application du droit forestier. Tels sont les piliers sur lesquels repose l'approche de la gouvernance REDD+ fixée par le Programme ONU-REDD. Le premier pilier s'appuie sur les avantages comparés du PNUD et le second correspond sur de la FAO. Ils seront appliqués en étroite coordination sous la direction du PNUD.

---

<sup>5</sup> « Domaine de travail sur la gouvernance pour la REDD+ » Programme ONU-REDD 2009

## Démarche d'exécution

Les efforts de gouvernance consentis par les pays REDD+, y compris ceux soutenus par les Programmes nationaux ONU-REDD dans les pays pilotes, portaient initialement sur l'engagement des parties prenantes, l'établissement de dispositifs institutionnels destinés à la gestion des processus de préparation REDD+<sup>6</sup>, l'analyse des lois et de la législation REDD+ applicables, la conception des systèmes de distribution des avantages par le biais d'études (Viet Nam) ou de décrets (Indonésie), et les activités d'information, d'enseignement et de communication qui constituent un préalable à la transparence. Comme le révèlent les analyses de l'Institut des ressources mondiales (WRI)<sup>7</sup> et le PNUD<sup>8</sup>, si diverses difficultés de gouvernance supplémentaires sont soulevées dans un grand nombre de documents de Programme national ONU-REDD et de plans de préparation, les moyens spécifiques de les résoudre font néanmoins souvent défaut. Plus récemment, les propositions soumises ont comporté des plans plus spécifiques destinés à surmonter ces obstacles, ce qui démontre i) une plus grande reconnaissance du poids de ces éléments, due en partie aux efforts de communication et aux orientations normatives du Programme global ONU-REDD ; et ii) la nécessité de continuer à faciliter le partage des connaissances et les échanges Sud-Sud. Le Programme global ONU-REDD, par le biais d'événements, d'ateliers et de publications, contribue à préciser les fondements de la gouvernance REDD+. L'importance de la gouvernance a été entérinée dans les accords de la COP-16 à Cancún, assortis de dispositions visant la cohérence avec les plans nationaux, la bonne gouvernance forestière, et les droits et moyens de subsistance des peuples autochtones.

Le soutien aux systèmes nationaux de gouvernance REDD+ proposé par le Programme global ONU-REDD est ancré dans une approche du développement des capacités reposant sur l'autonomisation et le renforcement des capacités endogènes. Il fournit une orientation, des méthodologies et des outils destinés à permettre aux pays REDD+ de concevoir, diriger, mettre en œuvre et maintenir le processus REDD+ de façon autonome.

Bien qu'il existe des orientations pour le développement de capacités, leur application à la REDD+ n'est pas encore homogène. Ce domaine d'activité fournira des méthodologies, outils et orientations politiques et techniques qui soutiendront des cadres de gouvernance efficaces, transparents et durables, lesquels instaurent un climat de confiance, résistent aux chocs et garantissent des réductions fiables et prévisibles des émissions.

L'exécution de ce domaine d'activité exigera une approche coordonnée de la mise en œuvre au niveau national et du pilotage de ces activités. En sa qualité d'organisme chef de file, le PNUD jouera un rôle de pionnier dans le développement et la mise à l'essai de l'approche du cadre de

---

<sup>6</sup> La République démocratique du Congo a offert un exemple de bonne pratique en mettant sur pied un comité national REDD rassemblant à part égale des représentants étatiques et non étatiques.

<sup>7</sup> Disponible sur le site du WRI, <http://www.wri.org/project/governance-of-forests-initiative> (en anglais). Voir aussi Davis et al., « Taking Stock of Governance issues » (en anglais), document d'information préparé pour le 1<sup>er</sup> atelier d'experts sur le suivi des garanties de gouvernance, Londres, 2010.

<sup>8</sup> Analyse des interventions de gouvernance dans les pays pilotes ONU-REDD, juillet 2010. Disponible sur demande.

gouvernance pour la REDD+ adoptée par le Programme ONU-REDD. Les activités au niveau des pays seront cohérentes et économiques, constituant une approche intégrée du Programme ONU-REDD, fondée sur le processus d'évaluation participative et de recueil des données. Le PNUD veillera à ce que les apports de la FAO soient intégrés dans le processus. Ainsi, des cadres d'orientation développés par la FAO seront mis à l'essai au moyen du processus d'évaluation participative de la gouvernance sous la direction du PNUD, et appliqués par des pays pilotes communs.

## Description des réalisations

### Réalisation 2.1 : Systèmes placés sous le contrôle des pays, crédibles et intégrateurs de collecte des données et d'évaluation de la gouvernance

La corrélation entre les activités REDD+ et la gouvernance a déjà été évoquée dans des notes soumises au Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD<sup>9</sup>. La rareté des mécanismes de responsabilisation, les niveaux de transparence insuffisants et l'existence de processus décisionnaires non participatifs sont consécutifs d'une faible gouvernance et, partant, constituent un terreau propice à la corruption, à la conversion et à l'usage illégaux et non planifiés des forêts, aux différends sur la propriété des terres et des forêts, et à des droits d'accès élevés. Les activités REDD+ peuvent exercer une influence positive sur les droits humains et la gouvernance.<sup>10</sup>

Le renforcement de la gouvernance d'un pays peut passer par une amélioration des systèmes existants ou par la création de nouvelles structures pour le partage de l'information, qui orienteront les niveaux de transparence et de responsabilité dans la bonne direction dès lors que l'information est pertinente et perçue comme fiable, que les capacités sont développées pour répondre aux demandes et fournissent des informations utiles et actualisées, et que la fourniture d'informations est formalisée dans la gestion quotidienne des institutions préexistantes. Les accords de Cancún le stipulent explicitement en invitant les « *pays en développement parties ... à établir... [a] Un **système de communication d'informations** sur la manière dont les garanties énoncées [à] l'appendice I de la présente décision sont prises en compte et respectées* » dans l'exécution de la REDD+.

Les atouts comparatifs du PNUD et de la FAO, respectivement en matière d'évaluation de la gouvernance et de soutien à la collecte de données, seront mis en commun lorsque la demande en est exprimée au niveau des pays, en prenant en compte les connaissances et les leçons tirées des travaux passés et actuels entrepris dans ces deux domaines. Le Programme ONU-REDD apportera en outre une valeur ajoutée par sa capacité à réunir les parties prenantes étatiques et non étatiques concernées et à ménager un espace de dialogue et à susciter une collaboration constructive dans le contexte de la REDD+.

Le pilotage des évaluations participatives de la gouvernance pour la REDD+ par le PNUD et du soutien à la collecte des données par la FAO sera adapté aux demandes au niveau des pays.

---

<sup>9</sup> Voir « [UN-REDD Country-led Governance Assessments](#) » 2009, « [Participatory Governance Assessments for REDD+: a Policy Note](#) », ONU-REDD/ PNUD 2010 et « [Supporting Effective and Inclusive National Systems of Governance for REDD+](#) » ONU-REDD/ PNUD 2010 (en anglais)

<sup>10</sup> [Angelsen et al, 2008: Moving Ahead with REDD](#) (en anglais)



L'Indonésie, le Nigéria, le Viet Nam et l'Équateur ont d'ores et déjà exprimé le souhait d'entreprendre des projets pilotes d'évaluation participative de la gouvernance.

#### *Phase pilote conjointe et échelonnée*

Les évaluations participatives de la gouvernance ont pour objectif de faciliter la création d'informations crédibles et pour tous afin d'améliorer les structures de gouvernance nationales et locales. Ils peuvent aussi contribuer aux mécanismes destinés à partager les connaissances sur la manière dont les garanties applicables (notamment les structures de gouvernance, les savoirs et les droits des peuples autochtones et des communautés locales et la participation des parties prenantes) sont promues, abordées et observées (paragraphe 69 et 71d du texte des accords de Cancún).

L'appui à la collecte des données relatives à la gouvernance a pour but d'aider les pays à fournir des données/informations sur les grandes questions de gouvernance pour la mise en œuvre de la REDD+. Des orientations seront fournies sur trois questions fondamentales : quelles données/informations convient-il de dégager, comment les obtenir et les fournir, et quels dispositifs institutionnels mettre en place pour recueillir ces données/informations ? Ces orientations pourront constituer une base de discussion multipartite aux différentes étapes des évaluations participatives de la gouvernance. Le Programme ONU-REDD peut accompagner les pays dans la conception, la mise en œuvre d'échantillonnages, l'intégration des données et la diffusion de l'information.

Le processus de pilotage, soutenu conjointement par le PNUD et la FAO, garantira l'efficacité de l'appui offert par les organismes des Nations Unies participants, grâce à un processus échelonné en vertu duquel l'aide à la conception et à la collecte de données est conduite par le biais des évaluations participatives de la gouvernance pour la REDD+.

Pour ces projets pilotes, les parties prenantes concernées rassemblent les représentants des organismes et institutions gouvernementaux, de la société civile, des communautés forestières locales et du monde de la recherche. Tous formuleront des analyses et des recommandations pour des réformes politiques et juridiques en faveur d'une mise en œuvre efficace et durable de la stratégie REDD+ du pays.

Les pilotes, dans l'évaluation et de la collecte de données, constituent pour les parties prenantes un mécanisme de responsabilité primordial au regard du succès de la gouvernance. Plutôt que d'exercer une pression externe, les évaluations de gouvernance placées sous le contrôle des pays représentent une incitation interne en faveur des réformes. La transparence des informations qu'elles fournissent est facteur de meilleur engagement citoyen dans des processus démocratiques et invitent à exiger une plus grande efficacité de la part des acteurs de la gouvernance.

Les pilotes posent les bases des évaluations globales de la gouvernance en ce qu'ils : 1) identifient les indicateurs pertinents pour les cibles convenues (aux échelons national et local), conformément aux accords de Cancún et aux premières orientations du SBSTA ; 2) élaborent des systèmes de mesure des avancées à l'aune de ces indicateurs ; et 3) facilitent l'établissement de plateformes ou d'un dialogue afin de combler les carences dans les cibles convenues pour une meilleure

responsabilisation. Le renforcement d'institutions de gouvernance responsables et réactives figurent parmi leurs objectifs premiers et s'articulera en diverses actions :

- identifier des failles des systèmes et structures de gouvernance, puis proposer des recommandations sur les moyens d'y remédier dans la mise en œuvre de la REDD+
- fournir un outil de plaidoyer et d'engagement des parties prenantes dans le processus national REDD+
- inspirer la transition d'une phase de la préparation REDD+ à la suivante
- veiller à ce que les droits, notamment le droit à un CPLCC, soient observés
- promouvoir la coordination des rôles et responsabilités entre les organismes et les institutions gouvernementaux et les ministères
- veiller à ce que les solutions et capacités locales soient prises en compte
- faciliter la pérennité de la réforme politique à long terme par l'appropriation du processus
- établir des capacités pour fournir des informations crédibles, fiables et régulières
- développer les capacités des acteurs de la société civile (peuples autochtones, communautés locales et organisations non gouvernementales et de la société civile (NGO et CSO) à solliciter des informations pertinentes, et demander des comptes au gouvernement si les cibles convenues ne sont pas atteintes
- encourager la confiance entre les parties prenantes grâce à la transparence et la crédibilité accrues des informations fournies

La raison d'être de ces activités a déjà été attestée<sup>11</sup>. On trouvera des précisions sur l'approche des évaluations participatives de la gouvernance et sur le soutien à la collecte de données sur la gouvernance, respectivement, dans le document *Évaluations participatives de la gouvernance pour la REDD+ - 2011-2015 : document de planification*<sup>12</sup> et d'orientation pour les dispositions relatives à l'information sur la Gouvernance REDD+<sup>13</sup>.

## **Réalisation 2.2 : Cadres renforcés pour la mise en œuvre des politiques et mesures REDD+**

L'article 73 des accords de Cancún stipule que « les activités entreprises par les Parties, dont il est question au paragraphe 70 ci-dessus, devraient être mises en œuvre par phases, en commençant par l'élaboration des stratégies et plans d'action nationaux et des politiques et mesures correspondants et le renforcement des capacités... »

### *2.2.1. Conseils sur les bonnes pratiques en termes de dispositifs institutionnels, juridiques et réglementaires transparents et responsables*

Le succès et l'efficacité de la mise en œuvre de la REDD+ exigent que les pays disposent des outils juridiques habilitants, et de solides capacités juridiques et institutionnelles.

---

<sup>11</sup> Voir « [ONU-REDD Country-led Governance Assessments](#) » 2009 et « [Participatory Governance Assessments for REDD+ : a Policy Note](#) », PNUD/ONU-REDD 2010 (en anglais)

<sup>12</sup> Voir le document de planification séparé pour les évaluations participatives de la gouvernance (programme de travail) [ici](#) (en anglais)

<sup>13</sup> Voir [http://www.unredd.net/index.php?option=com\\_docman&task=doc\\_download&gid=5336&Itemid=53](http://www.unredd.net/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=5336&Itemid=53) (en anglais)

En 2009, le Programme ONU-REDD a réuni des documents étayant les bonnes pratiques mises en évidence par la République démocratique du Congo (RDC) dans sa création d'un comité multipartite équilibré pour la REDD+. Fort de cette initiative, le Programme ONU-REDD s'emploiera à dresser le bilan des enseignements tirés auprès des pays pilotes du Programme initial sur les dispositifs institutionnels et d'autres moteurs de la REDD+, combinant l'analyse de ces approches et l'orientation stratégique. Le Programme fera en sorte que ces arrangements soient examinés en favorisant l'échange régional Sud-Sud de bonnes pratiques, renforçant de fait « l'analyse de rentabilité » des mécanismes qui favorisent l'intégration horizontale et verticale, et associera les peuples autochtones, les communautés locales et les OSC. Les dispositifs juridiques seront également examinés afin d'en dégager des orientations en termes de bonnes pratiques.

Le manque de connaissances et d'expériences pratiques attestant la manière dont les lois alimenteront la mise en œuvre de la REDD+ au niveau national soulève encore des difficultés au niveau législatif et stratégique ; le Programme ONU-REDD lancera donc un projet sur la préparation juridique à la REDD+. Des études dans les pays, comprenant des consultations avec les parties prenantes nationales et locales concernées par la REDD+, marqueront la première étape du processus. Employant une méthodologie unique fondée sur les programmes existants dans le pays, une équipe d'experts et de consultants en droit recherchera, identifiera et analysera les obstacles juridiques à la mise en œuvre de la REDD+ et élaborera des documents d'orientation.

Cette activité, entreprise par la FAO et le PNUD<sup>14</sup>, bénéficiera également des travaux poursuivis par le PNUE<sup>15</sup> et sera réalisée en étroite coordination avec l'initiative forestière de l'Organisation mondiale des législateurs (GLOBE) sur les questions relatives à la préparation juridique.

#### *2.2.2. Formation et outils pour la réforme stratégique de la gouvernance REDD+*

Le Programme ONU-REDD élaborera des outils et fournira un appui ciblé qui comprendra :

- La création d'outils pour évaluer les lacunes et besoins de capacités des acteurs chargés de la mise en œuvre aux niveaux national et infranational
- Des modules de formation et un soutien technique à l'intention des décideurs qui exploitent les résultats des évaluations participatives de la gouvernance, avec une orientation ciblée pour aider les décideurs à employer les données sur la gouvernance comme première source d'information dans les processus de formulation des politiques
- Une orientation et un soutien technique pour la formulation de politiques en faveur des pauvres et de l'égalité des sexes, notamment des directives sur le recours pour l'élaboration des politiques à des données ventilées sur les pauvres et sexospécifiques
- Des recherches périodiques et la diffusion des solutions politiques pour renforcer l'application des lois

Cette activité à long terme reposera sur les résultats des Évaluations participatives de la gouvernance.

---

<sup>14</sup> Analyse documentaire des cadres réglementaires de la REDD+, PNUD et Terrestrial Carbon Group, juin 2009

<sup>15</sup> Analyse des cadres juridiques (étude PNUE DLC), en préparation, 2011.

### *2.2.3. Appui à l'intégration des stratégies REDD+ dans la planification d'un développement à faibles émissions de carbone et non tributaire des changements climatiques*

Il importera d'établir des liens entre les politiques REDD+ et les travaux des organismes des Nations Unies participants visant à développer la capacité des gouvernements nationaux et infranationaux à formuler, financer et mettre en œuvre des stratégies de développement à faibles émissions de carbone et non tributaire des changements climatiques.

### *2.2.4. Soutien technique et politique aux pays partenaires du Programme ONU-REDD*

Le Programme ONU-REDD fournira, à la demande, des conseils techniques et politiques aux pays partenaires du Programme ONU-REDD sur des points identifiés comme des priorités. C'est ainsi qu'il appuiera l'intégration des orientations mentionnées ci-dessus dans la conception des Programmes et des plans d'action nationaux et, plus largement, dans les stratégies REDD+ nationales.

## **Réalisation 2.3 : Renforcement des systèmes pour appliquer et observer les garanties**

Les références aux garanties de l'annexe 1 des accords de Cancún appellent instamment le Programme ONU-REDD à entreprendre des activités, à la demande, en matière de garanties. Le Programme offrira ainsi aux pays REDD+ un appui pour : 1) la promotion et le respect des garanties ; et 2) la création de systèmes d'information sur les moyens employés pour les aborder et les observer. L'exécution passera par des programmes conjoints, la FAO se chargeant des aspects de respect des normes dans l'article 71(d) et des liens avec les systèmes nationaux de suivi, tandis que le PNUD fournira un appui au niveau national afin d'activer ces systèmes d'information, notamment par un renforcement institutionnel des capacités. Les trois organismes tireront parti de l'engagement de leurs acteurs d'entreprises pour étoffer les éléments qui composent chaque garantie, dans les domaines dont ils sont chefs de file (gouvernance, avantages écosystémiques, fuites, etc).

Ces activités évolueront à mesure que des orientations sont fournies par le SBSTA.

### *2.3.1. Orientation pratique pour soutenir des systèmes intégrateurs et cohérents de partage des informations sur les garanties*

L'article 71(d) des accords de Cancún invite les pays REDD+ à mettre au point un « système de communication d'informations sur la manière dont les garanties énoncées à l'appendice I de la présente décision sont prises en compte et respectées ». Bien que la teneur spécifique de ces systèmes n'ait pas encore été définie, un certain nombre de lignes directrices peut être mis en évidence :

- Le système devra être conforme aux accords de Cancún, aux décisions ultérieures de la COP et aux orientations élaborées par le SBSTA.
- Les données et informations devraient être recueillies selon un processus ascendant, afin que toutes les parties prenantes concernées par les garanties, en particulier les groupes vulnérables, aient la possibilité et la capacité de se faire entendre et sachent comment leur contribution a été prise en compte, conformément aux Directives harmonisées sur l'engagement des parties prenantes dans la préparation de la REDD+.

- Pour être transparents et facilement accessibles aux parties prenantes locales et internationales, les systèmes doivent être souples, tenir compte des langues vernaculaires et fournir des renseignements sur les formats requis et adaptés.
- Le système devra tirer profit des systèmes existants pour la collecte et le partage de l'information au niveau national, conciliant les éventuelles plateformes techniques existantes et le soutien apporté par le Programme ONU-REDD.
- Le système devra fournir des informations actualisées en temps utile afin de promouvoir une réaction rapide si les garanties n'ont pas été observées.

Grâce à son expérience et à ses activités concernant i) l'engagement des parties prenantes ii) les Évaluations participatives de la gouvernance décrites dans la section 2.1 et les orientations pour les dispositions relatives à l'information sur la Gouvernance REDD+ ; iii) le CPLCC ; iv) l'identification des risques sociaux et environnementaux et les approches d'atténuation ; et v) la gestion des connaissances, le Programme ONU-REDD est bien placé pour fournir une orientation et un appui à l'établissement de tels systèmes. Ce soutien se traduira en particulier par :

- Une orientation et des consultations avec une variété de parties prenantes sur les exigences et la mise en place de systèmes d'information
- Un soutien ciblé pour tisser des liens avec les efforts de la société civile et d'autres processus
- L'élaboration d'une meilleure connexion et l'emploi de l'information et des savoirs utiles aux parties prenantes locales
- La communication des messages et des informations importants aux instances et processus locaux
- L'établissement d'alliances au plan régional et international
- Le renforcement de la participation des acteurs locaux dans les processus internationaux
- Un dialogue sur des questions clés relatives aux moyens d'existence durables dans les paysages

Le PNUD s'emploiera tout particulièrement à travailler avec les partenaires des peuples autochtones et de la société civile à l'élaboration de systèmes participatifs de partage de l'information afin de faire en sorte que l'application et le respect des principes, orientations et procédures du Programme ONU-REDD soient mis en œuvre au niveau national par toutes les parties prenantes. Des activités de formation seront dispensées avec les parties prenantes (notamment les peuples autochtones, les communautés locales et les OSC) afin de renforcer leurs capacités à concevoir et employer ces systèmes aux niveaux local et national.

### *2.3.2. Outils de connaissances*

Des recherches seront entreprises et des documents publiés sur les enseignements acquis et les bonnes pratiques en matière de promotion et de respect des garanties, et sur le partage de l'information les concernant. Leur diffusion facilitera le renforcement des capacités dans ces domaines.

### *2.3.2 Soutien politique et technique aux pays partenaires du Programme ONU-REDD*

Le Programme ONU-REDD fournira, sur demande, des conseils stratégiques et techniques aux pays partenaires du Programme ONU-REDD sur les garanties.

## **Réalisation 2.4 : Renforcement des capacités pour une gestion efficace des forêts**

En appui au Programme ONU-REDD, qui s'emploie à promouvoir l'élaboration des structures de gouvernance forestière nationale nécessaires à la bonne mise en œuvre de la REDD+, la FAO en collaboration avec le PNUD appuiera le renforcement des institutions nationales pour une gestion forestière efficace. Dans ce dessein, elle appuiera la REDD+ par le biais du mécanisme (« Facility ») pour les programmes forestiers nationaux (PFN).

### *2.4.1. Appui à la REDD+ par le biais de la Facility PFN*

La Facility hébergée par la FAO a été créée en 2002 en réponse à l'appel international lancé par la communauté forestière en faveur d'un appui à la mise en œuvre de son programme national forestier, considéré comme une solution globale aux problèmes forestiers, tous secteurs confondus. La Facility aide les pays à élaborer et mettre en œuvre les programmes répondant aux besoins locaux et aux priorités nationales liées aux forêts, conformément aux principes convenus au niveau international en matière de leadership incombant aux pays, de participation des parties prenantes et de collaboration transsectorielle. La Facility stimule une vaste implication des parties prenantes (gouvernementales et non gouvernementales) en accordant des subventions pour leur participation à l'élaboration et la mise en œuvre des PFN, actuellement dans 80 pays. Cette activité placera les questions de REDD+ au cœur des politiques dirigées par les parties prenantes et des processus de gouvernance conduits par la Facility.

## **Réalisation 2.5. Le régime foncier au service de la REDD+**

La question du régime foncier soulève des problèmes de gouvernance pour la REDD+ et les autres initiatives d'atténuation du changement climatique. Cette réalisation prend en compte les bonnes pratiques et les expériences des différents pays dotés de divers régimes fonciers, ainsi que les études sur le régime foncier et les droits sur les ressources naturelles.

### *2.5.1. Consultations dans le but de recueillir les enseignements et de partager les expériences*

Pour intégrer les expériences des pays touchant au régime foncier et aux droits sur les ressources, l'amélioration et l'adaptation des systèmes fonciers pour la REDD+ bénéficieront des consultations et des enseignements dégagés dans le processus de directives volontaires<sup>16</sup>.

### *2.5.2. Élaboration de guides opérationnels optionnels*

Des guides opérationnels seront élaborés, rassemblant diverses approches adaptées aux pays REDD+ où une réforme des systèmes fonciers est en cours en faveur de la REDD+. Les guides seront distribués dans le cadre du travail du Programme global en matière de gouvernance.

---

<sup>16</sup> <http://www.fao.org/nr/tenure/infores/directives-volontaires/fr/>

**Domaine d'activité 3. Gestion des financements REDD+ guidée par les principes de transparence, d'équité et de responsabilité (organisme chef de file : PNUD)**

**Résultat 3 : Renforcement des systèmes nationaux en faveur d'une gestion transparente, équitable, crédible et responsable du financement de la REDD+**

**Teneur et raison d'être**

L'une des principales conditions préalables au bon fonctionnement des systèmes nationaux REDD+ est la capacité des pays REDD+ à recevoir, gérer et répartir les paiements REDD+ de façon transparente, équitable et responsable, afin de gagner la confiance des investisseurs internationaux et des parties prenantes locales, et de contribuer à la réduction/élimination du carbone ainsi qu'à la prévisibilité souhaitée des paiements calculés en fonction des résultats. Cette confiance est nécessaire pour créer un « cercle vertueux » de résultats et de paiements qui entraînera une amélioration de l'emploi des ressources forestières et des résultats en termes de développement durable.

Une gestion transparente, équitable, crédible et responsable passe par l'examen de plusieurs points, allant de la réception des fonds au niveau national à leurs répercussions sociales sur le terrain. Certaines questions sont fondamentales :

- Les fonds sont-ils gérés par des institutions dont l'intégrité comptable et fiduciaire lui valent la confiance des investisseurs internationaux et des parties prenantes nationales ?
- Comment ces fonds parviennent-ils aux titulaires des droits locaux et aux parties prenantes appropriées, par le biais de systèmes équitables et rapides de répartition des avantages, en veillant à ce qu'ils continuent de promouvoir une bonne administration des forêts tout en créant des moyens de subsistance et des possibilités d'emplois ?
- Des mesures sont prises pour réduire le risque de confiscation des fonds du fait de la corruption ou par les élites puissantes ayant établi les politiques et mesures REDD+ <sup>17</sup> ;
- Une contribution renforcée à la réduction de la pauvreté grâce à la répartition des avantages de la REDD+, en s'appuyant sur des démarches de croissance intégratrices ;
- La prise en compte de l'égalité des sexes dans la distribution des avantages de la REDD+ pour que les femmes participent davantage au processus.

**Démarche d'exécution**

Les efforts entrepris au début de la phase 1 ont porté en priorité sur d'autres aspects de la préparation REDD+. Les pays REDD+ disposent à l'heure actuelle de peu d'orientations spécifiques sur ces points. Le Programme ONU-REDD contribuera à i) identifier les risques et les graves difficultés ; ii) élaborer des orientations grâce à la conception et à la diffusion d'outils ; iii) fournir un savoir-faire et des conseils stratégiques et techniques ; iv) analyser et diffuser les enseignements

---

<sup>17</sup> Voir « Garder le cap; faire face aux risques de corruption dans le changement climatique », PNUD 2010. Le chapitre sur la REDD+ précise la manière dont les élites puissantes peuvent tourner à leur avantage les politiques et mesures grâce à la « mainmise politique ».

tirés et les données d'expérience, en mettant l'accent sur les échanges Sud-Sud ; v) apporter un soutien aux pays partenaires du Programme ONU-REDD.

Ce résultat évoluera à mesure que de plus en plus de pays progressent dans la préparation<sup>18</sup>, et appuie l'article 73 des accords de Cancún. Il sera pleinement intégré, en termes stratégiques et de programmation, aux domaines d'activité relatifs aux systèmes nationaux de gouvernance REDD+ et à l'engagement des peuples autochtones, des communautés locales et des autres parties prenantes concernées, ainsi qu'aux travaux menés par le PNUE sur les avantages multiples des forêts et de la REDD+.

En tant qu'organisme chef de file, le PNUD facilitera la participation des partenaires afin de garantir que ce domaine d'activité s'appuie sur les analyses, expérience et initiatives pertinentes existantes. Dans le cadre du PNUD, cette activité se déroulera en partie par le biais des unités concernées du Programme, notamment le Groupe de gouvernance démocratique (avec une référence particulière au Programme mondial anti-corruption visant l'efficacité du développement), le Groupe sur la Pauvreté (le Centre international des politiques pour une croissance inclusive), l'unité pour l'Égalité des sexes, les centres régionaux et le bureau régional. Ce domaine d'activité est étroitement lié aux domaines d'activité relatifs à la gouvernance, à l'engagement des parties prenantes et aux avantages multiples, et le PNUD dialoguera avec les partenaires déjà mentionnés. Le PNUD offre son savoir-faire et aide les pays à développer des normes fiduciaires en matière de gestion des fonds, d'évaluation de la pauvreté et des répercussions sociales des changements de politiques, à concevoir des mécanismes équitables de distribution des avantages et des paiements, et à intégrer les questions d'égalité des sexes.

## **Description des réalisations**

### **Réalisation 3.1 : Systèmes fiduciaires nationaux fiables pour des paiements fondés sur les résultats**

Dans le cadre d'un mécanisme REDD+ fondé sur la CCNUCC, les paiements REDD+ atteindront selon les estimations 30 milliards de dollars par an en 2020. Comme l'indiqua le rapport d'évaluation des solutions institutionnelles pour la REDD+<sup>19</sup>, « *la REDD+ étant fondée sur les résultats, il sera nécessaire de formuler des critères et des indicateurs permettant de déterminer la performance et l'éligibilité des mesures d'incitation. La fixation des normes suppose l'élaboration de critères fiduciaires.* »

Les pays REDD+ devront élaborer et posséder des systèmes fiduciaires solides pour la réception et le décaissement des fonds<sup>20</sup>, c'est-à-dire des systèmes suffisamment efficaces et transparents pour susciter la confiance des investisseurs internationaux.

#### *3.1.1. Orientations relatives au renforcement des capacités pour les normes fiduciaires relatives à la réception et au décaissement des fonds*

---

<sup>18</sup> Conclusions des travaux du Groupe de travail spécial sur une action de coopération à long terme au titre de la CCNUCC, paragraphe 73, COP-16, 2010.

<sup>19</sup> REDD Institutional Options Assessment Report, institut Meridian, 2009 (en anglais)

<sup>20</sup> Ibid.



Une orientation et une aide pratiques seront offertes aux organismes REDD+ des pays en développement pour leur permettre de déterminer où et comment renforcer leurs capacités, et ainsi être en mesure de remplir leur rôle d'agent fiduciaire des fonds REDD+. Il s'agira de recevoir les fonds selon les résultats enregistrés, de les allouer et les décaisser, et d'assurer le suivi de l'emploi des ressources. L'appui du Programme ONU-REDD prendra diverses formes :

- Études sur les normes fiduciaires et mécanismes de financement existants et émergents, comme le Fonds climatique vert, et sur les initiatives de transparence budgétaire<sup>21</sup>
- Une cartographie initiale des études de cas sur le fonctionnement des fonds publics indépendants et sur la nature des normes appliquées pour garantir la transparence des systèmes budgétaires et des budgets axés sur les résultats
- L'élaboration de principes fiduciaires, ou d'orientations en vue de leur adaptation, afin d'accréditer des organismes internationaux et nationaux comme partenaires de mise en œuvre, entités actives et organismes nationaux de mise en œuvre ; et des orientations sur la transparence budgétaire
- L'élaboration d'outils permettant d'évaluer les capacités de l'institution qui recevra les fonds REDD+, et renforcement des capacités et des plans de transition.

Grâce à cette orientation, l'appui des instruments de financement de la REDD+ au niveau national, articulés en lien avec d'autres instruments de financement climatique, constituera une priorité, l'objectif étant de concevoir des instruments de REDD+ dans un contexte plus global de financement climatique et de soutien à la coordination des financements.

### *3.1.2. Formations au contrôle et au suivi du budget*

La participation de divers acteurs aux systèmes de contrôle budgétaire peut largement contribuer à accroître l'efficacité et la transparence des systèmes fiduciaires, et les processus multipartites peuvent considérablement améliorer la pérennité des mécanismes de contrôle. Parmi les activités, on peut citer :

- Les directives et les modules de formation visant à renforcer les droits des parlementaires dans l'élaboration budgétaire et les processus d'examen<sup>22</sup> et leur application aux fins de la REDD+
- Les modules de formation pour les instances d'audit
- Les directives relatives au suivi citoyen du budget, à partir des expériences nationales existantes et bénéficiant du soutien du PNUD et de partenaires<sup>23</sup>

### *3.1.3. Connaissances, coordination et appui aux Programmes nationaux*

---

<sup>21</sup> Comme la conciliation des paiements et des ressources. Voir le Guidance Framework for the provision of Information on Governance REDD+, ONU-REDD et Chatham House 2011 (en anglais)

<sup>22</sup> Voir Preventing Corruption: UNCAC Toolkit for Parliamentarians: Summary Version, A Joint Project by PNUD Oslo Governance Centre and the Global Organization of Parliamentarians Against Corruption (GOPAC) at [http://www.gopacnetwork.org/Docs/UNCAC/UNCACToolkit3May2010Short\\_en.pdf](http://www.gopacnetwork.org/Docs/UNCAC/UNCACToolkit3May2010Short_en.pdf) (en anglais)

<sup>23</sup> Le Mozambique et le Nigéria, entre autres, ont bénéficié avec succès d'un modèle de ce type avec le soutien de l'ONU ; en RDC, le PNUD appuie ce mécanisme. Voir [http://www.fordham.edu/academics/programs\\_at\\_fordham\\_/international\\_politi1/unicef\\_collaboration/international\\_databa/africa/mozambique\\_profile\\_76519.asp](http://www.fordham.edu/academics/programs_at_fordham_/international_politi1/unicef_collaboration/international_databa/africa/mozambique_profile_76519.asp) (en anglais)

Des outils de connaissances faisant état des études de cas et des bonnes pratiques seront réalisés à mesure que les pays créent et renforcent leurs dispositifs fiduciaires et alimentent leur soutien au partage des connaissances.

### **Réalisation 3.2 : Systèmes transparents, équitables et responsables de répartition des bénéfices**

Les systèmes de répartition des bénéfices devront être équitables, transparents et responsables pour le succès de la REDD+. Ils devront fournir des paiements suffisamment prévisibles pour que les utilisateurs des ressources forestières aient la certitude qu'un changement d'attitude est dans leur intérêt, et prévoir une précision dans la phase 2 de la préparation. En 2009, le Programme national du Viet Nam a réalisé la première étude sur les conditions d'un système de répartition des avantages conformes à la REDD+. D'autres orientations adaptables à un éventail plus large de situations nationales doivent néanmoins être élaborées.

Même si cette réalisation met l'accent sur les systèmes de répartition des bénéfices, elle sera poursuivie en lien avec les activités décrites au titre de la réalisation « systèmes nationaux de gouvernance REDD+ », en particulier en cas de soutien ciblé.

#### *3.2.1. Orientations relatives aux cadres institutionnels pour les systèmes de répartition des avantages*

Voici quelques exemples de directives sur la manière dont les cadres institutionnels peuvent contribuer à de bons systèmes de répartition des bénéfices et dont il convient d'adapter les mécanismes existants aux systèmes de répartition des bénéfices de la REDD+ :

- Études de cas sur le système de répartition des bénéfices existants ou en cours, en mettant l'accent sur les différents aspects de la transparence et de la responsabilité, examinant le mode d'identification des bénéficiaires ; et les liens avec la création et l'attribution des droits carbone et/ou des droits à la terre<sup>24</sup> ; l'évaluation de la répercussion des lois<sup>25</sup> (désignant par exemple les lois difficiles à observer ou à comprendre pour les parties prenantes locales) ; la forme et la nature des bénéfices et allocations de ressources ; le nombre de niveaux hiérarchiques auxquels les revenus sont administrés<sup>26</sup> ; l'existence ou l'absence de voie de recours en cas de comportement frauduleux.
- Sur cette base, définir les règles régissant les systèmes institutionnels de répartition des bénéfices pour les stratégies REDD+, notamment : des orientations sur les exigences minimales de désignation des bénéficiaires ; les exigences foncières minimales ; les cadres de contrôle ; l'accès à l'information ; l'application de la loi ; et les cadres institutionnels.
- Soutien à l'intégration de ces orientations dans les Programmes nationaux ONU-REDD et les stratégies nationales REDD+

---

<sup>24</sup> Une publication de la GTZ sur la prévention de la corruption lors de la 'allocation de ressources (<http://www.gtz.de/de/dokumente/en-corruption-and-resources.pdf>, en anglais) identifie certains des points faibles des systèmes fonciers propices à la corruption dans le système foncier au niveau du système national, local ou à celui de la mise en œuvre.

<sup>25</sup> Ibid.

<sup>26</sup> Voir Design of a REDD-Compliant Benefit Distribution System for Viet Nam, Programme ONU-REDD, 2010 (en anglais)

Cette réalisation s'appuiera plus largement sur les lignes directrices relatives au cadre institutionnel décrites au résultat 2, notamment sur le soutien aux cadres renforcés pour la mise en œuvre des politiques et mesures REDD+.

### *3.2.3. Appui technique et stratégique aux pays*

Un appui et des conseils d'experts visant à garantir l'intégration de systèmes de répartition des bénéfices dans les stratégies, politiques et mesures REDD+ nationales sera fourni à la demande.

### *3.2.4. Informations sur les autres systèmes de transaction existants dans le secteur terrestre en vue de susciter des synergies avec les paiements REDD+*

La FAO apportera son savoir-faire dans l'analyse des systèmes de transactions terrestres (y compris agricoles) pertinents pour les paiements REDD+.

## **Réalisation 3.3 : Risques de corruption dans la REDD+**

La vaste majorité des pays REDD+ est partie ou signataire à la Convention des Nations Unies contre la corruption. Divers acteurs et des processus multipartites coordonnés sont nécessaires pour prévenir ou combattre la corruption dans la REDD+. Les acteurs de cette lutte interviennent autant au niveau institutionnel le plus élevé, au niveau des interlocuteurs REDD+ et des commissions anti-corruption, qu'au niveau communautaire (acteurs locaux de la société civile et de la gouvernance ou fonctionnaires de police).

Les réalisations qui permettront de parvenir à ce résultat sont tirées du projet d'activités anti-corruption du Programme ONU-REDD<sup>27</sup> et s'appuieront sur les solides compétences en matière de lutte contre la corruption du Groupe de gouvernance démocratique du PNUD.

Des risques de corruption existant à tous les niveaux de la préparation et de la mise en œuvre de la REDD+<sup>28</sup>, ces activités constitueront une priorité.

### *3.3.1. Lignes directrices en matière d'identification et de hiérarchisation des risques de corruption au niveau national*

Sur la base du rapport du PNUD « Garder le cap : faire face aux risques de corruption dans le changement climatique », le Programme global ONU-REDD fournira des orientations et des conseils d'experts pour soutenir les efforts d'identification et de hiérarchisation des risques de corruption dans certains contextes nationaux particuliers. Ce soutien ciblé comportera des analyses et des stratégies d'analyse de la corruption dans le contexte plus large de l'économie politique de la gouvernance du secteur public dans un pays donné<sup>29</sup>. Ces analyses de l'économie politique, les évaluations des risques de corruption et l'orientation stratégique seront fournis, le cas échéant et à la demande, en conjonction avec les évaluations participatives de la gouvernance pour la REDD+ visés au résultat 2<sup>30</sup>.

---

<sup>27</sup> [www.unredd.net/index.php?option=com\\_docman&task=doc\\_download&gid=3988&Itemid=53](http://www.unredd.net/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=3988&Itemid=53).

<sup>28</sup> « Garder le cap : faire face aux risques de corruption dans le changement climatique », PNUD 2010

<sup>29</sup> Trousse didactique sur les droits de l'homme de l'ACUN

<sup>30</sup> Voir « National REDD+ Governance : Objectives for the Global Programme 2011-2015 »

### 3.3.2. Méthodologies et outils de formation des interlocuteurs nationaux REDD+

Une formation et des recommandations pour la gestion du Programme ONU-REDD seront dispensées dans les pays partenaires. Pour ce faire, des ateliers régionaux seront organisés dans un triple objectif :

- sensibiliser
- préconiser des outils promouvant une aversion vis-à-vis de la corruption, comme des codes déontologiques, une administration transparente et l'interdiction des conflits d'intérêts, ainsi que des orientations sur leur application aux structures institutionnelles REDD+
- encourager de manière progressive, sur cinq ans, la promotion des échanges Sud-Sud sur les bonnes pratiques et les enseignements

### 3.3.3. Orientations relatives à la participation des commissions ou unités de lutte contre la corruption dans la REDD+

Un nombre croissant de pays a établi des organismes centralisés et spécialisés chargés explicitement de la lutte contre la corruption. C'est notamment le cas des pays partenaires du Programme ONU-REDD : l'Indonésie (KPK), les Philippines (bureau du médiateur), l'Équateur (commission anti-corruption d'Équateur), la Tanzanie (bureau de prévention de la Corruption), la Zambie et d'autres. La lutte contre la corruption dans la REDD+<sup>31</sup> nécessitera de garantir que les stratégies nationales REDD+ soient rattachées aux cadres existants, y compris les commissions nationales de lutte contre la corruption.

Les activités comprendront un appui aux commissions de lutte contre la corruption, afin de concevoir et de mettre en œuvre les initiatives anti-corruption dans la REDD+, par :

- l'élaboration et la diffusion de matériaux de sensibilisation à la REDD+ auprès des commissions de lutte contre la corruption
- les orientations relatives au choix des points d'entrée les plus appropriés pour la REDD+ dans les activités des commissions de lutte contre la corruption (sensibilisation, prévention et/ou application)
- un appui ciblé aux commissions de lutte contre la corruption pour organiser des échanges sur la transparence et la responsabilité avec diverses parties prenantes de la REDD+
- des dialogues régionaux entre les acteurs des commissions de lutte contre la corruption afin d'améliorer la sensibilisation et la coopération

### 3.3.4. Renforcement des capacités et appui aux organisations de la société civile qui participent au suivi de la corruption dans les activités de la REDD+

La participation de la société civile, des peuples autochtones et les autres communautés tributaires de la forêt, en commençant par la sensibilisation et le renforcement des capacités, permet de répondre à l'exigence de contrôle, de transparence et de responsabilité. La Convention des Nations Unies contre la corruption (UNCAC) invite les États parties à élaborer et mettre en œuvre des politiques efficaces et coordonnées de lutte contre la corruption encourageant la participation de la

---

<sup>31</sup> « Garder le cap; faire face aux risques de corruption dans le changement climatique » PNUD 2010

société civile. Une étude d'U4<sup>32</sup> souligne que « les initiatives de lutte contre la corruption doivent [donc] viser un vaste engagement des parties prenantes dans la formulation d'initiatives spécifiques et dans le suivi de l'efficacité de leur mise en œuvre »<sup>33</sup>. Selon un rapport du Centre Asie-Pacifique du PNUD sur l'UNCAC analysant les lacunes de la Convention, « tout programme de développement des capacités doit comporter un volet facilitant le rôle des OSC et des médias dans la promotion des efforts anti-corruption. »<sup>34</sup> Dans le cas précis de la REDD+, la nécessité de renforcer les capacités et le soutien aux ONG et l'appui qui leur est fourni en matière de lutte contre la corruption a été récemment mis en évidence.<sup>35</sup>

Les activités s'appuieront sur le travail du PACDE afin de garantir la participation des principaux partenaires mondiaux et nationaux de la société civile associés aux processus REDD+ à la prévention et à la lutte contre la corruption, en mettant l'accent sur le contrôle et les commentaires sur la société civile. Les activités suivantes auront notamment lieu :

- orientations relatives à l'évaluation des capacités des organisations non gouvernementales en matière de lutte contre la corruption dans la REDD+, fondées sur le guide du PNUD sur l'évaluation des OSC, et un guide de l'utilisateur sur le choix des ONG, les activités de suivi et de contrôle qui tirent le meilleur parti des capacités décrites ci-dessus, et les manières de renforcer les capacités là où des lacunes ont été identifiées
- des formations à destination de la société civile pour renforcer les capacités régionales en matière de lutte contre la corruption, visant à : 1) sensibiliser aux différents risques de corruption dans la REDD+ et au rôle de la société civile ; 2) promouvoir les outils existants adaptés à la société civile ; et 3) promouvoir l'harmonisation et les liens entre les activités
- soutenir la création et l'administration de communautés de pratiques en ligne sur la lutte contre la corruption et la REDD+

Comme c'est le cas de toutes les activités impliquant le renforcement des capacités pour la société civile, cette activité sera exécutée au niveau régional et des pays, à la demande, en conjonction avec des formations à l'intention de la société civile et en lien avec la réalisation 4.3.

### *3.3.5. Orientations relatives à l'association des institutions locales de gouvernance aux activités de lutte contre la corruption*

Pour être efficaces, de nombreux éléments des stratégies de lutte contre la corruption, même conçus et prévus au niveau national, doivent être mis en œuvre avec la volonté des autorités locales. Même si le développement des capacités locales en vue d'une gouvernance décentralisée a, par le passé, attiré l'attention de la communauté internationale, l'évaluation des capacités et des compétences demeure difficile. Le renforcement des institutions de gouvernance locales, du fait de leurs liens avec les systèmes de répartition des bénéfices ainsi qu'avec les communautés locales, revêt une importance particulière pour les activités de REDD+.

---

<sup>32</sup> Centre de ressources anti- corruption (U4), voir [www.u4.no](http://www.u4.no)

<sup>33</sup> « The status of information on corruption in the forestry sector » U4 Expert Answer, 2010 (en anglais)  
<http://www.u4.no/helpdesk/helpdesk/query.cfm?id=227>

<sup>34</sup> « Going Beyond the Minimum : UNCAC Gap Analyses and PNUD Internal Integrity » PNUD 2010 (en anglais)

<sup>35</sup> « Garder le cap; faire face aux risques de corruption dans le changement climatique » PNUD 2010, p. 46

Reconnaissant les fortes variations entre les systèmes de décentralisation d'une région et d'un pays à l'autre, et afin de renforcer les capacités des acteurs de la gouvernance locale, des activités sont proposées pour inclure :

- des supports d'orientation sur le rôle de la gouvernance locale dans la lutte contre la corruption dans la REDD+, en commençant par des études de cas sur le rôle de la gouvernance locale dans la lutte contre la corruption dans différents contextes de décentralisation
- un guide pratique permettant d'évaluer et de renforcer les capacités de gouvernance locale et des institutions pour les activités anti-corruption dans la REDD+
- des documents constamment mis à jour faisant état des grands succès et des enseignements

### *3.3.6. Conseils stratégiques pour les cadres et instruments juridiques de lutte contre la corruption dans la REDD+*

En premier lieu, le droit à l'information est un outil important qui permet d'accroître la transparence et de lutter contre la corruption. La promotion et la protection de l'accès à l'information et du flux d'information qui existent entre gouvernement, Parlement, groupes communautaires, organisations de la société civile et secteur privé sont d'égale importance<sup>36</sup>. L'accès aux informations relatives à la REDD+ doit notamment prévoir la divulgation active des informations, par exemple celles relatives aux demandes effectuées au titre de la REDD+, aux approbations, aux financements reçus et décaissés, aux processus de zonage de l'utilisation des terres et aux mesures prises toutes les fois que le public sollicite des renseignements en vertu des lois sur la liberté d'information. Afin d'appuyer ces efforts en faveur de l'accès à l'information, les activités du Programme global doivent comporter :

- des lignes directrices sur les lois relatives à la liberté d'information en faveur de politiques responsables et transparentes de la REDD+. Cela peut couvrir divers aspects, notamment les décisions de zonage, les demandes de rezonage, les systèmes de répartition des bénéfices, les actions de mise en œuvre des décisions et la protection des personnes dénonçant les abus
- des outils pour évaluer les points forts et les points faibles des propositions de loi sur les médias et l'accès à l'information

Deuxièmement, les dispositions anti-corruption des décrets et des lois REDD+ contribueront à la pérennité de ces mesures, ainsi qu'à la mise en œuvre d'initiatives visant à faire des actes de corruption, en droit interne, une infraction pénale. Pour appuyer ses efforts, le PNUD propose de fournir un soutien ciblé à l'intégration de ces dispositions, qui sera suivie de l'attestation et de l'analyse comparative de ces efforts au niveau national.

En troisième lieu, il importe de former les membres du pouvoir judiciaire afin de les préparer à traiter des infractions liées à la REDD+ ; c'est en effet une condition du renforcement des cadres anti-corruption dans la REDD+. Au nombre des activités menées dans le cadre de cette réalisation, citons l'élaboration de modules et d'outils pour l'enseignement judiciaire sur la REDD+ et les risques

---

<sup>36</sup> « Access to information : Practice Note » PNUD 2003 (en anglais)  
[http://www.undp.org/oslocentre/docs03/access\\_to\\_information\\_practice\\_note.pdf](http://www.undp.org/oslocentre/docs03/access_to_information_practice_note.pdf)

de corruption qui peuvent être écartés au niveau national. Il est à noter que cette activité sera reliée à l'appui aux organismes anti-corruption décrits dans la réalisation 3.3 et au développement des voies de recours entrepris par le PNUD en vertu du domaine d'activité 4.<sup>37</sup>

Enfin, le Programme global ONU-REDD s'emploiera à travailler en partenariat avec d'autres acteurs au sein du PNUD et d'autres organismes de l'ONU, notamment l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUCD), à intégrer leur approche aux activités du Programme ONU-REDD, notamment par le biais de missions conjointes et d'une contribution aux supports pédagogiques d'ONUCD. En outre, un soutien ciblé sera fourni sur demande.

### *3.3.7. Coordination des processus anti-corruption mondiaux et régionaux sur la REDD+ et participation à ces processus*

À mesure que les stratégies nationales et régionales REDD+ se feront jour, il importera de garantir que les activités de lutte contre la corruption dans la REDD+ sont coordonnées aux niveaux régional et international. Il s'agit en effet de prévenir les fuites d'activités frauduleuses d'une terre ou d'un pays boisé vers un autre où les normes et l'application de la loi sont moins strictes, d'habiliter et de protéger les acteurs impliqués dans la lutte contre la corruption, et d'identifier les domaines où une coopération transnationale est requise.

### *3.3.8. Conseils stratégiques et techniques aux Programmes nationaux*

Le PNUD fournira, à la demande, des conseils techniques et stratégiques aux pays ONU-REDD sur des points identifiés comme prioritaires.

## **Réalisation 3.4 : Les bénéfices de la REDD+ renforcent l'égalité et réduisent la pauvreté**

Plusieurs dispositions de la partie consacrée à la REDD+ dans les accords de Cancún mentionnent les moyens de subsistance et les répercussions sociales, précisant que les actions d'atténuation devraient s'inscrire dans le contexte plus large du développement durable et de la réduction de la pauvreté<sup>38</sup>, et promouvoir et respecter les garanties afin de « renforcer d'autres avantages sociaux et environnementaux, (compte tenu de la nécessité de moyens de subsistance durables pour les peuples autochtones et les communautés locales). »<sup>39</sup> Les politiques et mesures REDD+ doivent appuyer des alternatives durables à l'utilisation actuelle des ressources forestières, qui contribueront à dégager des avantages durables, équitables et créateurs d'emploi pour les communautés forestières et les économies des pays en développement.

À l'appui de cette réalisation, le Programme global ONU-REDD contribuera à l'application concrète des normes et garanties relatives aux moyens de subsistance en vertu de la CCNUCC, et s'appuiera sur les compétences du Groupe sur la Pauvreté du PNUD et de son Centre International de Politiques pour la Croissance Inclusive. Ces réalisations seront rattachées au travail du PNUD sur les avantages multiples et les stratégies renforcées d'investissement.

---

<sup>37</sup> Voir « National Governance REDD+ Systems: Objectives for the Programme global » 2011-2015 (en anglais)

<sup>38</sup> annexe 1, article 1(g)

<sup>39</sup> annexe 1, article 2(e)

### *3.4.1. Orientations sur la contribution de la REDD+ à des résultats de développement intégrateurs et à la protection sociale*

Le versement de primes aux parties prenantes locales ne suffira pas toujours à modifier les usages actuels des ressources forestières, et la valeur sociale des activités génératrices de revenus ne doit pas être négligée. En lien étroit avec les activités du domaine d'activité 6, le Programme global entend :

- examiner les enseignements tirés des programmes d'incitation tels que les transferts de fonds conditionnels ou les programmes d'emploi, en particulier leur structure, conçue pour inspirer suffisamment confiance et susciter le changement
- en déduire des indications permettant de garantir que les incitations REDD+ donneront lieu à des résultats intégrateurs et générateurs d'emplois en matière de développement, en tenant compte des considérations d'égalité des sexes et s'inscriront dans le cadre des droits de l'homme
- élaborer des outils de tarification et de planification adaptables

### *3.4.2. Coordination régionale et outils de connaissances*

- rassembler les pays pour trouver des solutions Sud-Sud, de façon qu'une réforme dans les activités génératrices de revenus dans un pays contribue dans les pays voisins à la recherche d'une solution sur mesure.

### *5.4.3. Conseils stratégiques et techniques aux pays partenaires*

Le Programme ONU-REDD fournira, sur demande, des conseils stratégiques et techniques aux pays partenaires du Programme ONU-REDD sur des points identifiés comme prioritaires.

## **Réalisation 3.5 : Participation des femmes aux systèmes REDD+ nationaux**

Les accords de Cancún invitent explicitement les pays en développement parties à prévenir les inégalités fondées sur le sexe dans le développement des stratégies nationales REDD+ stratégiques<sup>40</sup>, et prescrivent un appui sexospécifique au renforcement des capacités<sup>41</sup>. L'intégration des problématiques hommes-femmes à des systèmes REDD+ et celle des connaissances et compétences uniques des femmes dans les cadres nationaux ne bénéficieront pas seulement aux femmes et aux hommes directement impliqués, mais engendreront aussi des résultats efficaces, équitables et durables.<sup>42</sup> L'influence du financement REDD+ sur les hommes et les femmes sur le terrain s'exercera aussi sur le versement des bénéfices, sur leur transfert aux communautés locales et sur la prise de décisions relatives au financement<sup>43</sup>.

Le Programme ONU-REDD continuera de s'appuyer sur l'expertise de la Division de l'égalité du PNUD et sur sa coopération avec les organisations communautaires locales travaillant sur les problématiques hommes-femmes. L'initiative mondiale des femmes pour la REDD+ (WOCAN) compte parmi les autres partenaires possibles. Sur la base de l'argumentation économique en faveur

---

<sup>40</sup> Article 72

<sup>41</sup> Article 130

<sup>42</sup> Argumentation économique et faveur de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la REDD+, Programme ONU-REDD, à paraître.

<sup>43</sup> Briefs on gender and climate fund: REDD, UNDP/GGCA, 2009 (en anglais)



de la prise en compte de l'égalité des sexes dans la REDD+<sup>44</sup> et d'orientations pratiques en cours d'élaboration, les activités suivantes seront menées.

#### *3.5.1. Orientations sur les effets de la corruption sur les femmes et les autres groupes vulnérables*

Les femmes et les groupes vulnérables, y compris les peuples autochtones et les communautés locales tributaires des forêts, seront vraisemblablement les plus touchés par la corruption dans la REDD+. Des conseils sur l'élaboration de stratégies sexospécifiques et en faveur des pauvres seront fournis, parmi lesquels :

- une analyse sexospécifique et en faveur des pauvres portant sur les conséquences de la corruption dans le cadre des activités REDD+
- des indications de bonnes pratiques et des études de cas sur les mesures à prendre contre ces risques

#### *3.5.2. Orientations relatives à la problématique hommes-femmes dans les systèmes de répartition des bénéfices*

Du fait du rôle assigné aux deux sexes dans les systèmes de gestion des ressources naturelles, les femmes sont différemment concernées par les systèmes de répartition des bénéfices. Afin de mieux comprendre ce phénomène et d'encourager la prise en compte des rôles spécifiques des femmes et des effets spécifiques de ces systèmes sur elles, plusieurs activités sont proposées, dont :

- une analyse sexospécifique des répercussions de différents modèles de paiement/répartition des bénéfices (par ex., transferts de fonds conditionnels, paiements de services environnementaux, accès au partage des bénéfices au titre de la Convention sur la diversité biologique, etc.)
- des lignes directrices opérationnelles relatives à la prise en compte du point de vue des femmes sur place dans la conception des systèmes de répartition des bénéfices
- des recommandations sur les bonnes pratiques en faveur des femmes dans les systèmes de répartition des bénéfices pour la REDD+
- la recherche et la diffusion des données d'expérience et des enseignements tirés

#### *3.5.3. Intégration des questions de genre aux orientations du Programme ONU-REDD*

La prise en compte de l'égalité des sexes dans les orientations du Programme ONU-REDD constituera une avancée significative et démontrera l'importance et l'impact des politiques en faveur des femmes. Ces orientations seront ainsi intégrées au Guide opérationnel sur l'engagement des peuples autochtones et des communautés dépendant des forêts du Programme ONU-REDD, au Guide des Programmes nationaux, au Programme national type et à la note d'orientation relative à l'intégration de la problématique hommes-femmes aux évaluations participatives de la gouvernance pour la REDD+<sup>45</sup> et l'ensemble des cadres de suivi<sup>46</sup>.

#### *3.5.4. Appui des experts aux pays partenaires*

---

<sup>44</sup> Programme ONU-REDD, publication prévue début 2011

<sup>45</sup> Voir le système national de gouvernance REDD+ : cadre de résultats quinquennal du Programme global

<sup>46</sup> Voir le domaine d'activité consacré « MRV et suivi »

Le Programme global fournira aux nouveaux pays partenaires un appui et des conseils d'experts afin d'accompagner les Programmes nationaux dans le développement, l'élaboration et la mise en œuvre des phases du Programme national ONU-REDD, et d'aider à identifier les points d'entrée pour intégrer les activités en faveur de l'égalité des sexes dans la préparation de la REDD+. D'autres pays bénéficieront de l'appui et de conseils similaires pour élaborer leurs stratégies, politiques et mesures REDD+. Cet appui peut se traduire par l'utilisation du critère de l'égalité des sexes dans le cadre des Principes et critères sociaux et environnementaux du Programme ONU-REDD.

La participation des femmes est une question transversale qui concernera tous les résultats stratégiques du Programme ONU-REDD. Par conséquent, l'appui des experts ne se limitera pas au domaine d'activité spécifique sur la gestion des fonds REDD+ guidée par les principes de transparence, d'équité et de responsabilité. Il pourra être apporté aux autres résultats et les éclairer, à l'instar du domaine sur le réengagement des parties prenantes (dirigé par le PNUD) et du domaine d'activité consacré à la transformation (dirigé par le PNUE).

***Domaine d'activité 4. Participation des peuples autochtones, des communautés locales et des autres parties prenantes concernées (organisation chef de file : PNUD)***

**Résultat 4: Les peuples autochtones, les communautés locales, les organisations de la société civile et les autres parties prenantes participent effectivement aux décisions nationales et internationales REDD+, ainsi qu'à la formulation et à la mise en œuvre des stratégies**

#### **Teneur et raison d'être**

Les efforts déployés pour réduire les émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts seraient voués à l'échec sans une participation significative des parties prenantes dont les moyens d'existence dépendent directement des forêts, ainsi que des organisations de la société civile. Le Programme ONU-REDD s'emploie dès lors à soutenir la participation pleine et active des peuples autochtones, des communautés locales et des autres communautés tributaires des forêts, y compris les femmes, les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes intéressées, aux forums et initiatives nationaux et internationaux de la REDD+ ; et à aider les processus REDD+ nationaux et internationaux visant à établir des directives et stratégies transparentes et responsables qui reconnaissent et respectent les droits et intérêts de ces parties prenantes. Ces actions devront être entreprises conformément aux exigences fixées par les conventions et déclarations de l'ONU sur les droits et la participation, et les garanties devront être applicables spécifiquement à la REDD+, telles que celles établies au titre des négociations de la CCNUCC. Ces exigences ont été énoncées récemment dans la décision préliminaire sur le résultat des travaux du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de l'accord de Cancún, qui recommande « la participation pleine et efficace de parties prenantes pertinentes, notamment des peuples autochtones et des communautés locales »<sup>47</sup>.

---

<sup>47</sup> [http://unfccc.int/files/meetings/cop\\_16/application/pdf/cop16\\_lca.pdf](http://unfccc.int/files/meetings/cop_16/application/pdf/cop16_lca.pdf)

La promotion de la société civile et de sa participation, ainsi que celle des actions citoyennes en faveur de la démocratie participative et du développement, conformément aux objectifs du Programme, fait partie intégrante du travail du PNUD<sup>48</sup>. Le PNUD s'est aussi engagé à adopter une approche du développement axée sur les droits de l'homme et il est mû par la conviction que « l'assurance de la participation des peuples autochtones et de leurs organisations est fondamentale pour prévenir et régler les conflits, renforcer la gouvernance démocratique, réduire la pauvreté et gérer durablement l'environnement »<sup>49</sup>. La contribution du PNUD au Programme ONU-REDD donne donc naissance à un engagement résolu et à une abondance d'expériences propres à soutenir la participation des peuples autochtones et de la société civile à la gouvernance et au développement.

### Démarche d'exécution

Pendant la phase de démarrage rapide, le Programme ONU-REDD a élaboré les [\*Directives opérationnelles pour l'engagement des peuples autochtones et des autres communautés tributaires des forêts\*](#) (ci-après les directives opérationnelles) qui s'inspirent des politiques et lignes directrices de l'ONU sur la participation, la transparence et la responsabilité et propose des dispositifs spécifiques destinés à appliquer ces principes à la préparation et à la programmation de la REDD+. En outre, le Programme ONU-REDD facilite la formulation de directives visant à assurer le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, des peuples autochtones et d'autres communautés tributaires des forêts, et à fournir un mécanisme de recours performant en faveur des parties prenantes participant aux initiatives de préparation et de la REDD+. L'expérience acquise en aidant les pays à mettre en œuvre les directives opérationnelles contribue à créer un bagage de connaissances sur la participation et l'engagement des parties prenantes qui permettra aux pays participant au Programme ONU-REDD de s'engager activement dans le processus REDD+. Plus récemment, le Programme ONU-REDD a collaboré avec le FCPF afin d'harmoniser les normes relatives à l'engagement des parties prenantes dans le but de rédiger un ensemble commun de directives pour les deux initiatives. Cette collaboration a débouché sur l'élaboration de [\*Directives conjointes sur la participation des parties prenantes dans la préparation REDD+, notamment la participation des peuples autochtones et des autres communautés tributaires des forêts\*](#).

Les politiques et activités aux plans national et international continueront à soutenir l'engagement des peuples autochtones, des autres communautés tributaires des forêts et de la société civile aux processus nationaux de préparation et de la REDD+, conformément : 1) aux directives conjointes sur la participation des parties prenantes dans la préparation REDD+ et les normes sociales; 2) aux arrangements de garantie REDD+ négociés ; et 3) à l'engagement d'un pays à appliquer au niveau national les droits, conventions et déclarations existants. Les activités des deux prochaines années viseront à soutenir la mise en opération sur le terrain de ces directives et principes par un appui aux parties prenantes et aux gouvernements. Les partenariats avec les autorités locales/nationales et les organisations locales/nationales/internationales de la société civile contribueront aussi à coordonner la gamme des activités de préparation et de la REDD+ et à relier ces dernières aux processus nationaux et internationaux de participation des parties prenantes.

---

<sup>48</sup> [http://www.undp.org/partners/civil\\_society/publications/UNDP\\_Civil\\_Society\\_Fast\\_Facts\\_2009.pdf](http://www.undp.org/partners/civil_society/publications/UNDP_Civil_Society_Fast_Facts_2009.pdf)

<sup>49</sup> [http://www.undp.org/partners/civil\\_society/publications/policies\\_and\\_strategic\\_documents/UNDP\\_and\\_Indigenous\\_Peoples\\_A\\_Practice\\_Note\\_On\\_Engagement\\_2001.pdf](http://www.undp.org/partners/civil_society/publications/policies_and_strategic_documents/UNDP_and_Indigenous_Peoples_A_Practice_Note_On_Engagement_2001.pdf)

Pour atteindre ses objectifs, ce domaine d'activité mettra l'accent sur le résultat principal et les réalisations associées indiquées ci-dessous. Elles reflètent les besoins et avis des peuples autochtones, des communautés locales et des organisations de la société civile que le Programme ONU-REDD a reçus lors de réunions, d'échanges et de consultations avec ces parties prenantes<sup>50</sup>.

**Réalisation 4.1 – Les peuples autochtones, les communautés locales, les organisations de la société civile et les autres parties prenantes intéressées sont informés des processus, politiques et activités nationaux et internationaux de la REDD+.**

Pour pouvoir s'engager efficacement, les parties prenantes devront être renseignées sur les différents aspects de la préparation REDD+. Pour ce faire, le soutien donné par le Programme global ONU-REDD sera catalysé moyennant les activités suivantes.

*4.1.1. Soutenir les équipes ONU-REDD des pays/Programmes nationaux visant à renseigner les peuples autochtones, les communautés locales et les parties prenantes de la société civile sur la REDD+*

Le Programme global fournira un appui en rassemblant, analysant et synthétisant des informations factuelles et impartiales sur la REDD+ qui peuvent servir à l'élaboration d'une enveloppe d'informations, y compris des outils/images/vidéos convenant au contexte spécifique d'une communauté et qui peuvent être utilisés par les équipes de pays. Des liens seront établis avec les ressources, les organisations, les réseaux ou consortiums qui compilent et/ou fournissent déjà ces informations pour prévenir tout double emploi.

Le Programme global préparera aussi des informations relatives à l'engagement des parties prenantes qui seront disponibles régulièrement sur son site, dans des bulletins et par d'autres voies de presse.

*4.1.2. Documenter, analyser et synthétiser les bonnes pratiques et les leçons apprises en matière d'engagement des parties prenantes*

Les activités entreprises dans ce domaine comprendront l'analyse des Programmes nationaux afin d'en tirer des études de cas sur des exemples de bonnes pratiques dans l'engagement des parties prenantes ; le rassemblement des études de cas sur un grand nombre de thèmes (y compris, mais pas exclusivement, les causes profondes de la déforestation dans les territoires autochtones ; les structures de prises de décisions au niveau communautaire ; la manière dont les peuples autochtones et les communautés locales utilisent leurs savoirs traditionnels pour protéger leurs forêts et la façon de les soutenir ; les différences entre les groupes de peuples autochtones (éleveurs, pygmées Baka, par exemple) et l'impact du changement climatique sur chacun). L'une des méthodes utilisées pour produire les études pourrait être de faire participer les communautés au processus et de leur permettre de mener des recherches concertées pendant la préparation des études de cas.

---

<sup>50</sup> Tout récemment, pendant l'atelier régional africain du Programme ONU-REDD, des peuples autochtones et des communautés locales sur le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, tenu à Arusha (Tanzanie), en janvier 2011.

*4.1.3. Communiquer les bonnes pratiques, les leçons apprises et les positions et progrès du Programme ONU-REDD quant à l'engagement des peuples autochtones, des communautés locales et de la société civile aux parties prenantes, partenaires et donateurs.*

Grâce à la documentation et au partage des bonnes pratiques en matière d'engagement des parties prenantes avec les pays partenaires et, d'une manière plus générale, avec la communauté REDD+, cette activité contribuera à multiplier les impacts et, partant, à assurer l'adoption des bonnes pratiques. Ce domaine sera lié au résultat 7 (sur la gestion des connaissances) qui vise à formuler une stratégie de communication cohérente et complète pour l'engagement des parties prenantes, y compris la création d'un site détaillé et de supports de communication comme des brochures, des dépliants et des affiches.

Le Programme ONU-REDD continuera aussi à s'engager activement dans les forums internationaux, régionaux et nationaux afin de partager son approche et ses progrès en matière de participation des parties prenantes, ainsi que les bonnes pratiques avec la communauté internationale, par exemple dans les activités de partenariat REDD+ et d'autres forums et échanges d'information REDD+.

*4.1.4. Faciliter l'échange d'expériences et de connaissances Sud-Sud pour les peuples autochtones, les communautés locales et les parties prenantes de la société civile*

Les peuples autochtones et les communautés locales sont très attachés au partage des expériences. Pour faciliter l'apprentissage, ce domaine d'activité mettra l'accent sur les visites ou réunions d'échange d'informations et d'expériences utiles entre des représentants et/ou organisations de différents pays sur un large éventail de questions, en facilitant, par exemple, les rencontres lors de forums mondiaux comme les réunions de la CCNUCC et d'autres forums pertinents qui sont l'occasion de réunir les peuples autochtones et les groupes d'organisations de la société civile.

*4.1.5. Coordonner les efforts en faveur de l'engagement des parties prenantes avec d'autres initiatives multilatérales REDD+ et les partenaires des organisations de la société civile*

Le Programme ONU-REDD renforce ses relations avec un grand nombre d'organisations et d'acteurs et participe à plusieurs initiatives et réseaux, tels que l'Alliance pour la création de capacités pour la REDD+, afin que les parties prenantes de chaque niveau soient au courant des progrès de la préparation REDD+. Il coordonne aussi ses activités et collabore avec le FCPF, le FIP et d'autres partenaires officiels sur des questions relatives à la participation des parties prenantes dans la REDD+. Il visera aussi à fournir un aperçu des activités de la REDD+ relatives à l'engagement des parties prenantes entreprises par une série d'acteurs extérieurs aux partenariats officiels du Programme ONU-REDD, afin de renforcer la cohérence, d'encourager la multiplication des résultats, d'éviter les doubles emplois et d'appuyer une série de pratiques fondées sur cet aperçu ; et ce, pour améliorer l'efficacité de la REDD+ grâce au partage des connaissances, à l'élaboration d'outils et à la promotion des bonnes pratiques dans l'ensemble du réseau REDD+.

*4.1.6. Appuyer les membres du Conseil d'orientation appartenant aux peuples autochtones et aux organisations de la société civile pour veiller à ce que ces peuples, les communautés locales et la société civile soient renseignés sur les activités, procédures et décisions du Programme ONU-REDD et à ce que leurs opinions soient communiquées au Programme*

Le Programme ONU-REDD met des fonds à la disposition de tous les représentants des peuples autochtones et des organisations de la société civile appartenant au Conseil d'orientation pour qu'ils

puissent optimiser leur position dans le partage et la collecte d'informations et créer des circuits dans les deux sens sur le terrain avec les parties prenantes. Cet appui se propose de permettre à ces représentants d'amorcer et de réaliser des missions dans les pays, ou de se joindre à celles existantes, d'organiser des réunions et des consultations et de communiquer de quelque façon que ce soit avec leurs intéressés. En outre l'appui fourni visera à les aider à produire et à diffuser des rapports et du matériel d'information dans la langue appropriée. Un financement est également disponible pour une réunion de coordination avec tous les représentants des peuples autochtones/organisations de la société civile le jour précédant les réunions du Conseil d'orientation afin qu'ils puissent formuler des stratégies, s'aligner et se préparer à participer.

**Réalisation 4.2 : Principes, lignes directrices et procédures relatifs à la participation des parties prenantes aux processus nationaux et internationaux de REDD+ élaborés dans le cadre de consultations ouvertes.**

L'un des principaux domaines d'activité du Programme ONU-REDD a été l'élaboration de documents d'orientation normalisés pour soutenir des activités nationales et internationales respectant les principes relatifs à la participation des parties prenantes et des démarches axées sur les droits de l'homme. S'appuyant sur les travaux effectués ces trois dernières années en la matière, les activités menées au titre du Programme global porteront notamment sur les domaines décrits ci-après.

*4.2.1. Élaboration de principes, de lignes directrices et de procédures afin de répondre aux besoins des parties prenantes liés à leur participation (par exemple le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, les voies de recours, les savoirs traditionnels, le contrôle communautaire de la présence ou non d'émissions de carbone, etc.)*

Dans le cadre de cette activité, le Programme mènera des consultations visant à identifier et à hiérarchiser les besoins, ainsi qu'à recevoir des contributions techniques à l'élaboration des principes, lignes directrices et procédures. Il organisera également l'examen et la mise à l'épreuve de ces procédures afin d'en vérifier la pertinence et l'opérabilité.

Pour développer ce domaine, l'accent sera encore mis sur l'harmonisation avec le Fonds de partenariat pour le carbone forestier et les autres initiatives pertinentes, notamment le Programme d'investissement pour la forêt, la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Par exemple, dans le cas des systèmes d'information sur l'existence ou l'absence d'émissions de carbone, la présente activité porterait sur la capacité des peuples autochtones et des communautés locales à participer directement et à apporter leurs savoirs traditionnels au renforcement de ces systèmes REDD+ (par exemple, en étant étroitement liés aux activités menées au titre de la réalisation 1). Parmi les autres activités clés figurera l'appui aux processus d'évaluation de la gouvernance participative qui veillent à la représentation et à la participation équitable de tous les acteurs.

*4.2.2. Élaborer et diffuser les outils, méthodes et documents connexes afin d'appuyer la mise en œuvre de ces principes, lignes directrices et procédures*

Pour garantir l'accessibilité, la clarté et la facilité d'exécution de ces principes, lignes directrices et procédures, le Programme collaborera avec les organisations et les partenaires techniques afin d'élaborer des documents de formation/matériel didactique, de produire des publications et documents écrits et de les diffuser afin de garantir une mise en œuvre cohérente.

#### **Réalisation 4.3 : Appui à la mise en œuvre des pratiques et lignes directrices concrètes relatives à l'engagement des acteurs dans les pays REDD+.**

Le Programme global appuiera la mise en œuvre des orientations relatives à l'engagement des parties prenantes en travaillant avec les interlocuteurs du Programme ONU-REDD aux niveaux régional et national. L'élaboration des Programmes nationaux et l'exécution des activités seront analysées afin d'en garantir la cohérence avec les lignes directrices ; le développement de protocoles nationaux en faveur de la réalisation du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause sera aidé ; et le développement des dispositions permettant de déposer un recours aux niveaux mondial, régional, national et local sera appuyé, entre autres activités.

*4.3.1. Appui technique aux pays (notamment aux gouvernements, Programmes nationaux ONU-REDD et au personnel de ces programmes, au personnel des bureaux nationaux, aux peuples autochtones et aux représentants de la société civile, ainsi qu'au personnel du Programme ONU-REDD au niveau régional) afin d'intégrer les principes, lignes directrices et procédures aux activités du Programme ONU-REDD*

Le Programme global apportera son soutien aux Programmes nationaux afin de garantir que les principes, lignes directrices et procédures relatifs à l'engagement des parties prenantes sont bien compris et correctement intégrés aux politiques et activités. Les systèmes d'intégration de la mise en œuvre des principes, directives et procédures concernant l'engagement des parties prenantes seront intégrés aux procédures programmatiques, à savoir : 1) les directives relatives aux Programmes nationaux; 2) le processus d'évaluation technique indépendante; et 3) le cadre d'évaluation finale des Programmes nationaux.

Les processus nationaux d'engagement des divers acteurs bénéficieront du recrutement d'un personnel régional sérieux chargé de coordonner les activités relatives à l'engagement des parties prenantes, d'exécuter les directives opérationnelles et d'être en contact avec les réseaux de peuples autochtones et d'organisations de la société civile dans la région et les pays. Pour ce faire, il conviendra d'informer et de former les organismes des Nations Unies associés aux activités du Programme ONU-REDD pour qu'ils apportent un soutien efficace à l'engagement des parties prenantes. Un appui spécifique sera fourni aux interlocuteurs gouvernementaux dans les pays partenaires du Programme ONU-REDD afin de mettre en œuvre la note d'orientation sur l'engagement des parties prenantes, notamment les lignes directrices relatives au consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause et aux recours.

Plusieurs ateliers régionaux seront menés pour sensibiliser les interlocuteurs gouvernementaux aux problèmes que rencontrent les parties prenantes et leur permettre de mieux intégrer les principes et directives aux activités nationales REDD+. Cela sera ancré sur une analyse des capacités des institutions et organismes au niveau national. Les activités de renforcement des capacités seront coordonnées avec d'autres initiatives similaires au titre du Programme global, notamment : le renforcement des capacités et formation menés au niveau national par la FAO pour renforcer la surveillance participative des émissions, au titre de la réalisation 1.4, les activités de renforcement des capacités d'évaluation participative de la gouvernance menées au titre de la réalisation 2.1.1 ; les aspects de la participation des parties prenantes à l'intégration de la REDD+ aux processus du

Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux (PFN) au titre de la réalisation 2.2.3; le renforcement des capacités en matière de lutte contre la corruption dans la REDD+ au titre de la réalisation 3.3.4 ; ainsi que le renforcement des capacités et l'organisation d'activités veillant à garantir et à préserver les avantages multiples au titre de la réalisation 5.4.2. Les activités d'intégration des principes, directives et procédures en matière de participation des parties prenantes seront encouragées et aidées pour mettre en place un environnement favorable à la participation des acteurs concernés.

#### *4.3.2. Appuyer l'élaboration et la mise en place de voies de recours afin de garantir des moyens adéquats et efficaces permettant d'exprimer ses griefs et de porter plainte*

Les voies de recours élaborées dans la note du Programme ONU-REDD devront être mises en place pour soutenir les processus de participation des principales parties prenantes, tels que le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. Cette activité mettra particulièrement l'accent sur:

- l'identification des institutions et des mécanismes pouvant recevoir les griefs et les plaintes, notamment les institutions locales et traditionnelles, ainsi que la création de liens institutionnels avec les activités du Programme ONU-REDD ;
- des activités de renforcement des capacités connexes menées auprès des institutions concernées, des peuples autochtones, des communautés locales, des organisations de la société civile et des acteurs publics ;
- la conduite d'études de cas et la rédaction d'une note pratique sur les voies de recours pour le Programme ONU-REDD.

Des liens seront établis avec le domaine d'activité 2 afin de tirer parti des synergies et de veiller à ce qu'il n'y ait pas de doublons.

#### **Réalisation 4.4 : Appui aux parties prenantes pour qu'elles participent aux processus nationaux et internationaux REDD+ et y pèsent de tout leur poids.**

Le Programme ONU-REDD reconnaît que les peuples autochtones, les communautés locales et la société civile ont toujours rencontré des difficultés au moment de participer aux processus de décision. L'appui à la participation des groupes sous-représentés aux principaux processus de décision aux niveaux national et international est l'un des grands axes du Programme global, ces trois dernières années. Au cours des cinq prochaines années, le Programme global s'efforcera de s'appuyer sur les travaux accomplis pour améliorer systématiquement la capacité des principaux acteurs à y participer. Tout d'abord, les capacités des parties prenantes à comprendre la REDD+ et à y participer seront accrues par le biais d'une formation ciblée et d'activités de renforcement des capacités. Ensuite, les parties prenantes recevront un appui direct à la participation aux principales instances de décision de la REDD+. Enfin, le Programme global soutiendra le partage d'informations Sud-Sud afin de renforcer les réseaux de partenaires et de contribuer à une meilleure coordination.



#### *4.4.1. Appuyer la formation et le renforcement des capacités ciblés des peuples autochtones, des communautés locales et des acteurs de la société civile sur la REDD+ et les droits*

Le Programme global travaillera avec ses partenaires au renforcement des capacités des peuples autochtones, des communautés locales et des acteurs de la société civile pour qu'ils comprennent les problèmes sous-jacents et les processus de prise de décisions REDD+. Cela inclura notamment la sensibilisation aux concepts et droits fondamentaux (par exemple, le droit au consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, les dispositions de l'UNDRIP, les droits des peuples autochtones et des communautés locales aux niveaux national et international, la surveillance participative dans le cadre des réalisations 1.1 et 1.4, les évaluations participatives de la gouvernance au titre de la réalisation 2.1.1, ainsi que l'engagement des peuples autochtones, des communautés locales et des organisations de la société civile aux systèmes d'information sur la corruption au titre de la réalisation 3.3.4) et la formation aux méthodes et outils permettant d'exercer son influence (par exemple, la formation aux techniques de négociation, la formation juridique, etc.).

#### *4.4.2. Soutenir l'engagement des peuples autochtones, des communautés locales et des acteurs de la société civile aux processus régionaux et internationaux REDD+ (par exemple la CBD, la CCNUCC, l'UNPFII, les réunions du Programme ONU-REDD, etc.)*

Le Programme global aidera les principaux partenaires à participer activement aux processus régionaux et internationaux pertinents pour la REDD+. Les activités viseront notamment à aider les partenaires à préparer à l'avance les consultations et les processus de décision, par exemple grâce à l'analyse des documents et des propositions officiels de la REDD+. En outre, les représentants des partenaires bénéficieront de l'aide nécessaire pour ramener les informations à leurs communautés et organisations. Ce travail sera en partie effectué par l'appui aux représentants des peuples autochtones et des organisations de la société civile au Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD afin de garantir leur accès aux informations et instances qui leur permettent d'assumer leurs devoirs et leurs responsabilités (voir la réalisation 3.1). Le Programme global veillera à garantir la continuité de la représentation et à renforcer systématiquement les institutions, réseaux et organisations existants. Il met donc l'accent sur l'élaboration de points d'entrée stratégiques afin de soutenir la participation des parties prenantes. Pour ce faire, des sièges ont été créés pour les peuples autochtones et les organisations de la société civile au Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD et une représentation des peuples autochtones, des communautés locales et des organisations de la société civile aux organes nationaux de décision de la REDD+ a été instaurée. Le Programme global s'appuiera sur cela pour veiller à ce que les organes de décision, tant nouveaux qu'anciens, reçoivent l'aide nécessaire pour y inclure les principales parties prenantes.

#### *4.4.3. Faciliter les consultations avec les peuples autochtones, les communautés locales et les acteurs de la société civile aux niveaux national, régional et international afin de mettre en commun et d'élaborer les démarches nécessaires pour façonner les processus et politiques nationaux et internationaux REDD+*

Depuis sa création, le Programme ONU-REDD, reconnaissant qu'il est important d'être à l'écoute des besoins des peuples autochtones et des organisations de la société civile qui travaillent sur le terrain, organise des réunions, des consultations, des ateliers et des échanges avec les peuples autochtones et les organisations de la société civile afin d'ancrer ses travaux avec ces acteurs sur des bases exactes. Par exemple, en 2010-2011, le Programme a mené une série de trois consultations

régionales avec les représentants des peuples autochtones, des communautés locales et des organisations de la société civile sur la constitution du droit au consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause et des voies de recours dans le Programme ONU-REDD. Comme il est très important de réunir les peuples autochtones, les communautés locales et les organisations de la société civile participantes pour recueillir leurs contributions et échanger les informations, le Programme global continuera d'apporter son soutien à ce domaine d'activité en élargissant le champ des consultations afin d'y intégrer de nouveaux domaines d'intérêt pour la REDD+ (par exemple les savoirs traditionnels, les évaluations de la gouvernance participative, la mesure, le rapportage et la vérification participatifs ou les conséquences des scénarios de transformation [en lien avec la réalisation 4.5]).

Reconnaissant que les peuples autochtones et les communautés locales tiennent vivement à partager leurs expériences, ce domaine d'activité sera également axé sur la mise à disposition des informations et les visites ou réunions d'échange entre représentants et/ou organisations de différents pays sur diverses points, par exemple en aidant la tenue de réunions lors de forums mondiaux tels que les réunions de la CCNUCC ou d'autres situations qui réunissent peuples autochtones et organisations de la société civile.

**Réalisation 4.5: Appui aux processus multipartites élargis sur les aspects fondamentaux de la préparation à la REDD+ afin de parvenir à un consensus et de transformer les systèmes économiques.**

Le secteur privé aura un rôle essentiel à jouer pour garantir que la REDD+ permette de réaliser les avantages multiples en matière de climat, de développement et de conservation dans toutes ses phases. La présente réalisation met donc principalement l'accent sur la participation du secteur privé, en particulier de ses institutions financières, à la REDD+ afin qu'il comprenne les possibilités qui s'offrent à lui et son poids sur la manière dont les affaires sont et devraient être conduites, dans une économie plus verte. La présente réalisation traite également des différents processus multipartites nécessaires pour que les processus de transformation, tels ceux mentionnés dans le domaine d'activité 6, fassent l'objet d'un consensus réel et puissent ainsi réussir.

*4.5.1. Participer à la mobilisation des investissements privés pour la REDD+, aux côtés du secteur privé et aux niveaux international et national*

Les institutions financières du secteur privé devront comprendre les possibilités d'investissements dans les forêts REDD+ ainsi que les risques encourus. Elles devront bien saisir la différence entre un investissement aboutissant à des avantages multiples, probablement plus complexe, et des investissements traditionnels « à bénéfice simple », par exemple la pâte de bois dans des plantations forestières à croissance rapide. Ce domaine d'activité met l'accent sur l'offre de possibilités favorisant la participation du secteur privé. Il mettra l'accent sur les voies de collaboration existantes entre les institutions financières du secteur privé et le système des Nations Unies, par exemple au titre de l'initiative financière du PNUE. Il fournira des orientations, des modèles fondés sur des cas et des arguments en faveur d'une participation efficace, effective et sûre à la REDD+.

#### *4.5.2. Soutenir les consultations entre les acteurs publics et le secteur privé pour faciliter les investissements dans le secteur forestier*

À mesure que les scénarios, plans et projets pilotes seront élaborés, par exemple dans le cadre du domaine d'activité 6, il conviendra d'appuyer les consultations entre les différents acteurs, bénéficiaires et parties prenantes pour optimiser les retombées positives et minimiser les effets négatifs, le cas échéant. Cet ensemble d'activités met l'accent sur la création d'un corpus de connaissances et de pratiques qui aidera à orienter les consultations et les négociations tout au long de la pleine réalisation du potentiel de la REDD+. Il comprendra les orientations relatives à l'identification des principaux groupes, à la façon de les faire participer de manière équitable et autonome et à la manière de conduire le processus de consultation.

#### *4.5.3. Mener des consultations avec les principales parties prenantes axées sur la participation intersectorielle au niveau national (en lien avec les réalisations 3.1 et 3.2) et sur les conséquences des scénarios de transformation*

La participation des secteurs concernés est indispensable pour que la REDD+ et la planification de l'exploitation des terres soient efficaces. Toutefois, la planification est souvent menée sur une base sectorielle étroite, souvent même au niveau des organisations et des sous-organisations. Cette activité sera ancrée sur la consolidation des capacités nationales grâce au renforcement des capacités, aux activités de collaboration et aux échanges de connaissances, nécessaires à la planification intersectorielle et à l'exécution de la REDD+.

#### *4.5.4. Accroître le dialogue avec les acteurs de tous les ministères pour encourager la transformation vers une économie verte et améliorer le développement durable*

Cette activité reconnaît que les consultations relatives aux capacités de la REDD+ en matière de transformation ont une dimension politique qui va au-delà de leur portée technique. Par conséquent, les consultations au niveau politique qui portent sur les choix entre différentes formes d'utilisation et de gestion des forêts devront recevoir une aide bien différente de celle accordée aux processus techniques. Il s'agira probablement d'exploiter les meilleurs savoir-faire mondiaux dans les principaux domaines pour répondre aux demandes nationales, par des missions de haut niveau, des analyses pointues et un appui aux échanges d'expériences au niveau ministériel, entre les pays.

#### *4.5.5. Outil de suivi de la participation du secteur privé (notamment des investissements des institutions financières privées) à la voie vers une économie verte fondée sur la REDD+*

On considère généralement que le financement, par le secteur public, de la REDD+ et de l'orientation vers une économie verte et transformée des forêts et des secteurs connexes sera insuffisant. L'investissement du secteur privé est également nécessaire. La mise en place de cet outil de suivi, en collaboration avec les institutions financières, permettra d'enregistrer les informations relatives aux entrées de capitaux et d'influer sur les processus décisionnels aux niveaux national et international.

***Domaine d'activité 5 : Garantir les avantages multiples des forêts et de la REDD+ (PNUE, institution chef de file).***

## Résultat 5 : Les avantages multiples des forêts sont réalisés et garantis grâce aux stratégies et actions de la REDD+.

### Teneur et raison d'être

Ce domaine d'activité met l'accent sur l'appui aux efforts mondiaux nationaux entrepris pour réaliser l'ensemble des avantages que les forêts peuvent offrir dans le cadre de la REDD+. L'importance de la réalisation d'avantages multiples des forêts a été convenue à deux reprises en 2010 : lors de l'accord de Cancún à la COP-16 de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique et à la COP-10 de la Convention sur la diversité biologique. Un Programme REDD+ qui respecte les garanties de l'accord de Cancún sur les avantages multiples sera plus pérenne parce qu'il constitue une valeur ajoutée pour les parties prenantes et que les stocks de carbone forestier issus de forêts naturelles intactes seront plus résistants<sup>51</sup>.

Les directives des paragraphes 69 et 71 d) de l'accord de Cancún et les parties de l'Annexe 1 y afférentes (1 d) à k), 2 a) à g)) sont particulièrement importantes pour le Programme ONU-REDD. Les décisions de la COP-10 de la Convention sur la diversité biologique fournissent d'autres directives, en particulier la décision X/33 sur la biodiversité et le changement climatique. Elle invite notamment les Parties à envisager de réaliser les avantages multiples, en particulier écologiques, sociaux, culturels et économiques, entre démarches d'atténuation du changement climatique fondées sur l'écosystème et activités d'adaptation. Il s'agirait d'une véritable contribution à la réalisation des objectifs de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique, de la Convention sur la diversité biologique, entre autres conventions. La décision X/33 demande aussi une coopération entre le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et le Programme ONU-REDD en matière de conseil sur l'application des garanties pertinentes en matière de biodiversité. En outre, le Plan stratégique, le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages, les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et le But stratégique D, *Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services rendus par les écosystèmes*, ainsi que les objectifs suivants sont des références importantes :

**Objectif 14:** D'ici 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau, et qui contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, seront restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, ainsi que des populations pauvres et vulnérables.

**Objectif 15:** D'ici 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone seront améliorées, grâce aux mesures de conservation et de restauration, y compris la restauration d'au moins 15 % des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification.

**Objectif 16:** D'ici 2015, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation sera en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale.

Le Programme ONU-REDD a également consulté les pays partenaires et les principales parties prenantes lors d'un atelier sur les avantages multiples des forêts REDD+. Cet atelier a renforcé l'importance des avantages multiples sous le prisme du changement climatique et de la diversité

---

<sup>51</sup> [http://www.unredd.net/index.php?option=com\\_docman&task=doc\\_download&gid=3272&Itemid=53](http://www.unredd.net/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=3272&Itemid=53)

biologique et a fourni des orientations en matière de développement de ce domaine d'activité.<sup>52</sup> Cela est également reflété dans le Programme de gestion durable des forêts/REDD+ du Fonds pour l'environnement mondial qui met presque exclusivement l'accent sur la création d'avantages multiples.

Le Programme ONU-REDD, qui mène des travaux sur les avantages multiples des forêts REDD+ depuis sa création, fin 2008, estime que ces accords mondiaux sont les garants de la validité des avantages multiples, qu'ils montrent que les États parties et les autres acteurs y sont favorables et qu'ils donnent des orientations quant à la nature et au contenu de la contribution du Programme ces cinq prochaines années.

### **Démarche d'exécution**

L'accent était auparavant mis sur l'assise des fondements logiques et théoriques des travaux sur les avantages multiples, sur la synthèse des outils et des orientations relatives à la manière d'évaluer les avantages multiples fondés sur les écosystèmes des forêts REDD+, ainsi que sur les travaux servant à prouver l'utilité de ces outils. Les résultats de cette phase ont été rassemblés dans la série de publications sur les avantages multiples, qui comprend désormais neuf numéros<sup>53</sup>. Les Programmes nationaux qui s'inscrivent dans le Programme ONU-REDD accordent de plus en plus d'attention à ces avantages de la REDD+.

Même si ces travaux ont montré l'importance de la réalisation des avantages multiples des forêts REDD+, souvent, un pays ne dispose pas de suffisamment de ressources pour traduire les lignes directrices générales et les travaux d'études en mesures concrètes qui garantiraient une sélection des zones forestières pour la REDD+ optimisant le flux des avantages et les garantissant à l'avenir.

Même si la portée de l'appui dans ce domaine d'activité continuera d'être mondiale et normative, il concernera davantage les expériences et les données issues de travaux collaboratifs, avec et dans les pays partenaires, la sauvegarde des avantages multiples des forêts REDD+, les études de cas, les essais et les outils permettant de mieux les identifier, ainsi que la réduction du déficit de connaissances en matière d'impact des décisions relatives à la REDD+. Un appui sera fourni aux pays qui intégreront les avantages multiples à leur aménagement du territoire, comme partie intégrante de leurs Programmes nationaux ou équivalents, tels que les plans sur l'état de préparation (RPP), ou qui testeront et adopteront les principes et critères environnementaux et sociaux du Programme ONU-REDD. L'accent sera fortement mis sur le renforcement des capacités. La coopération Sud-Sud sera encouragée. Apprendre des enseignements tirés sera favorisé.

Toute évaluation à valeur économique s'appuiera sur les travaux existants et les démarches mises en œuvre par la [TEEB](#)<sup>54</sup>. Ces méthodes aident à quantifier les services rendus par les écosystèmes et la biodiversité et à les communiquer. Elles permettent également d'asseoir l'estimation des paiements adéquats pour les services rendus par les écosystèmes, bien que les valeurs obtenues ne soient pas

---

<sup>52</sup> Le document intitulé *Compte rendu de l'atelier sur les avantages conjoints de la REDD+* est disponible sur [www.un-redd.org/AboutUNREDDProgramme/GlobalActivities/New\\_Multiple\\_Benefits/tabid/1016/Default.aspx](http://www.un-redd.org/AboutUNREDDProgramme/GlobalActivities/New_Multiple_Benefits/tabid/1016/Default.aspx)

<sup>53</sup> <http://www.un-redd.org/MultipleBenefitsPublications/tabid/5954/Default.aspx>

<sup>54</sup> [www.teebweb.org](http://www.teebweb.org)

facilement monnayables (les services peuvent être par exemple rendus à des communautés qui n'ont pas les ressources financières nécessaires pour les payer).

Même si ce domaine d'activité est dirigé par le PNUE, les principes, critères, indicateurs et outils sociaux et environnementaux seront conjointement élaborés avec le PNUD et la FAO afin d'élaborer une démarche ONU-REDD commune.

## **Description des réalisations**

### **Réalisation 5.1: Élaboration des principes, critères et démarches environnementaux et sociaux afin de garantir les avantages multiples des forêts REDD+.**

L'accord de Cancún souligne l'importance des garanties dans le contexte de la REDD+. La présente réalisation s'appuie sur cet accord, articule les dispositions relatives aux garanties et doit demander à la Convention sur la diversité biologique de fournir des conseils sur l'application des garanties pertinentes en matière de biodiversité. Les réalisations présentées au titre de ce domaine d'activité viendront particulièrement enrichir la réalisation 2.3.

La version provisoire actuelle des principes et critères sociaux et environnementaux du Programme ONU-REDD sera finalisée et des instruments d'appui, ainsi que des directives, seront fournis. L'un des principaux axes de ces travaux est de veiller à ce que les propositions fassent l'objet de larges consultations, d'examen et de mises à l'épreuve afin d'en garantir la clarté, l'utilité, l'opérabilité, la rigueur et la solidité, et pour qu'elles répondent aux exigences de l'accord de Cancún et aux besoins des pays.

Les principes et critères peuvent:

- fournir au Programme ONU-REDD un cadre garantissant que ses activités favorisent les avantages sociaux et environnementaux et réduisent les risques encourus par la REDD+ ;
- aider les personnes chargées de l'examen des Programmes nationaux à en évaluer les éventuelles retombées sociales et environnementales ;
- aider les pays à mettre en œuvre les orientations et garanties de l'accord de Cancún pour la REDD+ ;
- contribuer au processus placé sous l'égide de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique visant à élaborer les orientations relatives aux systèmes d'information sur le traitement et le respect des garanties ; et
- aider les pays à mettre en œuvre toute disposition de la décision X/33 de la Convention sur la diversité biologique sur la biodiversité et le changement climatique.

#### *5.1.1. Élaboration et mise à l'épreuve des principes, critères et garanties pour les forêts REDD+*

Cela inclut notamment les travaux sur la rédaction des principes et critères, ainsi que la finalisation d'un instrument d'identification et d'atténuation des risques qui s'attaque aux questions sociales et environnementales. Ils constitueront ensemble un cadre général d'appui aux pays et d'orientation à la mise en œuvre des garanties générales détaillées dans la décision de la CCNUCC, par leurs propres arrangements nationaux. La participation sera continue, tout comme la coordination avec d'autres

processus, tels que le cadre des garanties des multiples partenaires d'exécution du Fonds de Partenariat pour le carbone forestier, l'Alliance climat, communauté et biodiversité, et la norme de compensation volontaire des émissions de carbone. Une attention sera accordée aux avancées réalisées dans le cadre de la CCNUCC et de la CDB. Les travaux seront menés avec cinq pays partenaires du Programme ONU-REDD afin de mettre à l'épreuve et d'aider à élaborer les principes et critères et, si nécessaire, d'appuyer le développement des indicateurs correspondants pouvant s'adapter à la situation de chaque pays. Cette réalisation sera menée conjointement par le PNUE et le PNUD.

#### *5.1.2. Élaboration et mise à l'épreuve des principes, critères et garanties sociaux pour les forêts REDD+*

À la contribution du PNUD, chargé des questions relatives à la société, à la gouvernance et aux moyens de subsistance, sera pleinement associée celle du PNUE sur les avantages issus des écosystèmes, dans le cadre de l'activité 5.1.1 ci-dessus, aux niveaux mondial et national. Ces travaux s'appuient sur la version actualisée des principes sociaux et environnementaux, présentée au cinquième Conseil d'orientation, en novembre 2010, sur la première version des principes présentée au sixième Conseil d'orientation, ainsi que sur le projet d'instrument d'identification et d'atténuation des risques.

#### **Réalisation 5.2: Démarches visant à élaborer des systèmes d'information sur les avantages multiples des forêts issus des écosystèmes dans le cadre de la REDD+.**

Un bon suivi des avantages multiples est étroitement lié aux réalisations 1.1 et 5.1. Bien que des orientations générales sur le suivi des avantages multiples aient déjà été fournies, il convient de les mettre à l'épreuve dans les pays, en s'appuyant autant que possible sur les cadres de suivi et de collecte de données existants (y compris pour des buts autres que ceux de la CCNUCC). La présente réalisation sera ancrée sur plusieurs études de cas approfondies et sur leur analyse comparative afin de fournir des orientations générales sur la manière d'élaborer et de mettre en œuvre des systèmes de suivi performants. Ces travaux seront intégrés aux travaux de suivi et d'information plus largement menés par ONU-REDD, comme décrit dans le domaine d'activité 1.

#### *5.2.1. Système mondial de suivi des flux des avantages multiples des forêts REDD+*

L'un des principaux objectifs consistera à élaborer un système mondial de suivi afin de fournir des informations relatives aux tendances en matière de réalisation et de mise en œuvre des avantages multiples. Pour ce faire, il conviendra d'engager les institutions adéquates qui sensibiliseront la communauté mondiale, en particulier ceux qui sont chargés des politiques relatives au changement climatique, aux avantages multiples que présentent les forêts REDD+. L'objectif est de permettre un accès, une compréhension et une interprétation faciles du premier indicateur de l'évolution de la valeur ajoutée de la REDD+. Les travaux seront fondés sur les informations actuellement disponibles et mettront à l'épreuve la démarche relative aux forêts pantropicales en s'appuyant sur les changements historiques jusqu'à 2005. Ces données viendront s'ajouter à celles qui concernent la biodiversité, ainsi que la valeur écologique et économique de ces forêts. Les travaux porteront notamment sur l'amélioration de ces ensembles de données, par exemple en intégrant les données pertinentes relevées sur le terrain, telles que les informations relatives à la diversité des arbres dans

une placette forestière. Les changements de la couverture forestière serviront à tirer des conclusions sur les changements relatifs aux valeurs multiples de la forêt.

Les principaux points de méthode à définir sont notamment l'intégration des détails de l'indicateur choisi (si un indicateur unique est plus utile, ou si les indicateurs pour les avantages individuels peuvent apporter des réponses différentes) et l'attribution des changements dans les prochaines cartes de la couverture forestière de la REDD+. Il s'agira d'un outil « au niveau mondial » qui pourrait compléter les travaux menés au niveau national sur le suivi des avantages multiples, sans les remplacer.

### *5.2.2. Études de cas et analyses comparatives des systèmes nationaux de suivi des avantages multiples*

Plusieurs études de cas seront analysées pour voir comment les pays assurent actuellement le suivi des avantages multiples et pour connaître la valeur que les lignes directrices générales déjà élaborées apporteront à ces travaux. Des orientations relatives à l'amélioration des systèmes nationaux et des lignes directrices seront proposées sur la base de ces analyses. Cette activité mettra également l'accent sur l'identification d'indicateurs pertinents en matière d'avantages multiples de la REDD+ et sur les méthodes de suivi, y compris les considérations relatives au développement des capacités.

### *5.2.3. Synthèse des leçons apprises et des connaissances scientifiques sur la mesure et le suivi afin de renforcer les capacités dans les pays*

En étroite collaboration avec le PNUF, la FAO établira une synthèse de son expérience à l'échelle nationale sur les avantages multiples qui tiendra compte des rapports des groupes d'experts, des leçons apprises, des documents existants et des consultations afin de fournir des informations utiles au renforcement des capacités et d'établir le lien avec le programme présenté dans la réalisation 1.2. En outre, cette activité examinera les démarches relatives à la mesure et au suivi appliquées dans d'autres processus internationaux qui développent des garanties en matière de mise en œuvre de la REDD+.

### **Réalisation 5.3: Outils, méthodes et orientations pour faire connaître avantages multiples.**

Cette réalisation met l'accent sur la fourniture d'outils fondés sur les connaissances afin d'aider les pays à poursuivre leurs efforts de gestion des forêts REDD+ et à aller au-delà de la simple question du carbone car les possibilités de situations mutuellement bénéfiques tant pour le carbone forestier que pour les autres avantages des forêts sont négligées car elles ne sont pas visibles. Les trois domaines proposés sont : l'intégration des avantages multiples à la planification de l'utilisation des terres, l'élaboration d'un manuel sur les avantages multiples et la fourniture de données concrètes relatives à l'importance de la réalisation des avantages multiples.



### *5.3.1. Démarches de planification de l'utilisation des terres intégrant les avantages multiples des forêts*

Un appui sera fourni aux pays qui intégreront les avantages multiples à la planification de l'utilisation de leurs terres et à l'aménagement connexe du territoire. L'accent sera mis sur les besoins qu'ils auront identifiés. Certains pays ont manifesté leur intérêt envers une collaboration sur la question, notamment l'Équateur, le Nigeria et la République démocratique du Congo. La première étape consistera à faire connaître les nouveaux ensembles de données aux planificateurs et à promouvoir une planification de l'utilisation des terres qui reflète correctement l'ensemble des avantages des forêts. Il y a notamment les données relatives au carbone dans les sols, le rôle des forêts dans la stabilisation du sol, ainsi que l'extraction de bois et de produits forestiers non ligneux. Ces données et leur analyse peuvent aider à évaluer la hiérarchisation actuelle des sites de projets existants. Conformément aux plans nationaux relatifs au développement de la REDD+, un autre domaine d'intérêt étudie comment les données et les analyses peuvent servir de base à l'application des normes sociales et environnementales de la REDD+ dans les pays intéressés et aux rapports sur le sujet (y compris les interprétations nationales des principes et critères sociaux et environnementaux du Programme ONU-REDD).

Ce point aura également pour objectif l'appui au développement et/ou l'adaptation des scénarios de modification de l'utilisation des terres (voir le domaine d'activité 6) qui seront utilisés pour modéliser les impacts sur la biodiversité forestière. Les résultats de cette modélisation pourront être intégrés aux travaux de planification de l'utilisation des terres en cours des pays intéressés. Ces travaux seront menés en collaboration avec les autres partenaires principaux, par exemple l'Institut international pour l'analyse de systèmes appliqués (IIASA).

### *5.3.2. Manuel des avantages multiples*

L'objectif est de constituer un manuel des avantages multiples facile à utiliser (comprenant les lignes directrices, les rapports et les analyses des études de cas) qui offrira un accès structuré aux outils existants et nouveaux, ainsi que des orientations visant à optimiser les avantages multiples fondés sur les écosystèmes. La première version de ce manuel sera présentée à la COP-17 de la CCNUCC à Durban, en décembre 2011.

Ce manuel comprendra des outils, méthodologies, études de cas et lignes directrices :

- Utilisation des exemples d'analyse spatiale fournis au point 4.3.1. pour illustrer le manuel ;
- Informations économiques explicites au niveau spatial sur les avantages multiples, notamment des schémas complémentaires représentant les coûts d'opportunité des avantages multiples et les travaux antérieurs à titre d'illustration ;
- Utilisation de scénarios permettant d'optimiser la mise en œuvre des avantages multiples de la REDD+, notamment l'utilisation d'une analyse équilibrée ; et d'intégrer les enseignements tirés dans différents contextes, par exemple par l'appui à l'intégration du manuel à l'enseignement et à la formation professionnels et universitaires (par exemple par le biais du Partenariat mondial des universités sur l'environnement et la durabilité).

### 5.3.3. Données concrètes sur l'importance des avantages multiples

L'accent sera mis sur l'élaboration d'études de cas importants, issus de contextes nationaux, et sur la réalisation des avantages multiples, qui seront assorties d'une analyse comparative des enseignements tirés et des enseignements généralisables. Deux études de cas sont proposées :

- *Avantages multiples des forêts et de la REDD+ dans les zones à risque de déforestation* : cette étude fait le lien avec le domaine d'activité 6, en mettant l'accent sur l'identification des avantages sociaux et environnementaux les plus importants sur lesquels pèse une menace qui serait levée si les conditions relatives au coût d'opportunité étaient réalisées. L'objectif est d'aider les pays d'Asie et d'Amérique latine-Caraïbes à définir des stratégies REDD+ intégrant pleinement les avantages multiples dans les zones où les niveaux de déforestation sont particulièrement élevés, à savoir les zones à risque.
- *Forêts de mangrove et REDD+* : une étude de cas exemplaire sur un site est proposée. Assortie d'un aperçu global des avantages de la mangrove ainsi que de sa répartition et de son déclin, elle servira à illustrer l'importance de l'application de la REDD+ aux forêts de mangrove également.

#### **Réalisation 5.4: Renforcement des capacités, soutien technique et garanties des avantages multiples.**

### 5.4.1. Avantages multiples issus des écosystèmes

Cette activité renforcera les capacités des partenaires nationaux à utiliser le manuel et à exécuter chacun de ses volets aux niveaux national et, le cas échéant, infranational, ainsi que les missions techniques d'appui auprès des partenaires qui en auront fait la demande. Cette collaboration et ce renforcement des capacités comprendront des ateliers nationaux et régionaux. Il y aura notamment :

- Un atelier international annuel du Programme ONU-REDD sur un sujet propre aux avantages multiples ;
- Des publications allant des revues scientifiques aux brefs documents d'information, dans des médias différents, et même des contributions aux publications conjointes du Programme ONU-REDD, par exemple des informations traduites dans les langues de l'ONU et, si nécessaire, dans les langues nationales ;
- Un appui à l'intégration des enseignements et des outils aux stratégies nationales, par le biais d'ateliers de formation ciblés et, plus généralement, par la transformation des réalisations en matériel qui sera utilisé lors de formations professionnelles de courte durée et dans l'enseignement universitaire.

### 5.4.2. Impacts sociaux et avantages

Cette activité sera menée en coopération avec l'activité 5.4.1 (voir ci-dessus) dans le cadre d'une démarche globale d'ONU-REDD en faveur des questions sociales et environnementales. Plusieurs activités sont proposées, dont :

- Des ateliers de formation pour les acteurs régionaux/nationaux afin de mettre en œuvre des outils et orientations en matière de garanties et d'avantages multiples ;
- Un appui aux processus multipartites nationaux de la REDD+ afin d'intégrer l'évaluation des risques des principes sociaux et de l'impact des avantages multiples sur les processus élargis de participation des parties prenantes et de renforcement des capacités de gouvernance ;

- Un appui à l'évaluation des effets de la mise en œuvre des principes de sauvegarde et des prestations sociales dans les pays adhérant à la REDD+ ;
- L'enregistrement des enseignements tirés et des bonnes pratiques relatives au respect des principes sociaux et à la réalisation des avantages multiples dans le cadre de la programmation de la REDD+.

**Domaine d'activité 6 : la REDD+, catalyseur des transformations vers une économie verte (PNUE, institution chef de file)**

**Résultat 6 : Regroupement des processus de transformation vers une économie verte grâce aux stratégies et investissements REDD+.**

**Teneur et raison d'être**

La REDD+ promet des bénéfices multiples pour le climat, le développement et la conservation du secteur forestier aux niveaux national et mondial. Le Programme ONU-REDD aide les pays à réaliser ces bénéfices grâce aux forêts et à la REDD+ en soutenant les Programmes nationaux REDD+ et en apportant un appui ciblé. Dans le cadre du Programme ONU-REDD, les cinq domaines d'activité précédemment exposés constituent les éléments constitutifs structurels qui permettent aux pays d'accéder au financement REDD+. À mesure que les pays progressent dans leur préparation à la REDD+ et élaborent des stratégies nationales de lutte contre les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts, les liaisons transversales avec les autres secteurs et thèmes au sein de la planification du développement national deviennent patents. Il est donc essentiel de renforcer l'appropriation nationale multisectorielle du calendrier de la REDD+ si l'on veut qu'elle réponde aux attentes en faveur d'un changement profond, qui inclut notamment les retombées bénéfiques de la REDD+ sur le développement, en particulier la réduction de la pauvreté et la dimension sexospécifique.

Le présent domaine d'activité constitue un point d'entrée et vise à appuyer les étapes pratiques nécessaires, le renforcement des connaissances et des capacités en faveur d'une démarche faisant du processus REDD+ le moteur de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une économie pauvre en carbone<sup>55</sup>. Ce changement de paradigme a été appelé partout ailleurs « développement durable » et, plus récemment, « économie verte ». Sans ces changements radicaux, la REDD+ risque de n'être qu'une pause dans une tendance négative et continue de déforestation et de dégradation des forêts, et une courbe environnementale de Kuznets.

Le Programme ONU-REDD qualifie cette transformation de modification ou d'amélioration de l'utilisation des ressources foncières et forestières en vue de passer à une utilisation réduisant les émissions de carbone, tout en réalisant d'autres avantages, par exemple des moyens de subsistance durables, la sécurité alimentaire et d'autres avantages économiques et écologiques (notamment la lutte contre la pauvreté et la dimension sexospécifique de l'inégalité).

---

<sup>55</sup> Économie pauvre en carbone = économie verte = développement durable. Situation dans laquelle chaque unité de croissance économique doit, dans le même temps, réaliser des objectifs environnementaux et sociaux. Une définition plus claire doit bien entendu être formulée au niveau national.

L'accord de Cancún insiste sur le fait qu'il faut un changement systémique et radical, en particulier le paragraphe 10 qui énonce que « pour faire face au changement climatique, il faut passer à un nouveau modèle de société à faible intensité de carbone qui offre de vastes possibilités et garantisse la poursuite d'une forte croissance et un développement durable, sur la base de technologies novatrices et de modes de production et de consommation ainsi que de comportements écologiquement plus tenables, tout en assurant à la population active une transition juste qui crée des emplois décents et de qualité ».

Il existe également une référence aux éléments catalyseurs de la croissance verte dans la REDD+, au paragraphe 72 et à l'Annexe 1<sup>56</sup>.

Au-delà de l'accord de Cancún, le fait que le sommet de Rio+ 20 (Sommet de la terre 2012) mette l'accent sur l'économie verte et les travaux y afférents, l'intérêt pour les pays partenaires d'ONU-REDD, le travail de la TEEB, les déclarations du G 20, entre autres faits, montrent que la restructuration de la forêt et des secteurs qui y sont liés pour respecter des modèles économiques verts permet un développement durable et équitable, tout en garantissant à la communauté mondiale et aux investisseurs en carbone forestier la sûreté de l'investissement. La REDD+ ne devra donc pas être considérée comme une compensation pour une série de contraintes mais comme une opportunité en faveur de la croissance et de la lutte contre la pauvreté. Il faut donc étudier et examiner les possibilités économiques.

Le présent domaine d'activité se fonde sur la REDD+ comme possibilité de regroupement et occasion unique de réaliser les avantages multiples des forêts en orientant ses stratégies et investissements vers la réalisation de l'économie verte. Les activités au titre du présent domaine d'activité concernent des pays qui en sont à plusieurs phases de la REDD+, qui vont de la préparation initiale à la phase d'exécution, car elles concernent les domaines principaux liés à la préparation initiale et à l'élaboration de stratégies et de scénarios faisant la promotion de la croissance verte comme base des avantages liés au carbone et des avantages multiples des forêts. Les objectifs à long terme de ce domaine d'activité sont décrits ci-après.

- Permettre aux pays partenaires du Programme ONU-REDD d'utiliser la REDD+ pour mettre en œuvre des solutions de développement adaptées au contexte, qui passent le « test » car elles

---

<sup>56</sup> 72. Demande aussi aux pays en développement parties, lorsqu'ils élaborent et mettent en œuvre leur stratégie ou leur plan d'action national, de prendre en considération, entre autres choses, les facteurs du déboisement et de la dégradation des forêts, les problèmes fonciers, les questions de gouvernance des forêts, le souci d'égalité entre les sexes et les garanties énoncées au paragraphe 2 de l'annexe 1 de la présente décision, en assurant la participation pleine et entière des parties prenantes concernées, notamment des peuples autochtones et des communautés locales ;

#### Annexe 1

1. [REDD+] Les activités visées au paragraphe 70 de la présente décision : g) Sont mises en œuvre dans le contexte du développement durable et de la réduction de la pauvreté, tout en apportant des solutions au changement climatique ; h) Cadrent avec les besoins d'adaptation du pays.

répondent à la transversalité souhaitée par les parties prenantes et promeuvent la croissance et le développement durable.

- Donner les moyens aux pays partenaires de mettre en place un développement équitable respectant les limites relatives à l'atténuation des gaz à effet de serre et la conservation.
- Identifier les moyens de lever des investissements et de les moduler pour permettre des changements efficaces ou profonds (« changements d'étape », selon Eliasch, 2008) dans les économies de paysages forestiers et des pays concernés.
- Renforcer les capacités des groupes de parties prenantes dans les pays partenaires pour identifier et/ou évaluer le caractère approprié des investissements proposés, par exemple renforcer leur capacité à faire les choix appropriés qui tiendront compte du bien-être des populations, de l'égalité sociale, tout en réduisant de manière importante les risques environnementaux et les pénuries écologiques.

### **Démarche d'exécution**

Ce domaine d'activité sera exécuté avec les principaux partenaires et l'appui des institutions internationales. Il y a au moins deux points d'entrée clairs qui permettront au domaine d'activité 6 d'apporter une contribution positive.

- Préparation de la deuxième phase (« investissement) du processus de la REDD+ : le domaine d'activité 6 appuiera le lien entre la phase de préparation et la phase d'investissement, car cette transition sera difficile sans les efforts spécifiques décrits dans les réalisations ci-après.
- Mise en œuvre du cadre de la prochaine stratégie REDD+ : fournir les connaissances et les instruments nécessaires et renforcer les processus qui garantissent que les arrangements institutionnels ne sont pas étroitement axés sur un ministère ou secteur unique et qu'il existe une base qui permet aux réformes d'être larges et intégrantes, comme il convient, en regroupant les secteurs, les échelles et les parties prenantes.

Le programme de travail mettra l'accent sur des actions mondiales pour défendre le potentiel de la REDD+ et sur l'appui au développement de ces options dans les pays partenaires pour piloter les démarches, outils et stratégies probants. Au niveau national, le PNUD apportera une aide pour que ce pilotage soit réellement intégré aux processus nationaux de planification du développement par le biais des plans-cadres nationaux des Nations Unies pour l'aide au développement. Cela est extrêmement important car le lien entre pauvreté et environnement est rarement inclus dans les stratégies, programmes et projets de développement ou de réduction de la pauvreté.

Les activités stimuleront les projets d'investissements adéquats en faveur de l'économie verte, contrairement aux investissements actuels axés sur l'élaboration ou la réalisation, pour ne pas concurrencer le travail du Programme d'investissement pour la forêt (FIP), du Fonds de Partenariat pour le carbone forestier et d'autres. Tandis que le FIP (et d'autres investisseurs) sont axés sur leur rôle de catalyseur en matière d'investissement dans huit pays pilotes, le Programme ONU-REDD est axé sur le renforcement des capacités dans les pays pour agir avec les investisseurs en vue d'identifier les types d'investissement qui permettraient un changement profond. Dans le cas du FIP, les objectifs et retombées sur leur reprise ailleurs ressemblent aux objectifs et réalisations

souhaitées du Programme ONU-REDD. Cela crée une synergie entre les mesures et résultats complémentaires des initiatives.

Les principaux éléments inclus dans la démarche d'exécution sont les suivants :

- Aider à faire de la REDD+ le catalyseur de ces changements profonds, notamment en identifiant, étudiant et transmettant les cas exemplaires où ces changements ont été possibles ;
- Identifier et combler les lacunes en la matière, notamment sur les moteurs fondamentaux du changement que la REDD+ peut activer ;
- Examiner des alternatives permettant de réaliser ces changements en utilisant de nouveaux outils et technologies et en faisant le lien entre les meilleures connaissances disponibles et les besoins des décideurs ;
- Assembler une « boîte à outils » rassemblant ces instruments, démarches et projets pilotes systémiques globaux qui permettront d'analyser et d'adopter des options et stratégies probantes en matière de réalisation du potentiel de la REDD+, notamment les démarches et outils d'appui à la formation et à l'amélioration ;
- Nouer de larges partenariats pour asseoir l'identification et le développement de formules d'investissement adéquats ;
- Cibler la formation, notamment en partageant les expériences nationales ;
- Faire participer les principaux acteurs concernés à un processus d'exécution essentiellement collaboratif.

#### **Réalisation 6.1 : Défendre le rôle de catalyseur de la REDD+ dans la transformation vers une économie verte.**

La raison d'être des activités au titre de ce point est claire : de nombreuses parties prenantes importantes dans les pays partenaires ignorent comment la REDD+ peut contribuer à une transformation économique plus durable qui engendrera des avantages durables. Elles s'en méfient donc. Même elles estiment que la REDD+ peut jouer un rôle important dans l'économie, elles la considèrent souvent comme un « simple » accès aux paiements fondés sur les résultats et un appui à la préparation. Dans les pays qui ont avancé sur la voie de la préparation et où la stratégie REDD+ prend forme, la difficulté sera de définir le point d'entrée et de s'appuyer sur les diverses initiatives afin de « défendre le dossier » à plusieurs niveaux, au sein tant du cadre REDD+ que des cadres nationaux relevant de l'aménagement du territoire et du développement.

Ce domaine d'activité a également pour but de fournir les connaissances et instruments manquants ou inaccessibles aux groupes et organisations qui participent à la REDD+ afin de les aider à passer de la phase 1 de préparation<sup>57</sup> à la phase 2 d'investissement et à mettre en œuvre les réformes nécessaires, de manière élargie et intégrée, pour obtenir les impacts intersectoriels nécessaires.

---

<sup>57</sup> L'accord de Cancún prévoyant trois « phases », il convient d'employer ce terme. Il est important de comprendre que la transition entre les phases (la période intermédiaire) n'est pas un moment soudain qui passerait inaperçu mais plutôt la période au cours de laquelle débutent les activités des petits groupes, celle qui culmine avec la fin de la période de préparation et se termine quand la phase d'investissement est bien engagée. Il est essentiel d'appuyer et de structurer cette transition en vue d'assurer le succès de la REDD+.

Ces activités s'appuieront sur la TEEB et les travaux relatifs à l'économie verte pour fournir les outils et connaissances sous des formes déjà adaptées aux besoins des pays du Programme ONU-REDD. Les travaux de la TEEB et la publication du rapport sur l'économie verte ont souligné l'importance d'une évaluation plus systémique et intégrée, ainsi que de l'utilisation d'outils de justification de l'action menée et d'analyse des résultats afin d'éclairer la prise de décisions sur l'utilisation des terres en matière de ressources naturelles, en particulier lorsqu'il est question de biodiversité. Cela servira de fondement à d'autres travaux. Trop souvent, il y a « saisie prématurée du bien hypothéqué » pour l'utilisation des terres et l'allocation des ressources dans les pays partenaires. Des options et possibilités importantes sont ainsi ignorées. Cela peut avoir des conséquences désastreuses sur l'avenir, comme les deux rapports mentionnés ci-dessus l'ont montré. Afin de prendre des décisions avisées, des outils sont nécessaires, tout comme des conseils quant à leur utilisation afin que la prise de décisions se fasse en connaissance de cause. La création d'outils et de méthodes communes sera essentielle pour appuyer une utilisation des terres économique. De plus, les planificateurs REDD+ utilisent des outils et des supports de connaissance très différents lorsqu'ils élaborent et mettent en œuvre la stratégie, raison pour laquelle il faut en créer de communs.

Même si les paiements pour les avantages liés au carbone de la REDD+ seront déterminés par des mécanismes liés au prix du carbone, le prix des autres services liés à l'écosystème seront déterminés localement ou régionalement sur la base de méthodes d'évaluation. Les modèles économiques qui tiennent compte des taux d'escompte éthiques, les outils d'échange ainsi que plusieurs autres outils et démarches pertinents seront nécessaires. Les capacités nationales en matière de choix et d'utilisation de ces outils devront donc être renforcées : c'est là l'objectif des objectifs présentés au titre de ce point.

Pour ce faire, comme indiqué ci-dessus, plusieurs outils et services seront associés au plaidoyer socio-économique en faveur d'une utilisation des forêts et d'investissements plus durables, ainsi qu'à l'aide à la conclusion d'arrangements.

#### *6.1.1. Constituer le dossier*

Cet ensemble d'activités s'appuiera sur les analyses sociales et économiques existantes de la forêt et les secteurs pertinents telles que celles de la TEEB et du rapport du PNUE sur l'économie verte, afin d'identifier les données, connaissances, outils et leçons apprises pour mieux comprendre les possibilités qu'offre la REDD+ en tant que catalyseur d'une économie plus verte et en être convaincu. Cela comprend l'élaboration de feuilles de route nationales identifiant clairement les personnes recherchées, les lacunes au niveau des connaissances, les possibilités en matière de croissance verte et les moyens de réalisation. Cela visera également à trouver les cas où les possibilités de croissance verte ont déjà été définies, étudiées et transmises aux acteurs nationaux et internationaux. Enfin, ces études de cas examineront la nature des partenariats pouvant appuyer la définition et l'élaboration d'un programme d'investissement adéquat servant de base à la réalisation des transformations envisagées. Les documents de stratégie nationale du Programme d'investissement pour la forêt (FIP)<sup>58</sup> fournissent les points d'entrée possibles lorsqu'ils sont disponibles. Trois sous-groupes d'activités d'acquisition des connaissances sont proposés :

---

<sup>58</sup> En RDC, par exemple, l'équipe d'ONU-REDD a activement participé aux missions du FIP et espère ainsi appuyer l'élaboration de programmes d'investissement répondant aux besoins du pays.

- Détermination, démarrage et compilation d'études de cas portant sur les efforts entrepris par les pays pour transformer la gestion et l'utilisation des ressources dans le secteur des ressources naturelles (par exemple, sans se limiter aux forêts), où les avantages liés à un développement équitable et durable sont importants.
- À mesure que l'expérience autour du rôle de la REDD+ en tant qu'outil de transformation croît, un exercice d'analyse similaire des avancées réalisées par les pays en matière d'utilisation de la REDD+ comme catalyseur de l'économie verte est proposé (pendant la troisième année du Programme, c'est-à-dire hors budget actuel). Il est uniquement axé sur la REDD+.
- Informations et outils techniques : publication de guides et d'autre matériel de sensibilisation sur les outils et connaissances nécessaires pour mettre en œuvre les stratégies REDD+ et élaborer des programmes d'investissement à base convenablement élargie (par exemple, tenant compte de tous les paysages et de l'aménagement du territoire), intégrés et axés sur les avantages multiples. Il y a notamment :
  - Les outils : modèles de système économique et intégré, par exemple le modèle Threshold-21 utilisé dans le rapport sur l'économie verte, le modèle InVEST, les modèles développés par l'IIASA et les centres du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR) sur la gestion des ressources naturelles et des systèmes économiques fondés sur les ressources naturelles (par exemple, les marchés agricoles), etc.; l'évaluation économique statique et dynamique des services liés à l'écosystème; et les approches en matière de comptabilité verte.
  - Les connaissances : édition d'une publication rassemblant les vues des leaders d'opinion en matière économique et dans le domaine de la planification quant à la manière d'envisager le renforcement des processus REDD+ de consultation et de prise de décisions relatives à la mise en œuvre des stratégies REDD+ au niveau national grâce à l'utilisation des outils et documents susmentionnés. Cela permettra de réduire les lacunes et de présenter les démarches systémiques nécessaires pour conserver l'élan des processus de transformation.

### *6.1.2. Plaidoyer*

Voici un ensemble de communications et d'activités organisées fondées sur les connaissances acquises au titre de la réalisation 6.1.1, qui permet de transmettre le message aux acteurs concernés. Les activités suivantes sont proposées :

- Événements parallèles lors des Conférences des Parties de la CCNUCC et de la CDB, et au sommet de Rio + 20, en offrant une tribune à des experts de divers pays partenaires et en invitant notamment des experts du secteur privé, d'autres ministères et des économistes à partager leurs expériences et à présenter les progrès réalisés en matière de processus de transformation, ainsi que les investissements qu'ils ont attiré pour l'appuyer, tout comme la possibilité d'une transition vers une économie verte.



- Une conférence annuelle des représentants des principaux groupes de parties prenantes, par exemple l'atelier organisé avec l'Organisation mondiale des législateurs (GLOBE) qui cible les législateurs en matière forestière. Les réunions concerneront également d'autres groupes de parties prenantes, par exemple les planificateurs, les partenaires du développement et les investisseurs potentiels.
- Une campagne médiatique (par exemple, plusieurs communications, produits et activités de sensibilisation) pour diffuser les données actuelles ou recueillies lors de ces activités, plus ou moins selon le modèle de la campagne du PNUE sur l'année internationale de la forêt.
- Sensibilisation axée sur les médias dans les principaux pays en développement du Programme ONU-REDD (et d'autres pertinents) en utilisant les ateliers régionaux de formation des médias pour leur apporter les informations et outils indiqués précédemment et relatifs au rôle de catalyseur de la REDD+ en matière d'économie verte. Ces événements se tiendront dans chaque région, idéalement avant le sommet de Rio +20.
- Une analyse des connaissances, comportements et pratiques des principaux acteurs pour servir de base aux activités mentionnées précédemment et aux enseignements à tirer de l'impact du domaine d'activité 6. Cela se reproduira ultérieurement, sans doute fin 2014 ou début 2015.

#### **Réalisation 6.2 : Conseils techniques pour les options d'investissements de la REDD+.**

Il s'agit de permettre l'interaction entre de nombreux facteurs interconnectés à plusieurs échelles, ce qui donne naissance à de nouvelles possibilités et à l'innovation tout en ouvrant la porte à l'incertitude et au risque et en permettant de trouver des solutions à tous ces points. Pour tirer parti de cet écheveau et saisir les possibilités, le pouvoir des histoires, aussi ancien que celui de la langue, sera décuplé et renforcé par les dernières avancées scientifiques et technologiques :

- Élaboration de scénarios qui saisissent et résument des informations très complexes en un récit bref, significatif et solide permettant aux divers acteurs de comprendre la route qu'ils doivent emprunter ensemble et les différentes destinations envisagées.
- Utilisation d'un éventail d'outils quantitatifs et électroniques pour intégrer les informations économiques, biophysiques et sociales et simuler ces scénarios afin de permettre aux experts participants d'étudier les conséquences possibles de leurs scénarios. Les simulations seront explicites quant à l'espace, ce qui permettra d'examiner les investissements envisagés selon la politique d'aménagement du territoire adoptée.
- Résultats appuyant la prise de décisions et l'élaboration de politiques en vue de résultats pratiques.

Cela devrait donner des politiques et des décisions relatives à l'aménagement du territoire et aux investissements qui tiennent davantage compte des besoins hétérogènes des personnes et des systèmes forestiers, à différentes échelles et sur des périodes plus longues. Cela permettrait donc de meilleurs résultats en matière de réalisation des objectifs de la REDD+, à savoir l'atténuation des

émissions de carbone et une économie verte. Souvent, pour la REDD+, l'agriculture constitue la principale pression sur les écosystèmes forestiers. Les études relatives aux solutions agricoles intelligentes sur le plan climatique montrent que plusieurs systèmes de production sont déjà utilisés par l'agriculture et l'agroalimentaire pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, s'adapter au changement climatique et réduire la vulnérabilité. La présente réalisation vise à développer des synergies entre les concepts inclus dans cette forme d'agriculture et la REDD+ dans le contexte de la sécurité alimentaire, d'un point de vue systémique.

#### *6.2.1. Activités internationales*

Cela consistera à tenir un atelier sur l'analyse des scénarios participatifs avec les experts de la REDD+ afin d'élaborer un guide simple sur l'analyse participative des scénarios pour la REDD+. Les conclusions seront présentées à la COP-17 ou au sommet de Rio +20. Ce document sera régulièrement actualisé et complété par une page Internet qui permettra d'inclure les informations relevant de l'analyse des scénarios participatifs du Programme ONU-REDD.

#### *6.2.2. Études de cas nationales*

Les principales activités au titre de cette réalisation concernent un appui aux pays pour mener les analyses nécessaires pour tirer parti des investissements de la REDD+ en faveur de la transformation. Cela ne servira que si les éléments actuels et les mesures naissent d'un dialogue fructueux avec les pays partenaires et uniquement si elles s'inscrivent dans les processus en cours et l'appropriation par les pays. Les activités suivantes fournissent une orientation et seront adaptées à chaque pays.

- **Groupes d'experts :** Dans chaque pays choisi, le Programme ONU-REDD appuiera le renforcement des groupes d'experts qui fourniront des conseils grâce à leur savoir-faire technique qui permet de déterminer les processus de transformation et de faire le lien entre les informations et de combler les lacunes. Ils apporteront également une synthèse intersectorielle et à grande échelle. Les membres les plus importants de ces groupes collaboreront au niveau mondial, notamment pour que les enseignements y soient tirés, qu'ils figurent dans des publications faisant autorité et qu'ils se rencontrent lors de séminaires.
- **Études de fond et études analytiques :** il s'agira de faire exécuter des études dans les pays partenaires du Programme ONU-REDD, éventuellement axées sur les provinces ou districts pilotes, ainsi que sur l'impact probable des pratiques d'investissement habituelles, l'analyse des différents secteurs qui utilisent les forêts ou qui leur empiètent dessus et les volets de l'économie politique liée à l'utilisation de la forêt et de la terre.
- **Scénarios participatifs** pour que les pays soient à même d'étudier et d'élaborer des programmes d'investissement utilisant la REDD+ comme agent catalyseur. Il faut bien comprendre qu'il s'agit d'un processus d'appui aux efforts existants et non un moyen de parvenir au développement par un ensemble d'outils prescrits. Les pays recevront un appui à l'utilisation du processus structuré d'analyse du scénario participatif pour élaborer des scénarios fondés sur les documents existants qui définissent une vision, des objectifs et des stratégies, lorsqu'il y en a, ou pour commencer les travaux depuis le début. Ces scénarios

constitueront le socle des options possibles et des alternatives à l'utilisation des terres dans les paysages forestiers REDD+. Ils décriront les forces et pressions à l'intérieur et à l'extérieur du paysage et celles qui lui empiètent dessus. Les acteurs aux intérêts divergents seront réunis pour élaborer des scénarios communs. Les outils électroniques et les informations des secteurs et disciplines concernés permettront aux acteurs de continuer d'examiner les options à mesure qu'ils déterminent les investissements dont ils auront besoin pour promouvoir le changement.

- Ateliers et conférences : pour la diffusion des informations récoltées grâce aux études et aux groupes d'experts. Ils constitueront le principal mode de consultation directe des acteurs majeurs.

### **Réalisation 6.3 : Intégrer l'appui du Programme ONU-REDD à la planification nationale pour le développement et aux autres processus pertinents.**

L'un des objectifs fondamentaux du PNUD est d'aider les pays en développement à regrouper les investissements dans les technologies à faible émission de carbone et les investissements qui n'affectent pas le changement climatique. Le PNUD aide les pays à formuler des stratégies de développement à faible émission de carbone et sans effet sur le changement climatique qui font décoller l'appropriation nationale, qui intègrent les objectifs de développement humain et qui suivent une vision sur le long terme (voir l'annexe 1 du présent document pour plus de détails). Grâce à sa présence dans les pays et à son rôle de chef de file en matière d'aide au développement au sein des Nations Unies, le PNUD est bien placé pour veiller à ce que les analyses, études, méthodologies et autres outils élaborés par le PNUE soient appliqués au niveau national. Le PNUD travaillera en étroite collaboration avec le PNUE pour intégrer les possibilités de transformation de la REDD+ aux stratégies et processus nationaux de développement adéquats. Pour cela, le PNUD fournira :

- Une coordination et un appui au niveau national ;
- Des conseils stratégiques aux niveaux national et régional ;
- Une coordination avec l'approche territoriale du PNUD au changement climatique (TACC) et la planification pour un développement à faible émission de carbone et sans effet sur le changement climatique.

### **Réalisation 6.4 : Appui technique et formation ciblée permettant de la faire de la REDD+ un catalyseur de l'économie verte.**

#### *6.4.1. Renforcement des capacités*

Des cours de formations, principalement de formation des formateurs, seront fournis, par exemple pour renforcer les capacités des organisations, dans les instituts de formation professionnelle et continue ou les universités des pays partenaires, entre autres établissements.

#### *6.4.2. Soutien technique*

L'équipe du Programme ONU-REDD apportera un appui dans le pays grâce aux experts techniques et au soutien à distance, ainsi que lors de missions depuis les nœuds régionaux et le siège mondial

chargés de réaliser les Programmes nationaux et le Programme mondial. Un service supplémentaire est fourni pour que les informations recueillies dans le monde et les systèmes de suivi aident les systèmes d'information de la REDD+. Cela soutiendra le produit biennuel mentionné ci-dessus.

## **Partie B. Fonctions d'appui**

### ***Gestion et diffusion des connaissances (chef de file : le secrétariat, au nom des trois organismes)***

Résultat 7 : Développement, gestion, analyse et partage des connaissances relatives au Programme ONU-REDD en vue de soutenir les efforts déployés pour la REDD+ à tous les niveaux.

#### **Teneur et raison d'être**

On appelle gestion des connaissances le recueil, le stockage et le partage des connaissances pour appliquer les enseignements tirés. L'application des connaissances et l'apprentissage sont essentiels à l'amélioration de la qualité de l'appui du Programme ONU-REDD aux pays en développement qui souhaitent atténuer le changement climatique, renforcer les capacités locales et réduire la pauvreté.

On peut dire que la gestion des connaissances est la création, l'organisation, le partage et l'utilisation des connaissances en vue du développement. Il s'agit du processus au cours duquel le Programme se penche sur les expériences et les partage avant de s'en servir pour améliorer son mode de fonctionnement.

Enfin, les activités de gestion des connaissances devraient apporter une valeur ajoutée au Programme et en améliorer l'efficacité, encourager l'innovation et réduire les risques. Des activités cohérentes et efficaces permettent notamment :

- de faciliter de meilleures décisions, prises en connaissance de cause ;
- de contribuer au capital intellectuel du Programme ;
- d'éliminer les processus redondants, de rationaliser les opérations ;
- d'améliorer l'efficacité ;
- d'accroître la productivité.

À mesure que le Programme ONU-REDD s'étendra et fournira un appui accru aux pays partenaires, il devra veiller à ce que le flux croissant et la complexité des connaissances au sein du Programme soient gérés, extraits et analysés afin d'en faciliter le partage et de permettre une prise de décisions éclairée. Les systèmes actuels de gestion des connaissances du Programme devront se renforcer pour garantir un recueil et un partage adéquats des informations.

Les activités de gestion des connaissances relèvent de la responsabilité des trois organismes et du secrétariat. En outre, le secrétariat joue un rôle d'intégration puisqu'il veille à la mise en commun des outils et à la cohérence du Programme. Ces cinq prochaines années, dans le cadre de l'expansion du Programme, le secrétariat facilitera l'élaboration d'objectifs, de principes et de processus communs.

#### **Démarche d'exécution**

Pour garantir une gestion efficace des connaissances, le Programme ONU-REDD, avec l'appui du secrétariat qui jouera le rôle de coordonnateur, produira des supports de connaissances stratégiques, clairs, cohérents et comblant des lacunes. Cela signifie par exemple la production de quelques supports très documentés et de haute qualité appuyant les praticiens qui travaillent dans les pays partenaires. Les équipes des sièges des trois organismes mettront l'accent sur les outils de gestion des connaissances, l'appui aux équipes régionales, les bases de données et les formations pour les domaines d'activité que chacune dirige, ainsi que les efforts de partage des connaissances qui faciliteront une coopération et des partenariats Sud-Sud efficaces.

Le Programme fournira des idées et des points d'entrée à un large éventail d'outils et de méthodes pouvant aider les collègues à différents niveaux à mieux mettre en commun et appliquer les connaissances existant dans le Programme ONU-REDD et les pays partenaires, par exemple les ateliers d'échanges d'information, les communautés de pratiques, les supports de connaissances tels que les notes relatives aux enseignements tirés et les guides pratiques. Le Programme s'efforcera de garantir que les ateliers, tout particulièrement, soient planifiés et coordonnés de manière efficace et coordonnée. Il s'efforcera également de mesurer et suivre sur l'impact de ces supports, de faire rapport et de garantir une communication externe efficace de ces supports, le cas échéant.

**Réalisation 7.1 : Les systèmes actuels de gestion des connaissances seront améliorés et de nouveaux systèmes seront établis.**

Pour ce faire, le Programme mènera une évaluation critique des systèmes actuels de gestion des connaissances afin d'identifier les lacunes et les améliorations à effectuer pour que les processus soient efficaces et que les flux de connaissances accrus soient mis en commun au sein du Programme, ainsi qu'auprès des personnes ciblées. Le Programme s'efforcera d'investir et de former le personnel aux nouveaux systèmes de pointe de gestion des connaissances qui permettent de prendre des décisions internes en meilleure connaissance de cause et qui font du Programme une ressource majeure du partage des connaissances REDD+.

*7.1.1. Amélioration des systèmes actuels de gestion des connaissances*

Le secrétariat coordonnera et exécutera les évaluations/audits périodiques de la gestion des connaissances, que le Programme utilisera pour affiner et améliorer ses systèmes de gestion des connaissances. L'espace de travail virtuel du Programme, principal outil de communication interne et de gestion des connaissances, sera administré et amélioré. Le PNUD mènera une série d'activités conçues pour maintenir et améliorer les plates-formes virtuelles de la connaissance, telles que l'espace de travail qui répond aux besoins mondiaux et régionaux. Enfin, ces travaux permettront de créer et de diffuser des supports de connaissances et de former/d'encadrer les utilisateurs. Le secrétariat administrera et coordonnera les améliorations à apporter au site Web en tant qu'outil principal du Programme en matière de communication externe. À mesure que le Programme évoluera, le site Web sera actualisé pour refléter ses avancées et garantir la mise en commun des connaissances et la transmission des valeurs du Programme à l'ensemble des personnes ciblées tant en interne qu'en externe. Le Programme examinera et évaluera périodiquement la performance du site Web et investira dans des améliorations, le cas échéant. Les outils d'établissement des rapports,

tel que le système actuel de suivi des projets du Programme pour l'établissement de rapports au titre du Programme global, seront améliorés.

#### *7.1.2. Mise en place de nouveaux systèmes de gestion des connaissances*

Le Programme mènera régulièrement des recherches sur les nouveaux systèmes de gestion des connaissances qui lui permettront de répondre aux besoins évolutifs en la matière, investira dans ces systèmes et les adoptera. Ces systèmes peuvent inclure de nouveaux outils virtuels intégrés aux plates-formes actuelles, aux systèmes de gestion des données et aux interfaces dynamiques qui encouragent l'échange d'idées.

### **Réalisation 7.2 : Les nouveaux outils de partage des connaissances et les échanges seront facilités, élaborés et coordonnés à plusieurs niveaux opérationnels.**

Les outils de partage des connaissances et les échanges s'efforceront d'être pertinents, réguliers et adaptés aux besoins exprimés. Pour cela, les organismes établiront ces outils tels que les séries sur les enseignements tirés et les rapports de synthèse, les ateliers sur le partage des connaissances, la formation et les échanges régionaux, ainsi que la consultation avec les principaux partenaires et les autres initiatives REDD+. L'une des caractéristiques essentielles au titre de cette réalisation est la coordination entre les ateliers pour en retirer des synergies et réduire les déplacements, véritable fardeau pour les pays participants.

#### *7.2.1. Production de supports pour le partage des connaissances*

Les institutions créeront les outils de gestion des connaissances, tels les enseignements tirés et les rapports de synthèse sur la base des informations mises en ligne et des échanges directs. Les principaux destinataires de ces outils seront les contreparties nationales, les unités de gestion du Programme, le personnel des Nations Unies aidant ces unités et les partenaires principaux.

#### *7.2.2. Amélioration de l'échange d'informations relatives aux connaissances et de la formation régionaux*

La FAO, le PNUD et le PNUE contribueront à cette activité afin d'améliorer le partage des connaissances sur les questions relatives à la REDD+ en mettant l'accent sur les domaines d'activité pour lesquels chacune assume le rôle de chef de file. Il y aura notamment des ateliers d'échanges d'information pour les équipes régionales et des formations à la question. Les trois organismes recueilleront et diffuseront les enseignements tirés au niveau régional, et faciliteront et appuieront les instances de discussion régionales, de manière coordonnée.

### **Réalisation 7.3 : Les outils de partage des connaissances seront transmis en temps utile à la population afin de faciliter un apprentissage à la REDD+ et de faire du Programme une ressource inestimable dans le domaine de la REDD+.**

Pour ce faire, les outils de gestion des connaissances seront compilés, mis en page et diffusés auprès de la population (par exemple les rapports *Année à l'examen*, les séries sur les enseignements tirés, etc.). Le Programme lancera et accueillera chaque année des événements pour mettre en lumière les activités et les avancées.

### *7.3.1. Choix des outils internes qui seront présentés au grand public*

Le secrétariat travaillera avec les institutions afin d'identifier, de compiler, de mettre en page et de diffuser des outils de partage des connaissances qui offriront des connaissances REDD+ de qualité au public extérieur ciblé et qui fera du Programme le chef de file de la REDD+.

### *7.3.2. Tenue d'événements d'échanges de connaissances*

Chaque année, le Programme organisera au moins un événement de haut niveau visant à faciliter l'échange de connaissances parmi divers publics extérieurs, tout en faisant du Programme le chef de file de la REDD+.

### *7.3.3. Préparation et mise en œuvre des plans annuels de communication externe et d'organisation de manifestations*

Le secrétariat travaillera en étroite collaboration avec les experts en communication et les experts techniques pour établir et mettre en œuvre un plan annuel de communication externe et d'organisation de manifestations, adapté aux messages, activités, thèmes et objectifs de l'année en question.

## ***Services de secrétariat (chef de file : le secrétariat au nom des trois organismes)***

## **Résultat 8 : Des services de secrétariat réguliers et efficaces pour le Programme ONU-REDD fournis par les pays partenaires d'ONU-REDD, le Conseil d'orientation et les organismes des Nations Unies participants**

### **Teneur et raison d'être**

Le secrétariat du Programme ONU-REDD est situé à Genève (Suisse). Il s'agit d'une unité interinstitutions des trois organismes du Programme ONU-REDD. Le secrétariat apporte notamment un appui au Conseil d'orientation car il organise les réunions, établit les rapports et assure le suivi de la mise en œuvre des décisions du Conseil. Il est un point de contact central pour le Programme. Il fait le lien avec les autres initiatives REDD+ et notamment avec les donateurs actuels et potentiels afin de mobiliser des fonds.

Le secrétariat dirige la planification stratégique, ainsi que l'élaboration et la gestion de cadres d'établissement de rapports, de suivi et d'évaluation pour le Programme, la sensibilisation au Programme ONU-REDD et sa défense, ainsi que la fourniture d'informations essentielles aux partenaires extérieurs. Le secrétariat facilite également la collaboration et la communication interinstitutions afin de garantir une mise en œuvre efficace du Programme. La deuxième session du Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD a adopté la création du secrétariat et y a alloué les fonds nécessaires. Les activités du secrétariat sont plus précisément décrites dans son mandat, disponible sur le [site Web](#) du Programme ONU-REDD<sup>59</sup>.

### **Démarche d'exécution**

---

<sup>59</sup> [www.unredd.net/index.php?option=com\\_docman&task=doc\\_download&gid=923&Itemid=53](http://www.unredd.net/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=923&Itemid=53)



Le secrétariat fonctionne comme une unité interinstitutions. Son travail est supervisé par le Groupe de coordination constitué par la FAO, le PNUD et le PNUE. Son budget s'élève à environ 3 millions de dollars E.-U. par an. Même si le présent cadre ne propose pas à ce stade une augmentation des effectifs, cela pourrait être envisagé après l'examen interne du Programme ONU-REDD, et si l'on tient compte de la croissance globale attendue du Programme.

**Réalisation 8.1 : Fourniture d'une coordination globale et d'une planification stratégique afin d'améliorer la collaboration entre les institutions et avec les partenaires.**

Le secrétariat facilitera la coordination et la communication interinstitutions, et veillera à la coordination entre le Programme ONU-REDD et d'autres initiatives et organisations multilatérales, notamment la Convention-cadre Nations Unies sur le changement climatique, le Fonds de partenariat pour le carbone forestier, le Programme d'investissement pour la forêt, le Forum des Nations Unies sur les forêts, l'Organisation internationale des bois tropicaux et le Fonds pour l'environnement mondial afin d'améliorer les résultats au niveau national. En outre, le secrétariat coordonnera des examens et évaluations réguliers du Programme ONU-REDD. Chaque année, le secrétariat organisera des séminaires consacrés à la planification interinstitutions.

**Réalisation 8.2 : Coordination des Programmes nationaux afin de garantir une exécution efficace du Programme.**

Le secrétariat coordonnera l'appui des institutions au développement des Programmes nationaux, à leur mise en œuvre et à leur suivi et aidera à l'adoption des lignes directrices relatives à la mise en œuvre des Programmes nationaux sur l'évaluation des impacts. Il établira également les documents des Programmes nationaux pour le Conseil d'orientation et sera chargé de la coordination et du lien avec les pays partenaires du Programme.

**Réalisation 8.3 : Coordination du Programme global afin d'en garantir la réalisation efficace.**

Le secrétariat coordonnera l'appui des institutions au développement du Programme global et établira les documents du Programme global pour le Conseil d'orientation. Le secrétariat participera également aux ateliers sur les conseils méthodologiques et les enseignements tirés.

**Réalisation 8.4 : Le Conseil d'orientation est doté de procédures et de compétences lui permettant de prendre efficacement des décisions.**

Afin de garantir que le Conseil d'orientation soit doté des compétences nécessaires, le secrétariat assurera la liaison avec les membres, observateurs et coprésidents, et établira les documents et les rapports. Le secrétariat est également chargé de la coordination de la logistique pour les deux sessions annuelles du Conseil d'orientation, notamment la logistique et l'aide au voyage pour les membres du Conseil.

**Réalisation 8.5 : Le Programme ONU-REDD est suivi et évalué ; des ressources supplémentaires sont mobilisées pour atteindre l'objectif du financement quinquennal.**

Le secrétariat établira le budget et les programmes de travail annuels et coordonnera le suivi et l'évaluation du Programme.

## **7. Arrangements en matière de gestion et de coordination**

Le Programme ONU-REDD est gouverné par un Conseil d'orientation chargé de la supervision, de la direction stratégique et des allocations financières. Il examine les avancées réalisées, aide à articuler demandes et réponses et décide de l'allocation de financements du Fonds ONU-REDD pour les Programmes nationaux et le Programme global, administré par le Bureau du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs du PNUD.

Le Programme global commun est exécuté par le biais des trois organismes des Nations Unies qui participent selon leurs domaines d'expertise et leurs mandats, à la fois différents et complémentaires ; elles supervisent le Programme en en assurant la direction stratégique et la gestion des opérations.

Le Comité directeur du Programme global (Groupe de coordination) est le groupe chargé de garantir les synergies et d'éviter tout chevauchement entre les activités programmatiques, la mise en œuvre des politiques des institutions, les stratégies et toute autre activité qui aurait le même résultat que celui énoncé dans le Programme. Pour garantir les réalisations, le Groupe de coordination approuvera le document du Programme global contenant le plan-programme, le programme de travail annuel pour chaque réalisation, le détail des étapes de la planification pour chaque réalisation, le cadre de résultats et de réalisations, ainsi que le plan de suivi et d'évaluation. Le Groupe de coordination approuvera également les rapports annuels, les programmes de travail annuel pour les années qui suivront la mise en œuvre du programme, les rapports finaux et intermédiaires et le rapport d'évaluation finale. Le Groupe de coordination rassemble des représentants de la FAO, du PNUD et du PNUE.

Le secrétariat interinstitutions du Programme ONU-REDD assure la coordination globale et fournit une planification stratégique visant à améliorer la collaboration interne entre les institutions et entre les partenaires, la réalisation du Programme, l'assurance qualité, le suivi et l'évaluation, ainsi que la mobilisation des ressources.

## **8. Arrangements relatifs à la gestion des fonds**

Le Programme global prévoit trois sources de financement : 1) le Fonds du Programme ONU-REDD ; 2) les fonds mobilisés de manière bilatérale par les institutions auprès des donateurs au titre des activités de niveau 2 du Programme ONU-REDD, comme indiqué dans la Stratégie du Programme ONU-REDD 2010-2015 ; et 3) le cofinancement des institutions-mêmes.

Le financement du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs du Programme ONU-REDD est régi par le protocole d'accord signé par les trois organismes des Nations Unies participants et l'agent administratif (Bureau du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs). Chaque organisme participant assume l'entière responsabilité programmatique et financière pour les fonds décaissés par l'agent administratif et peut décider du processus d'exécution avec ses partenaires et contreparties suites aux réglementations applicables à l'organisme en question.

Chaque organisme établit un compte du grand livre pour la réception et l'administration des fonds décaissés par l'agent administratif. Ils doivent fournir des rapports financiers certifiés conformes au système de présentation des rapports Fonds d'affectation spéciale multidonateurs/UNEX, et ont le droit de déduire les frais indirects encourus sur les contributions non reçues, pour un montant total ne dépassant pas 7 % du budget du Programme commun, conformément aux dispositions du protocole d'accord signé par l'agent administratif et les organismes participants.

Le Programme ONU-REDD devrait ainsi susciter un niveau conséquent de co-financement chez les trois organismes des Nations Unies participant au Programme ONU-REDD ainsi que dans les pays partenaires participants. Les contributions des organismes proviennent de différentes affectations dans le cadre de leurs programmes ordinaires ou spéciaux ; elles prennent la forme de temps de travail du personnel participant au soutien des missions dans les pays, d'organisation d'ateliers, d'analyses, de gestion des connaissances et d'activités de communication. En 2010, le co-financement représentait environ 11 % du budget total, chiffre qui devrait s'accroître dans les années à venir.

## 9. Suivi, évaluation et établissement des rapports

Le suivi et l'évaluation auront pour objet de garantir la réalisation des résultats escomptés du Programme ONU-REDD et la communication des observations en temps utile pour appuyer la prise de décisions. La qualité des rapports joue un rôle essentiel à cet égard. Conformément au protocole d'accord signé par les trois organismes participants et le Bureau du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs, le Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD et les donateurs du Programme recevront des rapports semestriels et annuels sur les avancées réalisées par le Programme global.

Les organismes participants bénéficiant de ressources du Programme ONU-REDD devront fournir à l'agent administration les états et rapports suivants :

- Rapport intérimaire narratif annuel, trois mois au plus tard (31 mars) après la fin de l'année civile ;
- États financiers et rapports annuels au 31 décembre sur les fonds décaissés par le compte du Fonds, quatre mois au plus tard (30 avril) après la fin de l'année civile ;
- Rapports narratifs finaux, au terme des activités contenues dans le descriptif du programme approuvé, et comportant un résumé des activités en question, fournis quatre mois au plus tard (30 avril) après la fin de l'année de clôture financière du fonds. Le rapport final contiendra un résumé des résultats et réalisations comparé aux objectifs et buts du fonds ;
- États financiers finaux et rapports financiers finaux certifiés, à la fin des activités contenues dans le descriptif du programme approuvé, notamment la dernière année d'activités approuvées, à fournir six mois au plus tard (30 juin) après la fin de l'année de clôture financière du fonds.

Outre le rapport annuel officiel, conformément au règlement intérieur du Programme ONU-REDD, le secrétariat du Programme ONU-REDD présentera un rapport intérimaire par semestre au Conseil d'orientation, pour examen et suite à donner, si nécessaire.

Le secrétariat du Programme ONU-REDD coordonnera la fourniture d'informations pour les rapports narratifs, notamment par le biais de l'outil de suivi des projets du Programme, outil de rapport en ligne intégré à l'[espace de travail](#) interne d'ONU-REDD.

L'annexe 2 contient le Cadre de suivi commun du Programme, qui présente les résultats, indicateurs, lignes de base, objectifs, moyens de vérifications, risques et hypothèses.

Pour que le Programme ONU-REDD progresse dans la réalisation du programme REDD+, l'évaluation est essentielle pour que les gestionnaires prennent des décisions en connaissance de cause et établissent une planification stratégique. Le cadre du Programme global contient un cadre de

résultats présentant les retombées, réalisations et résultats, ainsi qu'un programme de travail et un budget consolidés. Le cadre de résultats constitue le socle de tous les examens et évaluations menés par le Programme global. L'ensemble du Programme ONU-REDD, notamment le Programme global, fera tous les deux à trois ans l'objet d'une évaluation externe. Une évaluation finale du Programme global sera menée sur la pertinence et l'efficacité de l'intervention. Elle mesurera également les retombées des résultats obtenus sur le développement, sur la base de l'analyse initiale et des indicateurs décrits lors de l'élaboration du programme. Le Programme global, mandaté par le Groupe de coordination, fera l'objet d'examens internes. Il s'agit d'évaluations ponctuelles des résultats du Programme global. En outre, des vérifications internes et externes des comptes seront menées sur les activités réalisées par les trois organismes participants, comme prévu par la réglementation financière en vigueur dans l'organisme en question.

## 10. Cadre juridique

Les organismes des Nations Unies participants ont signé un protocole d'accord pour mettre en œuvre le Programme ONU-REDD, qui est entré en vigueur le 20 juin 2008 et qui expirera le 20 juin 2012, dans le cadre de leur coopération respective au développement, comme plus précisément décrit dans le Document-cadre d'ONU-REDD. Un nouveau protocole d'accord sera établi pour le remplacer lorsqu'il deviendra caduc.

La FAO, le PNUD et le PNUE ont convenu d'adopter une démarche conjointe de collaboration avec les donateurs qui souhaitent appuyer la mise en œuvre d'ONU-REDD. Ils ont décidé de créer un fonds de développement commun et de créer un mécanisme de coordination (Conseil d'orientation de Programme ONU-REDD) qui joue un rôle d'encadrement global et de direction stratégique en matière d'exécution du Programme ONU-REDD et renforce l'efficacité de la collaboration entre les trois organismes des Nations Unies participants, la Banque mondiale, ainsi que les autres partenaires et acteurs. Chaque institution s'est engagée à respecter la Stratégie 2011-2015 d'ONU-REDD, le Protocole d'accord entre la FAO, le PNUE et le PNUD sur les aspects opérationnels du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs et les arrangements administratifs normatifs avec les donateurs.

Les organismes des Nations Unies participantes acceptent d'entreprendre tous les efforts raisonnables pour veiller à ce qu'aucun financement reçu par ONU-REDD ne soit utilisé pour soutenir des personnes ou entités associées au terrorisme et que les bénéficiaires des sommes fournies par ces organismes ne figurent pas sur la liste du Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la Résolution 1267 (1999). Cette liste se trouve sur la page <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>. La présente disposition doit être incluse dans tous les sous-contrats ou sous-arrangements conclus en vertu du présent document.

## **Annexe 1. Priorités institutionnelles des organismes des Nations Unies participants**

### **FAO :**

- Réduction du nombre absolu de personnes victimes de la faim, en créant progressivement un monde où tout être humain a un accès adéquat, à tout moment, à une nourriture saine et nutritive lui permettant de satisfaire ses besoins énergétiques et ses préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.
- Élimination de la pauvreté et promotion des progrès économiques et sociaux pour tous, moyennant un accroissement de la production vivrière, un renforcement du développement rural et des moyens d'existence durables.
- Gestion et utilisation durables des ressources naturelles (terres, eau, air, climat et ressources génétiques) au profit des générations présentes et futures.

### **PNUD :**

La participation du PNUD à la REDD+ par le biais du Programme ONU-REDD est ancrée dans son Plan stratégique<sup>60</sup>, qui fournit le cadre global de ses opérations, et dans sa stratégie relative au changement climatique<sup>61</sup>.

Le PNUD apporte son soutien aux processus nationaux afin d'accélérer la progression du développement humain et d'éradiquer la pauvreté grâce au développement, à une croissance économique équitable et durable, et au renforcement des capacités. Le Plan stratégique (2008-2013) reconnaît que le changement climatique est l'un des défis les plus pressants de ces prochaines décennies et souligne que nombre de pays vulnérables figurent parmi les plus pauvres, et que nombre de pays pauvres figurent parmi les plus vulnérables. Il insiste sur l'appropriation des programmes de développement et l'appui à un environnement favorable dans lequel les liens entre les gouvernements, le système de développement des Nations Unies, la société civile, les organisations non gouvernementales et les membres du secteur privé associés au processus de développement sont renforcés.

La stratégie climatique du PNUD est fondée sur un cadre de financement concernant le changement climatique mené par les pays et associant de multiples partenaires afin d'aider les pays à intensifier leurs efforts de lutte contre ce changement tout en renforçant et en faisant progresser les priorités nationales de développement. Le cadre s'appuie sur quatre mécanismes au niveau national.

- Formuler des stratégies de développement à faible émission de carbone et sans effet sur le changement climatique. Faire décoller l'appropriation nationale.
- Intégrer les objectifs de développement humain et adopter une perspective à long terme.

---

<sup>60</sup> Plan stratégique 2008-2013.

<sup>61</sup> *Le PNUD face au changement climatique : intensifier les actions pour relever les défis.*



- Plates-formes financières et techniques d'appui. Dégager les financements nécessaires et les capacités en la matière.
- Instruments NAMA/Plans d'action nationaux. Permettre un accès équilibré et équitable aux financements internationaux publics.
- Systèmes coordonnés de mesure, de rapportage et de vérification, ainsi que de mise en œuvre. Permettre des résultats efficaces, sur le long terme.

L'un des principaux objectifs du PNUD est d'aider les pays en développement à catalyser les investissements dans les technologies à faible émission de carbone et ceux qui n'affectent pas le changement climatique. Le PNUD aide les pays à concevoir des stratégies de développement à faible émission de carbone et n'affectant pas le changement climatique afin de faire décoller l'appropriation nationale, d'intégrer les objectifs de développement humain et d'adopter une perspective à long terme. Le PNUD représente déjà une source majeure d'aide technique au renforcement de l'accès des pays et à la réception de plusieurs sources de financements internationaux concernant le changement climatique en vue de réaliser les objectifs nationaux<sup>62</sup>.

**PNUE :**

- Renforcer les capacités des pays à intégrer les ripostes au changement climatique dans leurs processus de développement national.
- Réduire le plus possible les menaces qui pèsent sur le bien-être des personnes ayant pour origine les causes et conséquences écologiques des conflits et des catastrophes.
- Faire en sorte que les pays utilisent une démarche axée sur l'écosystème afin d'améliorer le bien-être des personnes.
- Veiller à ce que la gouvernance écologique aux niveaux national, régional et mondial soit renforcée pour exécuter les priorités environnementales convenues.
- Réduire le plus possible l'impact des substances nocives et des déchets dangereux sur l'environnement et les personnes.
- Garantir une production, un traitement et une consommation des ressources naturelles écologiquement plus durables.

## Annexe 2. Cadre de suivi du Programme conjoint

Résultat	Indicateurs	Ligne de base	Objectif	Moyens de vérification	Risques	Hypothèses
<p><b>Résultat 1 : Les pays REDD+ sont dotés des systèmes et capacités requis pour l'élaboration et la mise en œuvre du MRV et du suivi.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plusieurs pays disposent d'arrangements juridiques et institutionnels conformes aux exigences en matière de suivi et d'information pour la REDD+.</li> <li>Les pays disposent d'outils, de méthodes, de conseils scientifiques et de partenariats par le biais du Programme.</li> <li>Plusieurs pays et institutions sont dotés de capacités renforcées et d'informations conformes aux exigences en matière d'établissement de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un nombre très limité de pays (moins de cinq) en sont à la phase de mise en place de démarches complètes de suivi.</li> <li>Outils et processus en place fournis par le Programme ONU-REDD et les partenaires.</li> <li>Les capacités et les informations sont insuffisantes dans la quasi-totalité des pays adhérant à la REDD+.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>D'ici 2015, tous les pays adhérant à la REDD+ qui reçoivent l'aide d'ONU-REDD auront adopté les mesures nécessaires pour améliorer les arrangements juridiques et institutionnels afin de garantir un suivi complet.</li> <li>D'ici 2015, le Programme ONU-REDD offrira un cadre de suivi, des organes consultatifs et un ensemble complet d'outils, de méthodes et d'orientations pour le suivi de la REDD+.</li> <li>Tous les pays adhérant à la REDD+ qui reçoivent l'aide d'ONU-REDD auront renforcé leurs capacités et disposeront de meilleures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports intermédiaires sur les stratégies nationales REDD+.</li> <li>Évaluations des retombées du Programme ONU-REDD.</li> <li>Évaluations de la formation en matière de suivi et du partage d'informations par le personnel des institutions nationales.</li> <li>Évaluations des démarches nationales en matière de suivi.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Expertise internationale insuffisante à tous les niveaux (risque moyen).</li> <li>Intégration nationale insuffisante du suivi de la REDD+ aux contextes de développement plus larges (risque moyen à élevé).</li> <li>Le savoir-faire international ne converge pas sur les démarches et cadres relatifs au suivi (risque moyen).</li> <li>Les démarches et stratégies en matière de suivi ne sont pas suffisamment liées aux besoins des processus décisionnels, et/ou les processus décisionnels n'incluent pas les connaissances et</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des ressources financières suffisantes sont disponibles dans le cadre du Programme ONU-REDD et au-delà, afin de permettre l'action au niveau national.</li> <li>Le Programme ONU-REDD s'exécutera davantage par le biais de partenariats pour garantir la prestation.</li> <li>Les démarches relatives au suivi de la REDD+ comprennent des activités dans tous les domaines d'activité de la stratégie d'ONU-REDD.</li> <li>La communauté scientifique contribue efficacement aux objectifs REDD+.</li> </ul>

Résultat	Indicateurs	Ligne de base	Objectif	Moyens de vérification	Risques	Hypothèses
	rapports et d'informations sur la CCNUCC en lien avec la REDD+.		informations.		informations relatives au suivi de la REDD+ (risque élevé).	

Résultat	Indicateurs	Ligne de base	Objectif	Moyens de vérification	Risques	Hypothèses
<p><b>Résultat 2 : Des systèmes de gouvernance nationale crédibles et intégrateurs sont élaborés en vue de la mise en œuvre de la REDD+</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de pays où le processus et les résultats des évaluations de la gouvernance sont inclus dans la stratégie nationale REDD+.</li> <li>• Les résultats de l'évaluation institutionnelle de la gouvernance participative, ainsi que les informations y relatives, sont facilement accessibles, publics et régulièrement communiqués.</li> <li>• L'importance de l'évaluation de la gouvernance participative sert à montrer la progression du pays dans les phases de la REDD+.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconnaissance de plusieurs difficultés en matière de gouvernance dans plusieurs programmes de préparation mais sans points précis concernant la lutte contre ces difficultés.</li> <li>• Rien n'a été fait pour aider les systèmes regroupant plusieurs acteurs à recueillir les données relatives à la gouvernance dans le cadre de la REDD+.</li> <li>• L'accord sur l'alinéa d) de l'article 71 de l'Annexe 1 doit être détaillé par le SBSTA.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• D'ici 2015, au moins cinq pays ONU-REDD disposeront de systèmes crédibles et inclusifs de recueil des données et d'évaluations relatives à la gouvernance.</li> <li>• D'ici 2015, au moins cinq pays ONU-REDD disposeront de systèmes de partage d'informations sur la gouvernance internationalement reconnus et auront amélioré leurs arrangements relatifs à la gouvernance.</li> <li>• D'ici 2015, les cadres institutionnels, juridiques et réglementaires nationaux nécessaires à la mise en œuvre des politiques et mesures de la phase 2 de la REDD+ seront internationalement reconnus.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence d'un système d'information public de qualité sur les dispositifs de gouvernance.</li> <li>• Rapports sur les consultations et les ateliers sur la gouvernance dans le cadre de la REDD+.</li> <li>• Couverture médiatique des questions relatives à la gouvernance.</li> <li>• Arrangements bilatéraux.</li> <li>• Communications nationales sur les garanties à la CCNUCC.</li> <li>• Stratégies, politiques et plans REDD+.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Politique</b> : L'efficacité et la réalisation lors de l'exécution des politiques priment sur la gestion équitable des politiques et mesures REDD+ (garanties).</li> <li>• <b>Social</b> : la conception des politiques REDD+ est influencée par des acteurs puissants ; les cadres institutionnels s'appuient sur les porte-drapeaux et non sur des processus structurels.</li> <li>• <b>Opérationnel</b> : la phase 1 du processus de préparation prend plus de temps que prévu.</li> </ul>	

Résultat	Indicateurs	Ligne de base	Objectif	Moyens de vérification	Risques	Hypothèses
<b>Résultat 3 : Renforcement des systèmes nationaux en faveur d'une gestion transparente, équitable, crédible et responsable du financement de la REDD+.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le nombre de pays ONU-REDD recevant des paiements fondés sur les résultats.</li> <li>La part de pays ONU-REDD recevant des paiements fondés sur les résultats par des entités nationales.</li> <li>La part de pays ONU-REDD qui recevaient au début des paiements fondés sur les résultats par des organismes des Nations Unies et qui progressivement reçoivent des paiements par des entités nationales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En 2011, un seul arrangement avait déjà été conclu pour fournir des paiements fondés sur les résultats à un pays du Programme ONU-REDD (Indonésie). Toutefois, le Programme ONU-REDD n'a pas directement agi sur la décision. (La Guyane et la Tanzanie avaient conclu des arrangements avant de rejoindre le Programme ONU-REDD).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>D'ici 2015, au moins cinq pays ONU-REDD recevront des paiements fondés sur les résultats.</li> <li>D'ici 2015, les systèmes de transparence, d'équité et de gestion responsable élaborés par le Programme ONU-REDD seront reconnus par les investisseurs/donateurs comme un facteur les incitant à fournir des paiements fondés sur les résultats à au moins trois pays.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accords de paiement en fonction des résultats communiqués et/ou mis à la disposition du public.</li> <li>Enquêtes des investisseurs/donateurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Politique</b> : absence de consensus sur les normes fiduciaires adéquates.</li> <li><b>Politique</b> : absence de volonté et d'appui politiques.</li> <li><b>Réglementaire</b> : lourdeur des systèmes et bureaucratie.</li> <li><b>Social</b> : les orientations ne répondent pas aux structures de pouvoir existantes qui se répètent et entraînent une mainmise des élites.</li> <li><b>Social</b> : manque de confiance entre les différents acteurs.</li> <li><b>Social</b> : inégalité entre les sexes profondément ancrée et difficultés de passage à un rythme convenable.</li> <li><b>Systémique</b> : corruption généralisée à tous les niveaux qui la</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'impact d'ONU-REDD sur les décisions de paiement peut être déterminé et décrit.</li> <li>Le besoin d'attirer des investisseurs internationaux diminuera les tendances visant à rabaisser les systèmes fiduciaires.</li> <li>Les gouvernements comprendront les avantages d'une répartition équitable des bénéfices.</li> <li>L'ONU est capable de faire la preuve de la valeur qu'elle apporte au niveau national en matière d'appui aux systèmes nationaux.</li> </ul>

Résultat	Indicateurs	Ligne de base	Objectif	Moyens de vérification	Risques	Hypothèses
					rend presque impossible à éliminer par des interventions REDD+.	
<b>Résultat 4 : Les peuples autochtones, les communautés locales, les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes participent efficacement aux prises de décisions nationales et internationales REDD+, ainsi qu'à la formulation et à la mise en application des stratégies.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le nombre de peuples autochtones, de communautés locales et d'organisations de la société civile partenaires représentés dans la prise de décisions, l'élaboration de stratégies et la mise en œuvre aux niveaux national et international de la REDD+.</li> <li>Le nombre de processus de consultation en cours pour la préparation nationale et les activités REDD+.</li> <li>Le nombre de processus de consultation créés pour apporter un recours efficace aux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La représentation régionale des peuples autochtones et des organisations de la société civile au Conseil d'orientation d'ONU-REDD a été garantie. La représentation au niveau national des peuples autochtones et des organisations de la société civile est mentionnée dans les Plans nationaux de développement de certains pays ONU-REDD et constitue une réalité.</li> <li>Les consultations avec les peuples autochtones et les</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les peuples autochtones, les communautés locales et les organisations de la société civile partenaires sont représentés dans les organes de prise de décisions d'ONU-REDD et associés à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des activités REDD+ dans les pays recevant un appui direct du Programme ONU-REDD.</li> <li>Les communautés autochtones locales et les organisations de la société civile partenaires sont réellement consultées aux niveaux national et provincial sur l'élaboration de stratégies REDD+ et la mise en œuvre des activités.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comptes rendus des principales réunions REDD+ nationales et internationales et liste des participants.</li> <li>Document/rapports sur les processus de consultation nationale vérifiés pour la préparation nationale et les activités REDD+ de mise en œuvre.</li> <li>Documents sur les arrangements relatifs aux voies de recours ; les comptes rendus de médiation ; les décisions ; et les arrangements relatifs aux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les pays n'adhèrent pas aux normes inscrites dans les lignes directrices communes sur la participation des parties prenantes à la préparation à la REDD+.</li> <li>Les peuples autochtones, les communautés locales et les organisations de la société civile partenaires refusent de participer à la préparation à la REDD+ et aux activités de mise en œuvre de la REDD+, ou s'y opposent/ (la) les troublent.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les gouvernements nationaux souhaiteront vraiment dialoguer avec les peuples autochtones et les acteurs de la société civile dans le cadre des instruments nationaux et internationaux fondés sur les droits.</li> <li>La majorité des principaux peuples autochtones et acteurs de la société civile continueront de participer aux activités du Programme ONU-REDD.</li> </ul>

Résultat	Indicateurs	Ligne de base	Objectif	Moyens de vérification	Risques	Hypothèses
	<p>acteurs touchés par la préparation et les activités REDD+.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre de pays s’efforçant d’obtenir le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause des peuples autochtones et des communautés locales avant la mise en place de la préparation ou des activités REDD+ ayant un impact sur leurs territoires, ressources, moyens de subsistance ou identité culturelle.</li> <li>• Le nombre de pays mettant en place une démarche en matière de participation des acteurs de la REDD+ harmonisée pour ONU-REDD, le Fonds de partenariat pour le carbone forestier et le</li> </ul>	<p>organisations de la société civile partenaires ont eu lieu : i) au niveau international pour élaborer des directives opérationnelles du Programme ONU-REDD sur la participation des parties prenantes ; et ii) dans les trois régions pour l’élaboration de lignes directrices relatives au consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucun pays ne dispose de voie de recours REDD+ ; les activités liées à leur mise en place sont mentionnées dans les plans de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dispositions relatives au recours dans les pays recevant un appui direct du Programme ONU-REDD.</li> <li>• Le droit au consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause est défendu dans les activités du Programme ONU-REDD dans les pays recevant un appui direct du Programme ONU-REDD, conformément aux lignes directrices communes sur la participation des parties prenantes à la préparation à la REDD+.</li> <li>• Les normes relatives à la participation des parties prenantes sont présentées dans les lignes directrices communes sur la participation des parties prenantes à la préparation à la REDD+</li> </ul>	<p>recours.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents sur les processus et décisions relatifs au consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause.</li> <li>• Documents des programmes et stratégies nationaux REDD+, notamment les stratégies relatives à la consultation et à la participation.</li> <li>• Enquête sur le ressenti des parties prenantes.</li> </ul>		

Résultat	Indicateurs	Ligne de base	Objectif	Moyens de vérification	Risques	Hypothèses
	Programme d'investissement pour la forêt.	<p>développement de certains pays ONU-REDD.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Seuls des embryons d'activités relatives au consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause sont menés dans certains pays ONU-REDD (par exemple, un processus pilote au Viet Nam, une politique en cours d'élaboration en Indonésie).</li> <li>• Des lignes directrices communes visant à soutenir une démarche harmonisée en matière de participation des acteurs entre ONU-REDD et le Fonds</li> </ul>	et respectées par les pays du Programme ONU-REDD.			



Résultat	Indicateurs	Ligne de base	Objectif	Moyens de vérification	Risques	Hypothèses
		de partenariat pour le carbone forestier ont été élaborées mais n'ont été ni opérationnalisées ni exécutées.				

Résultat	Indicateurs	Ligne de base	Objectif	Moyens de vérification	Risques	Hypothèses
<b>5. Les avantages multiples des forêts sont réalisés et garantis grâce aux stratégies et actions de la REDD+.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le nombre de pays adoptant des normes de garanties pour les services rendus par les écosystèmes et les avantages relatifs aux moyens de subsistance.</li> <li>Le nombre de pays adoptant des ensembles d'outils relatifs aux décisions sur les avantages multiples.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun pays.</li> <li>Aucun pays.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>D'ici 2015, au moins dix pays partenaires d'ONU-REDD auront adopté des normes relatives aux garanties.</li> <li>Au moins dix pays disposeront des ensembles d'outils sur les avantages multiples.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Publication des règlements et des autres documents stratégiques.</li> <li>Rapport sur la formation concernant les ensembles d'outils.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les bénéfices non marchands des forêts sont ignorés, malgré leur importance économique et écologique vitale.</li> <li>La prise de décisions sur l'utilisation des terres et la gestion des forêts demeure extrêmement sectorielle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En fonction de la demande, il convient d'élaborer, dans le cadre d'une stratégie nationale REDD+, des mesures garantissant explicitement le flot des bénéfices multiples des forêts REDD+.</li> <li>Les prochaines négociations sur la REDD+ reconnaissent toujours que les forêts REDD+ doivent fournir des bénéfices multiples.</li> <li>Les paiements pour les services rendus par les écosystèmes forestiers reçoivent davantage d'attention.</li> </ul>
<b>6. Regroupement des processus de transformation vers une économie verte grâce aux stratégies et investissements REDD+.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le nombre de stratégies nationales ou infranationales de développement qui reconnaissent les investissements fondés sur la REDD+ comme un moyen de transformation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune stratégie de développement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>D'ici 2015, trois stratégies ONU-REDD reconnaîtront les investissements basés sur la REDD+.</li> <li>Au moins trois arrangements relatifs aux investissements reçoivent un appui</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Instruments décisionnels, stratégies et plans pertinents.</li> <li>Arrangements relatifs aux investissements (Programme d'investissement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les chocs économiques ou écologiques obligent à rechercher des solutions à court terme plutôt qu'à long terme pour le développement,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En 2011, plusieurs pays ont identifié des trajectoires de « développement à faible émission de carbone » ou des objectifs d'« économie verte », dont moins de cinq pays ont explicitement lié ces</li> </ul>

Résultat	Indicateurs	Ligne de base	Objectif	Moyens de vérification	Risques	Hypothèses
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le nombre d'arrangements relatifs aux investissements, appuyés et renforcés pour être exécutés de manière durable, qui sont ancrés sur des options d'investissement axées sur les bénéfices multiples des forêts.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun arrangement.</li> </ul>	<p>pour être explicitement basés sur les options d'investissement axées sur les bénéfices multiples des forêts.</p>	<p>pour la forêt, banques multilatérales de développement, investisseurs bilatéraux, etc.).</p>	<p>l'atténuation et l'adaptation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les plans nationaux d'investissement sont extrêmement sectoriels et continuent d'ignorer les « externalités ».</li> <li>Les données probantes et les meilleures pratiques concernant l'utilisation de taux de dégrèvement continuent d'être ignorées.</li> <li>L'économie politique des forêts destructives demeure.</li> </ul>	<p>résultats au rôle central de la REDD+. Aucun de ces pays n'a élaboré de stratégies qui feraient jouer ce rôle à la REDD+.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La REDD+ est toujours un instrument d'investissement viable en matière d'atténuation du changement climatique et donne lieu à d'importants financements du secteur public.</li> </ul>

Résultat	Indicateurs	Ligne de base	Objectif	Moyens de vérification	Risques	Hypothèses
<b>FONCTIONS D'APPUI</b> <b>Résultat 7 :</b> <b>Développement, gestion, analyse et partage des connaissances relatives au Programme ONU-REDD en vue de soutenir les efforts déployés pour la REDD+ à tous les niveaux.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Programme ONU-REDD est une source d'information sur la REDD+.</li> <li>Le nombre d'ateliers et d'événements sur les enseignements tirés, la coopération Sud-Sud et l'échange d'expériences facilités.</li> <li>Le nombre d'outils stratégiques de gestion des connaissances.</li> <li>Le nombre a) d'occurrences sur le site Web et b) d'utilisateurs de l'espace de travail.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Programme est de plus en plus considéré comme une source de connaissance et d'information.</li> <li>Un atelier sur la coopération Sud/Sud et une dizaine d'ateliers et d'événements concernant particulièrement les enseignements tirés.</li> <li>Des lettres d'information, des documents techniques et des supports d'information sont élaborés, notamment deux <i>Bilans annuels</i>.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>D'ici 2015, le Programme sera une source principale et un centre de connaissances par le biais de divers médias et moyens.</li> <li>Des ateliers sont organisés de manière efficace et coordonnée.</li> <li>Les outils de gestion des connaissances sont plus intégrés et mieux coordonnés ; leur nombre augmente.</li> <li>Cinq <i>Bilans annuels</i>.</li> <li>D'ici mi-2013, a) 950 000 occurrences sur le site Web et b) 700</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>unredd.net et unredd.org.</li> <li>Commentaires des membres du Conseil d'orientation et des partenaires.</li> <li>Stratégie en matière de gestion des connaissances et examens.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ne pas parvenir à faire du partage des connaissances une priorité dans un contexte rapide.</li> <li>Informations et systèmes cloisonnés à mettre en commun.</li> <li>Ajouter un fardeau en augmentant les déplacements dans les pays en raison d'ateliers non coordonnés et faisant doublon.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Programme ONU-REDD joue un rôle décisif en matière d'acquisition et de partage des connaissances.</li> <li>Le personnel respecte les systèmes de gestion des connaissances convenus et y contribue.</li> </ul>

Résultat	Indicateurs	Ligne de base	Objectif	Moyens de vérification	Risques	Hypothèses
			utilisateurs de l'espace de travail.			
<b>FONCTIONS D'APPUI</b> <b>Résultat 8 : Des services de secrétariat réguliers et efficaces pour le Programme ONU-REDD fournis par les pays partenaires d'ONU-REDD, le Conseil d'orientation et les organismes des Nations Unies</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gouvernance du Programme ONU-REDD.</li> <li>Supervision efficace des Programmes nationaux et du Programme global, mobilisation des ressources et gestion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Conseil d'orientation a été créé et fonctionne.</li> <li>Des outils de suivi sont élaborés.</li> <li>Examen et évaluation périodiques du</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>D'ici fin 2011, les procédures et pratiques seront améliorées afin de garantir l'efficacité, la transparence et la responsabilité du Conseil.</li> <li>Amélioration et utilisation des outils de suivi.</li> <li>Programme interne d'évaluation en 2011 ; programme externe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Site Web</li> <li>Rapports du Conseil d'orientation.</li> <li>Résultats du Programme.</li> <li>Outil de suivi des projets.</li> <li>Examens et évaluations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation des tâches et mandats ; base des donateurs incertaine.</li> <li>Changements de l'environnement extérieur et du potentiel par rapport aux attentes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contributions régulières et, essentiellement, participation aux efforts des pays en matière de renforcement de leurs capacités pour la REDD+.</li> <li>Services de qualité fournis au Conseil d'orientation, aux pays partenaires, aux trois organismes et amélioration de la collaboration avec les autres partenaires.</li> </ul>

Résultat	Indicateurs	Ligne de base	Objectif	Moyens de vérification	Risques	Hypothèses
	des connaissances.  • Diffusion d'informations.	Programme.  • Politique de diffusion en cours d'élaboration.	d'évaluation en 2013.  • Politique de diffusion finalisée et en vigueur d'ici fin 2011.			

### **Annexe 3. Budget (aperçu, cadre de résultats consolidés et programme de travail)**

- a. Aperçu du budget
- b. Cadre de résultats et programme de travail